



CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATIONS DES PERSONNELS DU SDIS 64

(Plan pluriannuel de formation - 2022)

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Juillet 2022

REAC S EAP
D RAD FI
A DEC QROC M E IMP
APC RCH PV
CYN M SAV
JSP E SMO O MP ACTIVITÉS
FAR L GRIMP VAE
R GLACE VAE LSPC C I NO
I VAE S RATD
PRV ÉVALUATION



Le mot du directeur

L'année 2021 a été très riche sur le plan de l'évolution de la formation de l'établissement.

En effet, **l'arrêté du 22 août 2019** relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires a fixé de nouvelles dispositions relatives aux formations dispensées aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Ainsi les différents **Référentiels Internes d'Organisation de la Formation et de l'Évaluation (RIOFE)** s'inscrivent dans le cadre de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Comme le précise l'article 4 du même arrêté, chaque formation fait l'objet :

- d'un référentiel national d'activités et de compétences (RNAC), définissant les blocs de compétences, la durée, l'organisation et le contenu des formations attachées à chaque emploi ou activité ;
- d'un référentiel national d'évaluation (RNE), fixant pour chaque emploi ou activité les modalités de l'évaluation des compétences.

Ces RIOFE sont la déclinaison de ces référentiels (RNAC et RNE) au niveau du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées Atlantiques pour la mise en œuvre de chacune des formations qu'ils organisent.

Ils permettent de fixer le parcours de formation devant être suivi par les apprenants pour acquérir les compétences recherchées. Ils sont les guides à suivre par l'équipe pédagogique pour la mise en œuvre des activités successives permettant le développement progressif des compétences attendues en fin de formation.

Ces changements profonds dans le contenu de la formation comme dans la manière de former, permettront à notre Centre Départemental de Formation de rayonner dans notre département et ainsi faire autorité sur l'ensemble des formations dispensées.

Je suis conscient de la difficile, mais non moins impérieuse tâche qui vous incombe.

Au Service Formation (SFOR), comme aux différents formateurs des différents groupements, je sais pouvoir compter sur vous pour le bien du service et de nos valeurs.

Les quelques évolutions à venir

Des évolutions sont à noter dans les formations pour 2022 comme précisé ci-dessous :

- **FMPA**

Les volumes horaires et la périodicité des FMPA vont évoluer

- ✓ FMPA équipier et chef d'équipe

La répartition des volumes horaires va évoluer et de la souplesse sera apportée sur les thématiques à aborder en CIS.

- ✓ Sergent, chef d'agrès une équipe :

FMPA des CIS mixtes effectuées aux manœuvres de la garde à raison de 8 heures par an

- ✓ Sergent, chef d'agrès une équipe en CIS volontaires:

FMPA: 2 jours tous les deux ans + FMPA équipier, chef d'équipe en centre de secours.

- ✓ Adjudants, chef d'agrès FPT :

FMPA : 2 jours tous les 2 ans + FMPA équipier chef d'équipe en centre de secours.

- ✓ Lieutenant, capitaine, commandant, lieutenant-colonel, chef de groupe, de colonne et de site :

FMPA CG/CC/CS : 2 jours tous les deux ans + FMPA CATE pour les officiers prenant du CATE + FMPA SUAP.

3

- **Formation de formateurs**

Un travail en lien avec le CNFPT est en cours afin de proposer des formations de formateurs selon l'approche par les compétences conformément à la réforme de la formation.

2022 verra la fin du passage des formateurs ARI-binôme vers le formateur incendie et du formateur LSPCC vers les formateurs PPBE tel que le prévoit aujourd'hui la philosophie de l'approche par les compétences.

Les 1eres FMPA ACC PRO sont créées afin d'accompagner le changement initié par l'approche par les compétences.

Les FMPA FORACC débuteront en 2023.

- **Formation FEN/FDF**

5 formations FEN sont programmées en 2022 et deux formations FDF1 et 2 afin de relancer une politique pluri annuelle sur le risque feu d'espace naturel.

- **Formation filière administrative et technique**

Les formations pour les Personnels Administratifs et Techniques sont relancées et figurent désormais dans le catalogue et dans webfor.

De plus, les demandes de formation CNFPT sont désormais dématérialisées et ouvertes toute l'année. Une information sera faite à la rentrée scolaire 2022 afin de communiquer sur le processus de mise en œuvre.

SOMMAIRE

sommaire	4
la formation au SDIS 64	8
procédure d'inscription	10
rappel du processus de recrutement initial spv	12
parcours de la formation des spv	13
parcours des jeunes sapeurs-pompiers	17
examens professionnels	19
schéma d'ensemble des formations statutaires	20
<i>Formations destinées aux personnels administratifs techniques et spécialisés</i>	21
PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1	22
FMMPA PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1	23
<i>Formations d'intégrations SPP</i>	1
EQUIPIER TOUTES MISSIONS SPP RNAC	2
<i>Formations initiales des sapeurs-pompiers volontaires</i>	3
EQUIPIER JACA SPV RNAC	4
EQUIPIER PROMPT SECOURS SPV RNAC	5
équipier PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT EQ PPBE	7
EQUIPIER LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPV RNAC	9
EQUIPIER SECOURS ROUTIER SPV RNAC	11
<i>Formations liées à l'avancement de grade des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires</i>	12
CHEF D'EQUIPE SPP SPV RNAC	13
CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SPP SPV RNAC	15
CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP SPV	16
SOUS OFF DE GARDE SPP RNAC	17
SOUS-OFFICIER DE GARDE SPP	17
<i>Formations de tronc commun opérationnel</i>	18
CONDUCTEUR VEHICULE POIDS-LOURDS	19
COD1	20
CONDUCTEUR VEHICULE LEGER TOUT TERRAIN	22
COD2 PL	23
COD6	24
<i>Formations de tronc commun fonctionnel</i>	25
FORMATION MARCHES PUBLICS	26
FORMATION FINANCES	27
PRISE EN MAINS DES OUTILS DU SDIS 64	28
WEBMAIL	29

OUTLOOK - NIVEAU UTILISATEUR	30
OUTLOOK - PERFECTIONNEMENT	31
POWERPOINT 2010	32
WORD- NIVEAU UTILISATEUR	33
WORD- PERFECTIONNEMENT	34
EXCEL – NIVEAU UTILISATEUR	35
EXCEL - PERFECTIONNEMENT	36
<i>Formations des formateurs</i>	37
JOURNEES DE RENCONTRES PEDAGOGIQUES	38
ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITE	39
FORMATEURS-ACCOMPAGNATEURS INC/PPBE	40
FORMATEURS-ACCOMPAGNATEURS SR/INC/PPBE	41
<i>Formations de spécialités</i>	43
EQUIPIER LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	51
CHEF D'EQUIPE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	52
EQUIPIER DECONTAMINATION NRBCE	53
CHEF D'EQUIPE DECONTAMINATION NRBCE	54
RCH1	55
RCH2	56
RCH 3	57
EQUIPIER / CHEF D'EQUIPE RECONNAISSANCE RISQUES RADIOLOGIQUES	58
SNAU FORMATION SURVEILLANTS DES PLAGES	60
FORMATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES AFFECTÉS A LA SURVEILLANCE DES PLAGES - INC	61
SNAU QUALIF SAL1 - 50M	62
SNAU SAL1	63
SNAU SEV	64
SNAU SAV1	66
SNAU SAV2	67
SAL1 QUALIF - 50M	69
SNAU TEST SAL2	70
SNAU TEST SAL3	71
SNAU TEST SAV1	72
SDE 1	74
SDE 2	75
FORMATION CAN1	82
FORMATION CAN2	83
PREFORMATION CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE C	84
FORMATION CYN1	85
FORMATION CYN2	86
FORMATION CYN AVALANCHE	87
SMO1	88
SMO2	89
FORMATION NEIGE NIVEAU 1	90
FORMATION NEIGE NIVEAU 2	91
FORMATION GLACE NIVEAU 1	92
FORMATION GLACE NIVEAU 2	93
FORMATION DE SECOURS EN MONTAGNE NIVEAU METEO	94
FORMATION CONTROLEUR EPI (LSPCC/KSC)	95
FORMATION FEUX D'ESPACE NATURELS	97
FD 1	98
FD 2	99
<i>Formations de maintien et de perfectionnement des acquis</i>	100
FMPA ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITE (ACC PRO)	101
FMPA FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR(FMPA FORACC)	102
FMPA FORMATEUR PREMIER SECOURS(FOPS)	103
FMPA FORMATEUR DE FORMATEUR	105
PREMIER SECOURS	105
FMPA FORMATEURS PPBE	106

FMPA FORMATEURS INC	107
FMPA SAP CADRES	108
FMPA CA 1 EQ SPV RNAC	109
FMPA CATE SPP SPV RNAC	110
FMPA CHEF DE GROUPE/CHEF DE COLONNE / CHEF DE SITE SPP SPV RNAC	111
FMPA FDF1/FDF2	112
FMPA FUSIL HYPODERMIQUE	113
FMPA ANIMALIER	114
FMPA SD	115
FMPA COD 2 PL	116
FMPA DECONTAMINATION NRBCE	119
FMPA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	120
FMPA RISQUES RADIOLOGIQUES	121
FMPA RECONNAISSANCE ET INTERVENTION RISQUES CHIMIQUES	122
FMPA CHEF DE CMIC	124
FMPA CONSEILLER TECHNIQUE RCH	125
<i>FMPA COD4</i>	127
<i>FMPA FO SAV1</i>	128
<i>FMPA FORMATEURS SEV</i>	129
<i>FMPA SAV2/3</i>	130
<i>FMPA FO SAV 2 ET SAV3</i>	131
FMPA SURVEILLANT DES PLAGES	132
<i>FMPA SAV1</i>	133
<i>FMPA SEV</i>	134
FMPA SAL	135
FMPA SAL1	137
FMPA SAL2	138
FMPA SAV1 SEV	139
SMP FMPA GRIMP	142
SMP FMPA GRIMP 36 HEURES	144
SMP FMPA GRIMP 24 HEURES	145
SMP FMPA CONTROLEUR EPI LSPCC ET KSC	146
SMP FMPA CYNO AVALANCHE	147
SMP FMPA CYNO	148
SMP FMPA ISS	150
SMP FMPA FORMATEUR NATIONAL CYNO AVALANCHE	151
SMP FMPA GMSP	152
SMP FMPA CANYON	155
TESTS PRE-SELECTION SMO1 IMP1	156
TESTS PRE-SELECTION SMO2	157
TESTS GMSP ETE HIVER	158
<i>Formations liées aux jeunes sapeurs-pompiers</i>	<i>159</i>
JSP EQUIPIER PROMPT SECOURS RNAC	160
JSP EQUIPIER SUAP RNAC	161
JSP MODULE COMPLEMENTAIRE INC PPBE RNAC	162
BREVET JSP	163
<i>Formations du service de santé et de secours médical</i>	<i>164</i>
FORMATION INITIALE PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE - ASSPPE	170
FORMATION SOINS D'URGENCE	171
FMPA PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE - ASSPPE	172
<i>Formations liées aux activités physiques et sportives</i>	<i>173</i>
LES MANIFESTATIONS SPORTIVES	174
(EN COURS DE CONSTRUCTION)	174
EAP1	175
EAP JSP	176
EAP ARBITRAGE ET JURYS	177
<i>Le service du développement du volontariat</i>	<i>178</i>

En cours de réorganisation

Les Conseillers et Référents Techniques

Conduite

Non défini

Cynotechnie

Adjudant Jean-Michel MORLOT	GEST / UZN		jeanmichel.morlot@sdis64.fr
-----------------------------	------------	--	-----------------------------

Encadrement des activités physiques

Non défini

Feux de forêts et d'espaces naturels

Commandant Arnaud CURUTCHET	GEST / GDRE	06.26.12.23.29 Poste 2217	arnaud.curutchet@sdis64.fr
-----------------------------	-------------	------------------------------	----------------------------

Formations de formateurs

Lieutenant Vincent NICOLE	GDEC/SFOR	06.24.63.90.52 Poste 2439	vincent.nicole@sdis64.fr
---------------------------	-----------	------------------------------	--------------------------

Incendie et phénomènes thermiques

Lieutenant Bruno LASSER	GDEC / SFOR	06.85.90.87.31 Poste 2432	bruno.lasser@sdis64.fr
-------------------------	-------------	------------------------------	------------------------

Jeunes sapeurs-pompiers

Capitaine Charles ALBUQUERQUE	GEST / PDN	06.17.64.65.95	charles.albuquerque@sdis64.fr
-------------------------------	------------	----------------	-------------------------------

Milieu périlleux

Lieutenant Johan JIMENEZ	GGDR / UMP	06.73.68.45.38 Poste 2805	Johan.jimenez@sdis64.fr
--------------------------	------------	------------------------------	-------------------------

NRBC

Lieutenant-Colonel Jean-François ROURE	GGDR / URT	06.08.48.52.29 Poste 4631	Jeanfrancois.roure@sdis64.fr
--	------------	------------------------------	------------------------------

Risques animaliers

Sergent Grégory COPPEE	GOUE / ANG		gregory.coppee@sdis64.fr
Sergent-chef Guillaume GARDERES	GEST / PAU		guillaume.garderes@sdis64.fr

Sauvetage déblaiement

Lieutenant Patrick MEDER	GGDR / USD	06.21.38.23.67 Poste 4006	patrick.meder@sdis64.fr
--------------------------	------------	------------------------------	-------------------------

Secourisme

Non défini

@SDIS 64.fr

Secours nautiques et subaquatiques

Lieutenant-Colonel Joseph
BONSON

GGDR / UNA

06.12.25.33.88
Poste 4451

joseph.bonson@sdis64.fr

Systèmes d'information et de communication

Commandant Julien NOZERES

GGDR / CTAC

06.17.64.66.90
Poste 4331

julien.nozeres@sdis64.fr

Aucune formation ne peut être dispensée sans la validation préalable du conseiller ou référent technique, du CUS et/ou du Service de la formation sport

Inscription via WEBFOR

- Inscription en ligne du stagiaire via WEBFOR à partir du **1^{er} aout**
- Les inscriptions sont à réaliser par le demandeur jusqu'à la date définie par les chefs de centre d'incendie et de secours ou de service respectifs en interne en sachant que :

Toutes les demandes de stages 2022 sont à réaliser en ligne jusqu'au dimanche 30 septembre 2022 (INCLUS)

Aucune candidature ne sera acceptée après cette date.

- Le **chef de centre d'incendie et de secours ou de service** doit émettre un avis sur les demandes de stages des agents, stagiaires et formateurs de son unité ou service au plus tard le 30 septembre en **établissant un ordre de priorité**. Tout **avis défavorable doit être motivé** par le supérieur hiérarchique du personnel ayant réalisé la demande.
- Le **formateur** souhaitant réaliser un encadrement de stage pourra être retenu sur tout ou partie de la formation à la diligence du chef de centre. Ce choix doit être impérativement réalisé en accord avec le service des emplois et des compétences du groupement territorial concerné. **Le créneau sur lequel il aura été retenu lui sera communiqué par la voie hiérarchique en complément du retour WEBFOR le plus rapidement possible.**
- Le **chef du groupement territorial ou fonctionnel** doit émettre un avis sur les demandes de stages au plus tard le **30 octobre 2022**, en **établissant un ordre de priorité**. Tout **avis défavorable doit être motivé**.
- La sélection des candidatures des FMPA de tronc commun et des formations des unités spécialisées sera réalisée au plus tard avant le **15 octobre 2022**, en concertation entre les groupements territoriaux, les CIS et les chefs des unités spécialisées. **À l'issue, le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent.**
- La sélection des candidatures des formations d'avancement SPP/SPV sera réalisée en concertation entre le service de la formation et les services des emplois et des compétences des groupements territoriaux. À l'issue, **le retour se fera directement sur le compte individuel WEBFOR de l'agent.**

Le chef de centre d'incendie et de secours ou de service est un acteur principal de la formation.

À ce titre, il doit garantir, en collaboration avec le correspondant formation, le niveau des connaissances exigées pour accéder aux formations.

Procédure de candidature pour les personnels à statuts multiples :

Les agents à double statuts SPP et SPV (autres que ceux du CTAC) :

- Le statut de professionnel prime dans la candidature pour les formations d'avancement ;
- Les agents font acte de candidature en tant que professionnel, sous couvert de leur chef de centre, auprès de leur groupement territorial ou fonctionnel de rattachement comme sapeur-pompier professionnel ;
- Le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de sapeur-pompier professionnel gère leur candidature.

Ainsi seules les demandes en tant que professionnel seront prises en compte.

L'agent doit s'inscrire sous le statut correspondant aux formations nécessaires pour tenir l'emploi opérationnel exercé en fonction de son unité ou CIS d'affectation.

Les agents PATS (en groupement fonctionnel ou territorial) **et SPV ou SPP du CTAC et SPV :**

- Les agents font acte de candidature sur WEBFOR ;
- Le service de la formation transmettra à la clôture des inscriptions un récapitulatif des demandes de stages effectuées à leur chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement comme PATS ou SPP ;
- En cas de difficulté sur la candidature, les chefs de groupements fonctionnels ou territoriaux se concertent ;
- Si le chef de groupement fonctionnel ou territorial de rattachement, pour lequel l'agent travaille en qualité de PATS ou SPP, souhaite une formation différente ou complémentaire à celle demandée, il se met en rapport avec le chef de groupement fonctionnel ou territorial concerné ;
- Le service des emplois et des compétences du groupement territorial de rattachement en qualité de SPV gère leur candidature.

Procédure de candidatures pour les personnels du SSSM

- Les dates de formation et les offres de candidatures destinées aux membres du SSSM sont transmises directement par la chefferie santé ;
- Celle-ci donne son accord ou non à la candidature directement à l'intéressé.

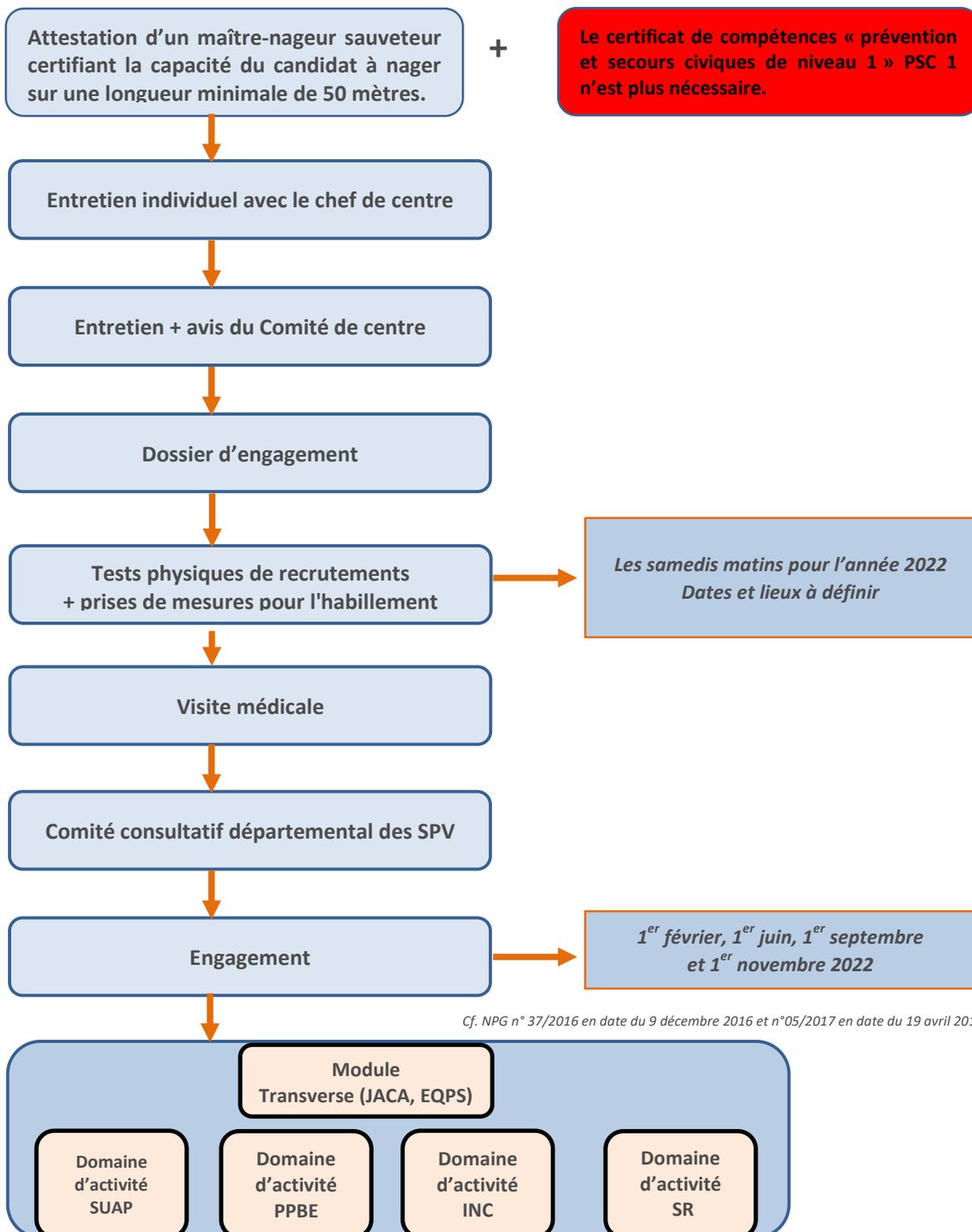
Lors de la programmation des actions de formation devant être suivies par les agents, les formations de tronc commun (*initiale ou de maintien et perfectionnement des acquis*) **sont prioritaires** sur les formations de spécialisation.

RAPPEL DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT INITIAL SPV

Les conditions de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires :

- Avoir au moins 16 ans pour les sapeurs et au moins 21 ans pour les officiers ;
- Être en position régulière au regard des dispositions du Code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitudes physiques et médicales.

Le premier engagement comprend une période probatoire permettant l'acquisition de la formation initiale, qui ne peut être inférieure à un an, ni supérieure à 3 ans.



Cf. NPG n° 37/2016 en date du 9 décembre 2016 et n°05/2017 en date du 19 avril 2017

PARCOURS DE LA FORMATION DES SPV

Formation initiale d'équipier de sapeurs-pompiers volontaires

DÈS LE RECRUTEMENT SPV APPRENANT

MODULE TRANSVERSE
4 heures de formations en CIS
JOURNÉE D'ACCUEIL 4H 00
Équipier prompt secours 40 H 00



Domaine d'activité
Secours d'Urgence Aux Personnes
40 H 00 / 5 jours



Domaine d'activité
Protection des Biens et des Personnes
40 H 00 / 5 jours



Domaine d'activité
Lutte contre l'Incendie
88 H 00 / 11 jours



Dès l'obtention de la FI d'équiper complète : **NOMINATION sapeur 1^{ère} classe**
Après 1 an d'ancienneté minimum (fin de la période probatoire entre 1 et 3 ans)



Domaine d'activité
SECOURS ROUTIER (pour les CIS ayant un VSR ou FPTSR)
40 H 00 / 5 jours



Formation de chef d'équipe SPV

3 ans d'ancienneté dans le grade de sapeur : NOMINATION CAPORAL après avis CCDSPV

Domaine d'activité
lutte contre l'incendie
40 H 00 / 5 jours



Activité/emploi de chef
d'équipe

Si 3 ans d'ancienneté dans le grade de caporal : APPELLATION CAPORAL-CHEF
(automatique)



Formation de chef d'agrès 1 équipe SPV

Si 3 ans d'ancienneté dans le grade de caporal : NOMINATION SERGENT
après avis CCDSPV

Formation CA 1 EQ 96 H / 12 JOURS

Domaine d'activité
Secours d'Urgences Aux
Personnes
SUAP

Domaine d'activité
Lutte contre l'incendie au
moyen d'un MEA
INC

Domaine d'activité
Protection des Personnes
des Biens et de
l'Environnement
PPBE

Domaine d'activité
Secours Routier
SR

Formation de chef d'agrès tout engin de sapeurs-pompiers volontaires

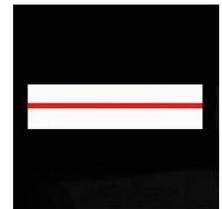
Après 6 ans d'ancienneté dans le grade de sergent ou 2 ans si chef de centre ou adjoint : NOMINATION ADJUDANT



Formation CATE

80 H 10 JOURS

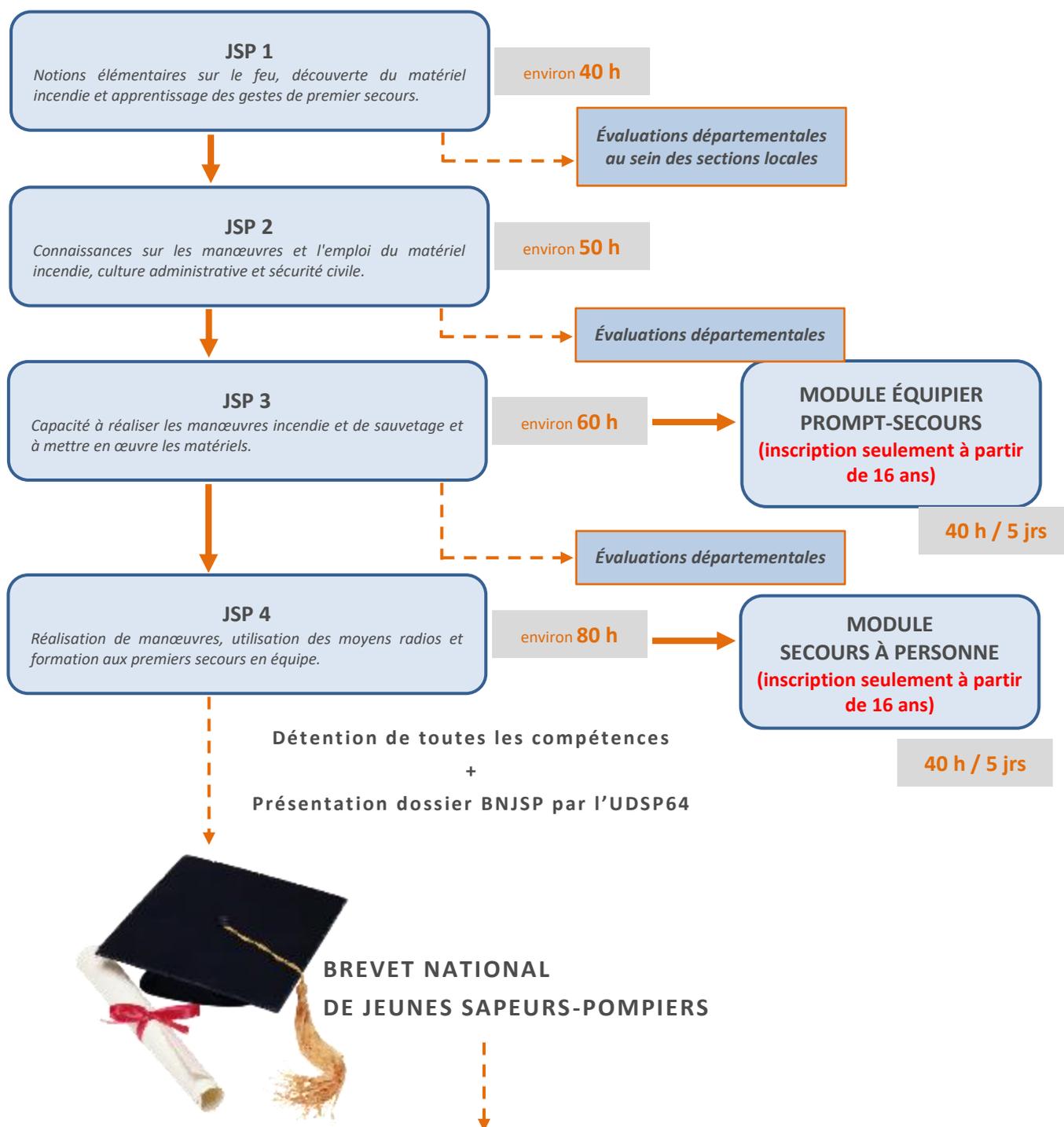
Après 3 ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant :
APPELLATION ADJUDANT-CHEF (automatique)



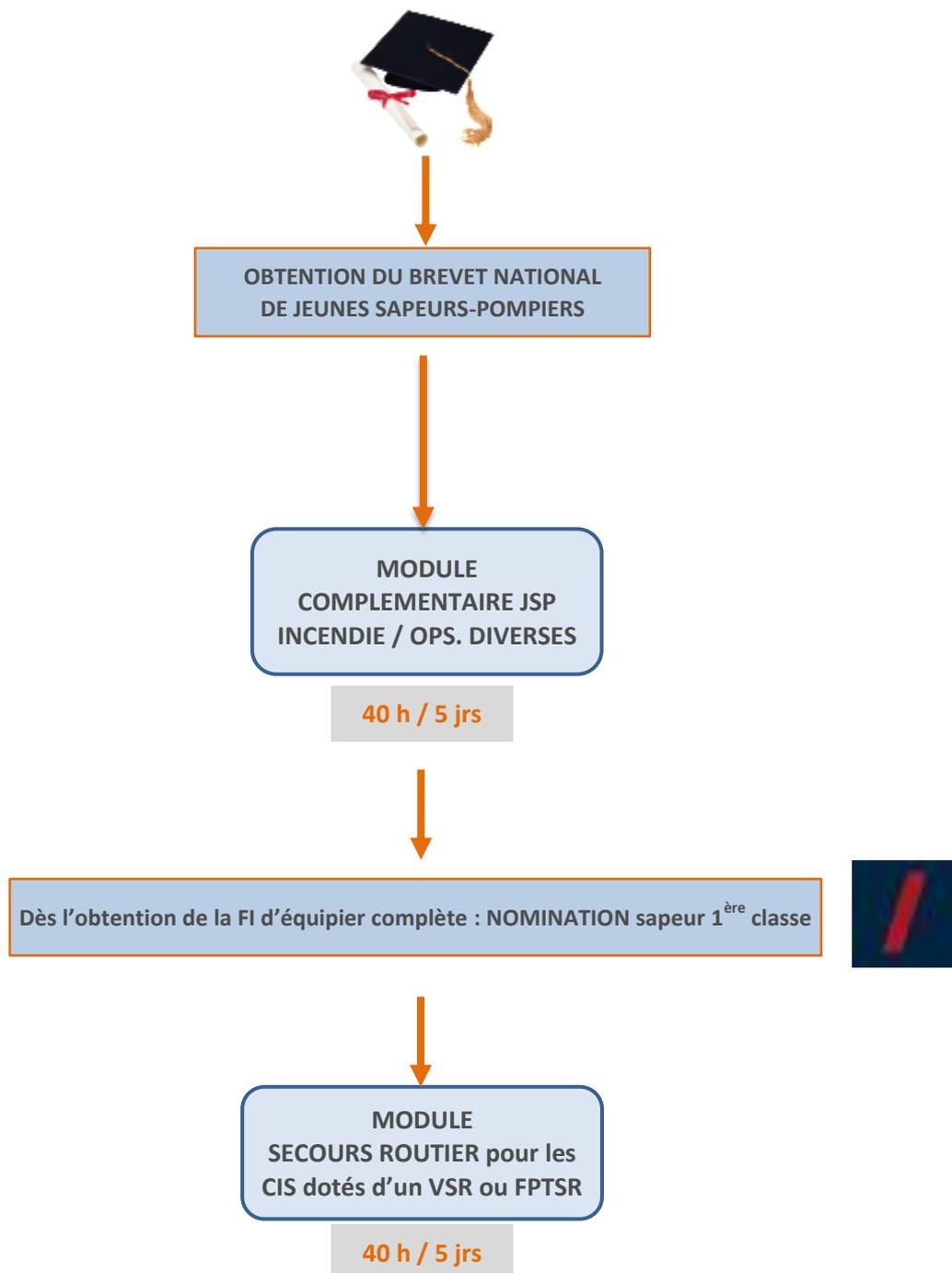
PARCOURS DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La formation, encadrée par des sapeurs-pompiers ou des bénévoles formés, se déroule généralement les mercredis et/ou samedis. Elle est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (*la moitié du temps*) et d'initiation aux différentes facettes de l'activité, mais aussi de rencontres sportives, manœuvres, défilés ou événements.

Cursus de formation de jeunes sapeurs-pompiers



Cursus de formation de jeunes sapeurs-pompiers



EXAMENS PROFESSIONNELS

PRÉPARATION CONCOURS			
	A	B	C
Filière administrative	Attaché	Rédacteur territorial	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
Filière technique	A	B	C
	Ingénieur	Technicien territorial	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
	Ingénieur en chef	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise

PRÉPARATION EXAMENS PROFESSIONNELS			
	A	B	C
Filière administrative	Attaché principal	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
		Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	
Filière technique	A	B	C
	Ingénieur	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe
	Ingénieur en chef	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	

Contact : Mme SEGRESTAA Florence et/ou Mme MONBEIG Véronique

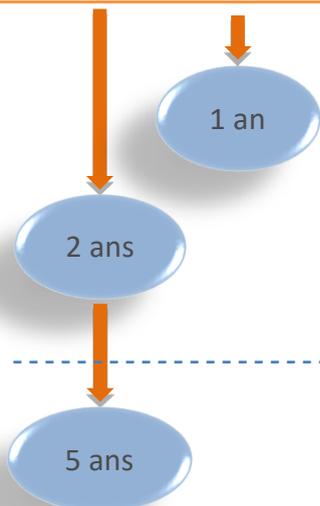
SCHEMA D'ENSEMBLE DES FORMATIONS STATUTAIRES

(Hors filières SPP)

Contact : **Pôle Ressources Support et Conseil du Service Formation**
Mme SEGRESTAA Florence et Mme MONBEIG Véronique

À compter du 1^{er} juillet 2008

Nomination dans un cadre d'emplois



Formation d'intégration

(5 jours pour la catégorie C, 10 jours pour les catégories A et B sauf promotion interne)

Condition de la titularisation.

Formation de professionnalisation au premier emploi

Plancher : 3 jours (C), 5 jours (B et A)

Plafond : 10 jours pour tous

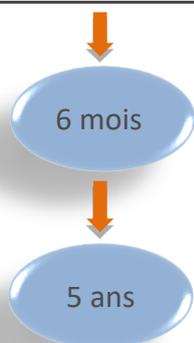
Condition de la promotion interne

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

de 2 jours à 10 jours pour tous, tous les 5 ans

Condition de la promotion interne

Nomination dans un poste à responsabilité



Formation de professionnalisation prise de poste à responsabilité

de 3 à 10 jours

Condition de la promotion interne

Formation de professionnalisation tout au long de la carrière

de 2 jours à 10 jours pour tous, tous les 5 ans

Condition de la promotion interne

Réduction des durées de formation possibles selon formations suivies, diplômés et expériences

20

Décret du 29 mai 2008



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

**Formations destinées aux personnels administratifs
techniques et spécialisés**



PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Taux de réussite	100%	Durée	12h00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels des filières techniques, administratives et spécialisées du SDIS des Pyrénées-Atlantiques les capacités d'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux personnels non sapeurs-pompiers du SDIS des Pyrénées-Atlantiques ne disposant d'aucune formation de base en secourisme ou souhaitant actualiser leurs connaissances dans ce domaine.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension d'un incendie et sensibilisation au maniement des extincteurs ; • Protection de soi, d'une victime et des autres personnes vis-à-vis des dangers environnants ; • Transmission de l'alerte au service le plus adapté ; • Réalisation des premiers gestes de secours dans les cas suivants (<i>obstruction des voies aériennes, saignement abondant, inconscience, arrêt cardiaque, malaises, traumatismes</i>).

22

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-638-1-PSC1	PAU SFOR	Du 13 septembre de 09h00 à 17h00 au 14 septembre 12h00	NON
ORGANISATEUR	SFOR		



FMPA PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	4 heures
Tarif formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels des filières techniques, administratives et spécialisées du SDIS des Pyrénées-Atlantiques les capacités d'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux personnels disposant de la formation de base en secourisme.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension d'un incendie et sensibilisation au maniement des extincteurs ; • Protection de soi, d'une victime et des autres personnes vis-à-vis des dangers environnants ; • Transmission de l'alerte au service le plus adapté ; • Réalisation des premiers gestes de secours dans les cas suivants (<i>obstruction des voies aériennes, saignement abondant, inconscience, arrêt cardiaque, malaises, traumatismes</i>).

23

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-632-1-FP1UDEE	PAU SFOR	16 mars de 08h00 à 12h00	NON
2022-633-2-FP1UDEE	PAU SFOR	16 mars de 13h30 à 17h30	NON
2022-634-3-FP1UDEE	PAU SFOR	17 mars de 08h00 à 12h00	NON
2022-635-4-FP1UDEE	PAU SFOR	17 mars de 13h30 à 17h30	NON
2022-636-5-FP1UDEE	PAU SFOR	18 mars de 08h00 à 12h00	NON
2022-637-6-FP1UDEE	PAU SFOR	18 mars de 13h30 à 17h30	NON
ORGANISATEUR	SFOR		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

1

Formations d'intégrations SPP



EQUIPIER TOUTES MISSIONS SPP RNAC

Taux de réussite	100 %	Durée	240 H 00 (30 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation d'intégration permet aux nouvelles recrues SPP de tenir l'emploi d'équipier
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels recrutés aux grades de sapeur et/ou caporal.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être sapeur-pompier professionnel Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) Avoir suivi la préparation physique en amont.
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Équipier prompt secours EQ.PS Équipier Secours d'Urgence Aux Personnes EQ.SUAP Équipier Protection des Personnes des Biens et de l'Environnement EQ.PPBE Équipier Secours Routier EQ.SR Équipier Lutte contre l'incendie EQ.INC

2

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-193-1-SRC3	CDF	Du 1 ^{er} juin au 13 juillet 2022	OBLIGATOIRE
ORGANISATEUR	SFOR		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

3

Formations initiales des sapeurs-pompiers volontaires



EQUIPIER JACA SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	4 H 00 (jour)
Tarif formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Variable
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	AUCUNE

OBJECTIFS	La formation est destinée à présenter aux nouvelles recrues l'organisation et le fonctionnement du SDIS des Pyrénées-Atlantiques.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Partie intégrée au module transverse, obligatoire</u> Ouvert aux personnels entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être SPV apprenant / SPP / PATS
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Cérémonie d'intégration au corps départemental • Organisation et missions du SDIS • Présentation du réseau associatif, charte du SPV • Présentation du CTAC

4

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-186-1-SRC5	CDF	5 février 2022	NON
2022-187-2-SRC5	CDF	4 juin 2022	NON
2022-188-3-SRC5	CDF	3 septembre 2022	NON
2022-189-4-SRC5	CDF	5 novembre 2022	NON
ORGANISATEUR	SFOR		

EQUIPIER PROMPT SECOURS SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier prompt secours à travers la découverte du rôle d'un secouriste et l'apprentissage des règles de sécurité en intervention.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Partie intégrée au module transverse</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires entrant au Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir participé à la journée d'accueil des nouvelles recrues
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans ; Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale ; Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale ; Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert ; Mise en application des connaissances

5

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-128-1-PSSR 2022-144-5-PSSR 2022-154-9-PSSR	Groupements EST/OUEST/SUD	du 7 février au 11 février 2022	POSSIBLE
2022-137-2-PSSR 2022-145-6-PSSR 2022-156-10-PSSR	Groupements EST/OUEST/SUD	du 13 au 17 juin 2022	POSSIBLE
2022-139-3-PSSR 2022-147-7-PSSR 2022-158-11-PSSR	Groupements EST/OUEST/SUD	du 12 au 16 septembre 2022	POSSIBLE
2022-150-8-PSSR 2022-159-12-PSSR	Groupements EST/SUD	du 14 au 18 novembre 2022	POSSIBLE
2022-141-4-PSSR	Groupement OUEST	du 21 au 25 novembre 2022	POSSIBLE



EQUIPIER SECOURS D'URGENCES AUX PERSONNES SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier VSAV.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir validé le module transverse (EQ.JA / EQ.OT / EQ.PS)
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes ; S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier ; Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur ; Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état de la victime ; Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette ; Mise en application des connaissances

6

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-136-1-SUAP201 2022-145-5-SUAP201 2022-152-9-SUAP201	Groupements EST/OUEST/SUD	du 28 février au 4 mars 2022	POSSIBLE
2022-137-2-SUAP201 2022-147-6-SUAP201	Groupements EST/SUD	du 27 juin au 1er juillet 2022	POSSIBLE
2022-153-10-SUAP201	Groupement OUEST	du 4 au 8 juillet 2022	POSSIBLE
2022-139-3-SUAP201 2022-149-7-SUAP201 2022-155-11-SUAP201	Groupement EST/OUEST/SUD	du 26 au 30 septembre 2022	POSSIBLE
2022-141-4-SUAP201 2022-150-8-SUAP201	Groupement EST/SUD	du 28 novembre au 2 décembre 2022	POSSIBLE
2022-157-12-SUAP201	Groupement OUEST	du 5 au 9 décembre 2022	POSSIBLE



EQUIPIER PROTECTION DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT EQ PPBE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours) + 7 H 00 prérequis
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier protection des personnes des biens et de l'environnement.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir validé le module transverse (EQ.JA / EQ.OT / EQ.PS)
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la protection des personnes et des biens ; Participer à la protection de l'environnement ; Intervenir lors d'évènements climatiques ; Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant ; Procéder à la destruction d'hyménoptères ; Mise en application des connaissances.

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-135-1-PPBES2 2022-166-4-PPBES2	Groupements territoriaux EST/SUD	du 17 janvier au 21 janvier 2022	POSSIBLE
2022-170-7-PPBES2	Groupements territoriaux OUEST	du 24 au 28 janvier 2022	POSSIBLE
2022-171-8-PPBES2 2022-232-12-PPBES2 2022-233-13-PPBES2	Groupements territoriaux EST/OUEST/SUD	du 14 au 18 mars 2022	POSSIBLE
2022-172-9-PPBES2	Groupement OUEST	du 5 au 9 septembre 2022	POSSIBLE

2022-161-2-PPBES2 2022-167-5-PPBES2	Groupements EST/SUD	du 19 au 23 septembre 2022	POSSIBLE
2022-164-3-PPBES2 2022-169-6-PPBES2	Groupements EST/SUD	du 10 au 14 octobre 2022	POSSIBLE
2022-173-10-PPBES2	Groupement OUEST	du 17 au 21 octobre 2022	POSSIBLE
2022-174-11-PPBES2	Groupement OUEST	du 19 au 23 décembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		

EQUIPIER LUTTE CONTRE L'INCENDIE SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	88 H 00 (11 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier incendie.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être sapeur-pompier volontaire apprenant Être apte médicalement incendie (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir validé les modules EQ.PS ; EQ.PPBE ; EQ.SUAP
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité ; Prendre en compte les impliqués ; Analyser l'environnement opérationnel ; Identifier les risques ; Mettre en place les zonages opérationnels ; Réaliser un dispositif d'extinction ; Exploiter les capacités des équipements d'extinction ;

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-183-9-LCLI2	Groupement OUEST	du 10 au 21 janvier 2022	POSSIBLE
2022-175-1-LCLI2 2022-179-5-LCLI2	Groupements EST/SUD	du 31 janvier au 11 février 2022	POSSIBLE
2022-184-10-LCLI2	Groupement OUEST	du 28 février au 11 mars 2022	POSSIBLE
2022-185-11-LCLI2	Groupement OUEST	du 4 au 15 avril 2022	POSSIBLE
2022-176-2-LCLI2 2022-180-6-LCLI2	Groupements EST/SUD	du 2 au 13 mai 2022	POSSIBLE
2022-177-3-LCLI2 2022-181-7-LCLI2	Groupements EST/SUD	du 10 au 21 octobre 2022	POSSIBLE

2022-196-12-LCLI2	Groupement OUEST	du 3 au 14 octobre 2022	POSSIBLE
2022-178-4-LCLI2 2022-182-8-LCLI2	Groupements EST/SUD	du 14 au 25 novembre 2022	POSSIBLE
2022-197-12-LCLI2	Groupement OUEST	du 21 novembre au 2 décembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		

EQUIPIER SECOURS ROUTIER SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au sapeur-pompier les capacités nécessaires pour exercer l'activité d'équipier secours routier.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module Obligatoire</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires titulaires du module équipier Secours d'Urgence Aux Personnes (EQ. SUAP).
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir validé les modules EQ.PS ; EQ.PPBE ; EQ.SUAP ; EQ.INC
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Assurer le balisage et la protection d'un accident routier ; Désincarcérer une victime ; Participer à l'extraction de la victime.

11

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-190-7-SRSR	Groupement OUEST	du 21 au 25 mars 2022	POSSIBLE
2022-126-1-SRSR 2022-141-4-SRSR	Groupement EST/SUD	du 25 au 29 avril 2022	POSSIBLE
2022-191-8-SRSR	Groupements OUEST	du 27 juin au 1er juillet 2022	POSSIBLE
2022-130-2-SRSR 2022-160-5-SRSR	Groupement EST/SUD	du 4 au 8 juillet 2022	POSSIBLE
2022-132-3-SRSR	Groupement EST	du 24 au 28 octobre 2022	POSSIBLE
2022-163-6-SRSR	Groupement SUD	du 31 octobre au 5 novembre 2022	POSSIBLE
2022-192-9-SRSR	Groupement OUEST	du 19 au 23 décembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		

Point de vigilance : présence d'une manœuvre de nuit dans la semaine



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Le sapeur devra connaître et maîtriser les gestes enseignés lors des formations d'équipier prompt-secours et secours à personnes



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

**Formations liées à l'avancement de grade des sapeurs-
pompiers professionnels et volontaires**

12

CHEF D'EQUIPE SPP SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'équipe / caporal les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'équipe.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de caporal
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement incendie (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Avoir validé sa formation initiale ou d'intégration Être nommé au grade de caporal
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité ; Prendre en compte les impliqués ; Analyser l'environnement opérationnel ; Identifier les risques ; Mettre en place les zones opérationnelles ; Réaliser un dispositif d'extinction ; Exploiter les capacités des équipements d'extinction.

13

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-103-4-CE	Groupement SUD	du 7 au 11 mars 2022	POSSIBLE
2022-112-7-CE	Groupement EST	du 14 au 18 mars 2022	POSSIBLE
2022-60-1-CE	Groupement OUEST	du 21 au 25 mars 2022	POSSIBLE
2022-63-2-CE	Groupement OUEST	du 2 au 6 mai 2022	POSSIBLE
2022-106-5-CE	Groupement SUD	du 16 au 20 mai 2022	POSSIBLE
2022-115-8-CE	Groupement EST	du 30 mai au 3 juin 2022	POSSIBLE
2022-117-9-CE	Groupement EST	du 12 au 16 septembre 2022	POSSIBLE
2022-67-3-CE	Groupement OUEST	du 24 au 28 octobre 2022	POSSIBLE

2022-109-6-CE	Groupement SUD	du 5 au 9 décembre 2022	POSSIBLE
2022-121-10-CE	Groupement EST	du 12 au 16 décembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les techniques liées à l'activité d'équipier ;

Le candidat doit maîtriser parfaitement les techniques de secours à personnes, l'emploi du lot de sauvetage et de protection contre les chutes, la mise en œuvre des agrès interventions diverses et les manœuvres binômes incendie.

CHEF D'AGRES 1 EQUIPE SPP SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	96 H 00 (12 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / sergent les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès d'une équipe
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade de sergent
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Être nommé au grade de sergent (SPP) et nommable (SPV)
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie : <ul style="list-style-type: none"> Commander un sauvetage ; Sécuriser la zone d'intervention ; Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA. Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes : <ul style="list-style-type: none"> Commander un véhicule de secours et ; D'assistance aux victimes. Domaine d'activité du secours routier : <ul style="list-style-type: none"> Commander un engin de secours routier. Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> Commander un véhicule tout usage.

15

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-52-1-CA 1 EQ	CDF	Les 14 et 15 avril - du 9 au 13 mai et du 16 au 20 mai 2022	POSSIBLE
2022-55-2-CA 1 EQ	CDF	Les 1 et 2 septembre – du 12 au 16 septembre et du 19 au 23 septembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



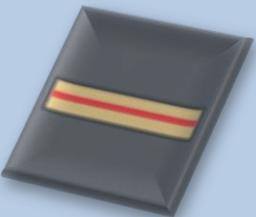
PRÉPARATION AVANT LE STAGE

Les personnels devront connaître et maîtriser les gestes enseignés lors des formations d'équipier et chef d'équipe par l'intermédiaire de la plateforme APIS, outils d'aide à la préparation des stages.



CHEF D'AGRES TOUT ENGIN SPP SPV

Taux de réussite	Sans objet	Durée	80 H 00 (10 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au chef d'agrès / adjudant les capacités nécessaires pour exercer l'activité de chef d'agrès tout engin.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires nommés au grade d'adjudant
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Être nommé au grade d'adjudant (SPP) et nommable (SPV)
COMPÉTENCES VISÉES 	<ul style="list-style-type: none"> Commander une intervention incendie en tant que COS : <ul style="list-style-type: none"> Analyser la situation opérationnelle ; Prendre la direction d'un sauvetage ; Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique ; Diriger la manœuvre d'extinction ; Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté. Gérer une intervention incendie sous l'autorité d'un COS : <ul style="list-style-type: none"> S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur ; Ordonner et contrôler les actions des équipes ; Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation.

16

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-9-1-CATE	CDF	du 21 mars au 1 avril 2022	POSSIBLE
2022-24-2-CATE	CDF	du 11 au 22 avril 2022	POSSIBLE
2022-47-3-CATE	CDF	du 19 au 30 septembre 2022	POSSIBLE

ORGANISATEUR	SFOR
---------------------	------



PRÉPARATION AVANT LE STAGE

**Réviser les techniques liées aux activités de chef d'agrès une équipe.
Le candidat doit maîtriser le raisonnement du chef d'agrès une équipe par l'intermédiaire de la plateforme APIS, outils d'aide à la préparation des stages**



SOUS OFF DE GARDE SPP RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 heures (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée aux adjudants de sapeurs-pompiers professionnels qui doivent réguler les activités de la garde en faisant respecter les consignes et règlements en vigueur.
PUBLIC CONCERNÉ	Adjudants de sapeurs-pompiers professionnels
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ; Être titulaire de la formation de chef d'agrès tout engin.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Gérer l'activité de la garde : <ul style="list-style-type: none"> Coordonner et réguler les activités collectives et individuelles de la garde ; Veiller à l'application du règlement intérieur et des différentes consignes ; Participer à l'évaluation professionnelle des agents placés sous sa responsabilité.

17

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
Sous-officier de garde (SPP)	CDF	A définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

18

Formations de tronc commun opérationnel

CONDUCTEUR VEHICULE POIDS-LOURDS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	Durée moyenne 15 jours
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon critères de sélection
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à obtenir le permis poids-lourd pour assurer la fonction de conducteur de véhicule poids lourd sapeur-pompier (FPT ; FSR).
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir 21 ans (le jour de l'examen) • Être titulaire du permis B depuis au moins 3 ans • Avoir validé la FI • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)
SÉLECTION DES CANDIDATS	Critères de sélection des candidats : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de titulaires du permis C dans le CIS • Nombre d'engins du CIS. dont la conduite nécessite le permis C • Pour les SPV. : disponibilité en journée ; engagement à obtenir l'UV COD 1
CONTENU	Conforme à la réglementation en vigueur
DURÉE	La durée est en moyenne de 13 jours (3 jours pour le code, 5 jours pour le plateau et 5 jours pour la circulation). Les stages sont en général en semaines bloquées.
ORGANISATEUR	Auto-écoles (CAPL SERRES-CASTET/PEYREHORADE)

19



Le temps passé en formation poids lourd n'ouvre pas droit à la perception d'indemnités horaires pour les SPV ni à la récupération d'heures ou le paiement d'heures supplémentaires pour les SPP.

Les frais de repas et de déplacement ne sont pas pris en charge par le service.

Une fois le permis obtenu, le candidat doit faire parvenir une copie de son permis de conduire au pôle emplois et compétences du groupement territorial concerné.

COD 1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	24 H 00 (3 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif pas stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie.
------------------	--

PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
------------------------	--

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> Avoir réalisé un minimum de 4 H 00 de conduite dans son CIS (attestation) Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) <p><u>CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan pluriannuel du SDIS 64 :</u></p> <p>CIS SPV (<i>hors chef d'agrès tout engin</i>)</p>
---------------------------------	---

COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser le dispositif d'un engin pompe incendie : <ul style="list-style-type: none"> Sécuriser l'environnement de travail ; Répondre aux besoins hydrauliques des équipes ; Exploiter les capacités de l'engin pompe. Disposer d'une alimentation en eau adaptée : <ul style="list-style-type: none"> Faire alimenter en rapport aux besoins hydrauliques ; S'assurer des capacités de pérennisation de l'eau. Utiliser les génératrices et outils spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les dispositifs spécifiques ; Exploiter les capacités des génératrices.
---------------------------	---

20

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-78-1-COD 1	Groupement OUEST	du 5 au 7 janvier 2022	POSSIBLE
2022-96-3-COD 1	Groupement EST	du 21 au 23 mars 2022	POSSIBLE
2022-100-5-COD 1	Groupement SUD	du 28 au 30 mars 2022	POSSIBLE
2022-98-4-COD 1	Groupement EST	du 3 au 5 octobre 2022	POSSIBLE

2022-81-2-COD 1

Groupement OUEST

du 14 au 16 décembre 2022

POSSIBLE

ORGANISATEUR

GROUPEMENTS TERRITORIAUX



**PRÉPARATION
AVANT LE STAGE**

Réviser les bases de l'hydraulique.

Réaliser un minimum de 4 h 00 de conduite d'un poids lourd en CIS.

CONDUCTEUR VEHICULE LEGER TOUT TERRAIN

Taux de réussite	Sans objet	Durée	32 H 00 (4 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis B les techniques de mise en œuvre des pompes des véhicules légers « tout terrain ».
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du permis B <u>en cours de validité</u> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un véhicule léger « tout terrain » dans son CIS
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la capacité de cheminement et préparer le franchissement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la zone de déplacement et l'objectif à atteindre ; ▪ Déterminer le cheminement adapté et les contraintes induites ; ▪ Préparer le véhicule et le personnel au cheminement à utiliser. • Conduire en tout-terrain : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ; ▪ S'intégrer dans un groupe ou une colonne feux de forêts ; ▪ Réaliser les manœuvres spécifiques feux de forêts en véhicule isolé ou en groupe ; ▪ Utiliser les dispositifs d'autoprotection contre l'incendie ; ▪ Contrôler l'engin après les franchissements. • Conduire en zone inondée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter la conduite aux conditions de déplacement ▪ Choisir la technique relative aux conditions de déplacement ▪ Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ▪ Contrôler l'engin après les franchissements

22

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
ORGANISATEUR	SFOR		

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur titulaire du permis C les techniques de mise en œuvre des pompes des engins d'incendie « tout terrain ».
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> Être titulaire de la formation COD 1 depuis au moins 2 ans Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) AVOIR UN ENGIN « TOUT TERRAIN » DANS SON CIS
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la capacité de cheminement et préparer le franchissement : <ul style="list-style-type: none"> Analyser la zone de déplacement et l'objectif à atteindre ; Déterminer le cheminement adapté et les contraintes induites ; Préparer le véhicule et le personnel au cheminement à utiliser. Conduire en tout-terrain : <ul style="list-style-type: none"> Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ; S'intégrer dans un groupe ou une colonne feux de forêts ; Réaliser les manœuvres spécifiques feux de forêts en véhicule isolé ou en groupe ; Utiliser les dispositifs d'autoprotection contre l'incendie ; Contrôler l'engin après les franchissements. Conduire en zone inondée : <ul style="list-style-type: none"> Adapter la conduite aux conditions de déplacement ; Choisir la technique relative aux conditions de déplacement ; Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ; Contrôler l'engin après les franchissements.

23

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-85-1-COD 2 PL	Groupelement OUEST	du 19 au 23 septembre 2022	POSSIBLE
2022-92-2-COD 2 PL	Groupements EST/SUD	du 10 au 14 octobre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		

COD 6

Taux de réussite	Sans objet	Durée	32 H 00 (4 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir au conducteur les techniques spécifiques de mise en œuvre d'un moyen élévateur aérien. Être capable de conduire, de mettre en œuvre un véhicule de ce type en exploitant ses possibilités.
------------------	--

PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
------------------------	--

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du permis C (poids-lourd) <u>en cours de validité</u> depuis au moins 2 ans • Être titulaire de l'unité de formation COD 1 ; • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir un moyen élévateur aérien dans son CIS
---------------------------------	---

THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser un MEA dans le cadre d'une opération de sauvetage : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécuriser l'environnement de travail ; ▪ Répondre à l'urgence d'un sauvetage ou de la mise en sécurité ; ▪ Exploiter les capacités de l'engin. • Utiliser un MEA dans le cadre d'un incendie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécuriser l'environnement de travail ; ▪ Répondre au besoin hydraulique des équipes ; ▪ Exploiter les capacités du MEA. • Utiliser un MEA dans le cadre d'opérations diverses : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécuriser son environnement de travail ; ▪ Répondre aux besoins hydrauliques des équipes ; ▪ Exploiter les capacités du MEA.
-----------------------	--

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

Formations de tronc commun fonctionnel



FORMATION MARCHES PUBLICS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Pas d'évaluation

OBJECTIFS	La formation est destinée à perfectionner les principaux acheteurs du SDIS dans le montage et le contenu des pièces d'un marché (règlement de consultation, acte d'engagement, cahiers des charges,...) ; formation- information sur l'actualité réglementaire
PUBLIC CONCERNÉ	Référents marchés publics dans les services ou groupements
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender le montage et le contenu d'un dossier de consultation • Actualité réglementaire des marchés publics

26

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	Définition des dates en fonction des besoins	Définition des dates en fonction des besoins	NON
ORGANISATEUR	SAMP		



FORMATION FINANCES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Pas d'évaluation

OBJECTIFS	Avoir des connaissances de base sur le budget du SDIS, les principes de la comptabilité publique
PUBLIC CONCERNÉ	Référents financiers dans les services ou groupements ou tout autre agent souhaitant avoir un socle de connaissances de base sur les finances, la comptabilité
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Les finances locales – les bases • Le budget du SDIS • Les grands principes de la comptabilité publique

27

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	Définition des dates en fonction des besoins	Définition des dates en fonction des besoins	NON
ORGANISATEUR	SFIN		

PRISE EN MAINS DES OUTILS DU SDIS 64

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à se familiariser avec les outils du SDIS 64 (hors applications métiers)
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs CISV – Chefs de salle – Personnels CTAC – chefs de services CIS – nouveaux arrivants – SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Aucune
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Le bureau à distance • La gestion des fichiers et les différents espaces de stockage • Les bonnes pratiques • Le cloud

28

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-535-1-GPEMDOD	Salle de réunion GDSI	08 MARS 2022	NON
ORGANISATEUR	GDSI		

WEBMAIL

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir les différentes fonctionnalités de Webmail (OWA)
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs CIS Volontaires – chefs de salle – personnels CTAC – chefs de services CIS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	UTILISATION WEBMAIL – OWA – Connaissances de base en informatique (environnement Windows, gestion des fichiers)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement WebMail : affichages, dossiers • Consulter, envoyer et organiser ses messages • Insérer une pièce jointe à un message • Gérer son agenda : création d'un RV, d'une réunion, réponse à une invitation, calendrier partagé • Utilisation des contacts • Autres fonctionnalités : la gestion des absences

29

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	Salle de formation GDSI	En cours de définition	NON
ORGANISATEUR	GDSI		

OUTLOOK - NIVEAU UTILISATEUR

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir les différentes fonctionnalités d'Outlook
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	UTILISATION OUTLOOK Connaissances de base en informatique (environnement Windows, gestion des fichiers)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement Outlook : affichages, dossiers • Consulter, envoyer et organiser ses messages • Insérer une pièce jointe à un message • Gérer son agenda : création d'un RV, d'une réunion, réponse à une invitation, calendrier partagé • Utilisation des contacts • Autres fonctionnalités : la gestion des absences • Webmail

30

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-490-1-GO1	Salle de formation GDSI	08 Février 2022	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



OUTLOOK - PERFECTIONNEMENT

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	<p>La formation est destinée à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir les fonctionnalités avancées d'Outlook • Organiser son environnement. • Automatiser la gestion de ses messages • Planifier et organiser ses activités
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>UTILISATION OUTLOOK</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation OUTLOOK niveau utilisateur • Une bonne connaissance des fonctionnalités de base est recommandée
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Bonnes pratiques de la messagerie • L'environnement Outlook : affichage, dossiers, catégories • Maitriser la gestion des PJ et des liens • Tri, filtre, règles, rappels • Bouton de vote • Gérer son agenda : création et suivi d'un RV, d'une réunion, création d'un événement périodique, partage de calendrier, gestion des droits • Gérer ses contacts : création de contacts et de listes de distribution, de cartes de visite, import et export de groupe de contacts • Tâches : créer une tâche, assigner une tâche, suivi • WebMail

31

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-492-1-GO2-NP	Salle de formation GDSI	22 février 2022	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



POWERPOINT 2010

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	<p>La formation est destinée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à concevoir des présentations en vue d'animer des réunions. • Enrichir ses présentations de textes, dessins, images. • Acquérir les connaissances pour animer ses diapositives
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Les bonnes pratiques • Les clefs pour réussir une présentation • Concevoir une présentation • Créer et utiliser les masques • Utiliser les différents modes d'affichage • Créer et mettre en forme les diapositives • Organiser ses diapositives • Enrichir le contenu de chaque diapositive • Utiliser le modèle « CHARTE SDIS »

32

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-499-1-GO2-NP	Salle de formation GDSI	19 avril 2022	NON
2022-500-2-GO2-NP	Salle de formation GDSI	14 juin 2022	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



WORD- NIVEAU UTILISATEUR

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	<p>La formation est destinée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du traitement de texte, créer des documents standards.
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> présentation de Word 2010 – Ruban – onglet – groupe de commande Gestion des documents : ouvrir, enregistrer, créer, imprimer. Mise en forme du texte : police, paragraphe, style, puces. Mise en page : Marge, orientation, taille, tabulations, alignement..., Insertion : tableau, entête et pied de page, numéro de page, illustration, texte. Outils : rechercher/remplacer, orthographe/grammaire, reproduire la mise en forme

33

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-496-1-GWU	Salle de formation GDSI	22 mars 2022	NON
2022-497-2-GWU	Salle de formation GDSI	31 mai 2022	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



WORD- PERFECTIONNEMENT

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	<p>La formation est destinée à</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées de Word • Réaliser un publipostage • Créer des documents complexes
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation WORD niveau utilisateur • Bonne maîtrise des fonctions de bases de Word 2010
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Publipostage <ul style="list-style-type: none"> • création d'un document type et son fichier de données • modification des champs • règles • Documents longs <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des styles • Création d'un sommaire • Création d'un index • Mise en forme <ul style="list-style-type: none"> • Sections • Colonnes • Insertion d'objets, de graphiques, page de garde... • Création d'un formulaire

34

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-494-1-WORP	Salle de formation GDSI	En cours de définition	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



EXCEL – NIVEAU UTILISATEUR

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités de base du tableur
PUBLIC CONCERNÉ	SPP- PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Pratique de Windows
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et ouvrir, enregistrer un fichier, • Imprimer un fichier, • Saisir des données, • Formater les cellules, • Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, • Effectuer des calculs simples, • Recopier une formule, • Effectuer un tri, • Filtrer les données, • Incrémenter une série.

35

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-423-1-GEU	Salle de formation GDSI	11 Janvier 2022	NON
2022-424-2-GEU	Salle de formation GDSI	03 Mai 2022	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



EXCEL - PERFECTIONNEMENT

Taux de réussite	Sans objet	Durée	7 h 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation est destinée à découvrir et maîtriser les fonctionnalités avancées du tableur
PUBLIC CONCERNÉ	SPP - PATS
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation EXCEL niveau utilisateur • Bonne maitrise des fonctions de base de Excel
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Formater les cellules, • Mettre en forme le texte, les cellules, un tableau, des colonnes et des lignes, • Mise en forme conditionnelle, • Utiliser les formules, • Filtrer des données, • Éditer un graphique, • Tableau croisé dynamique.

36

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-488-1-GEP	Salle de formation GDSI	25 Janvier 2022	NON
2022-489-2-GEP	Salle de formation GDSI	17 Mai 2022	NON
ORGANISATEUR	GDSI		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

Formations des formateurs



JOURNEES DE RENCONTRES PEDAGOGIQUES

OBJECTIFS Ces journées sont organisées par filières de formateur et ont pour finalité d’obtenir une homogénéité la plus complète possible lors des formations réalisées (*programme, supports, lieux de manœuvres, type d’encadrement, moyens matériels, modalités et types d’évaluation, etc.*)

JOURNÉES DE RENCONTRE	DATES
Comité pédagogique SUAP	31 janvier, 31 mai, 21 octobre
Réunion référents encadrants des activités physique et sportive (EAP)	À définir en fonction de l’actualité de formation
Réunion formateurs conduite (COD3)	À définir en fonction de l’actualité de formation
Réunion filière formation pour les formateurs-accompagnateurs et concepteurs (FOR-ACC et CONCEPT)	À définir en fonction de l’actualité de formation

ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	24 h 00 (3 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12 maxi
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir aux personnels les notions et concepts clés de l'approche par les compétences (APC), d'organisation et de mise en œuvre d'une mise en situation professionnelle (MSP), d'animation d'un débriefing.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'équipier de tronc commun ; La priorité sera donnée aux sous-officiers qui encadrent les actions de formation au sein de leur CIS.
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et maintenir des compétences individuelles et collectives : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer une manœuvre de la garde adaptée aux participants, aux besoins et au contexte ; ▪ Observer et analyser les activités en situation pour apprécier le niveau de mise en œuvre des compétences ; ▪ Animer une auto-évaluation pour une personne ou un groupe de personnes pour permettre une prise de conscience des compétences ; ▪ Conseiller la personne dans son organisation et dans ses pratiques ; ▪ Établir des échanges avec les autres accompagnateurs de proximité, la hiérarchie et, le cas échéant, avec les autres acteurs de la formation. • Accompagner la personne dans la structure : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à l'intégration de la personne dans l'unité opérationnelle et fonctionnelle ; ▪ Aider et accompagner la personne dans sa progression et son engagement ; ▪ Préparer le départ et le retour d'une formation : contribuer à nourrir les attentes avant la formation et la mise en œuvre après la formation.

39

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-87-1-ACC PRO	À Définir	du 23 au 25 mai 2022	POSSIBLE
2022-90-2-ACC_PRO	À Définir	du 26 au 28 septembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		
FORMATEURS	Formateur – Accompagnateur ou Concepteur de Formation		



FORMATEURS-ACCOMPAGNATEURS INC/PPBE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	80 H 00 (10 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 maxi
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux apprenants d'accompagner des adultes dans leur auto-diagnostique, de Co-construire un parcours de professionnalisation dans le cadre de la formation d'un groupe d'adultes dans les domaines de la lutte contre l'incendie et de la protection des personnes des biens et de l'environnement.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe • Être titulaire de l'ACC-PRO
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer ou adapter des situations cibles en amont ou au premier jour de l'action de formation en lien avec le référentiel de formation ; ▪ Analyser l'activité de l'apprenant ; ▪ Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation de l'existant. • Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et mettre en œuvre des mises en situation professionnelle (MSP) ; ▪ Concevoir et mettre en œuvre des ateliers pédagogiques personnalisés (APP) ; ▪ Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation post-action ; ▪ Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation d'acquisition ; ▪ Accompagner l'apprenant dans l'élaboration de son plan d'actions (si nécessaire). • Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter une posture de formateur-accompagnateur ; ▪ Animer et réguler un groupe d'apprenants. • S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer ses pratiques de formateur ; ▪ Participer à l'amélioration de l'action de formation.

40

Identification des actions de formation (sous réserve de validation par le CNFPT)

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	A définir	EN COURS DE CONCEPTION AVEC CNFPT	POSSIBLE



FORMATEURS-ACCOMPAGNATEURS SR/INC/PPBE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	80 h 00 (10 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 maxi
Tarif stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux apprenants d'accompagner des adultes dans leur auto-diagnostique, de Co-construire un parcours de professionnalisation dans le cadre de la formation d'un groupe d'adultes dans le domaine du secours routier.et ou incendie/PPBE
------------------	---

PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires au minimum chef d'équipe.
------------------------	--

CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Avoir validé sa formation d'adaptation à l'emploi de chef d'équipe • Être titulaire de l'ACC-PRO
---------------------------------	---

COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner l'apprenant dans son autodiagnostic des compétences acquises et à développer : • Créer ou adapter des situations cibles en amont ou au premier jour de l'action de formation en lien avec le référentiel de formation ; • Analyser l'activité de l'apprenant ; • Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation de l'existant. • Co-construire, avec l'apprenant, son parcours de professionnalisation : • Concevoir et mettre en œuvre des mises en situation professionnelle (MSP) ; • Concevoir et mettre en œuvre des ateliers pédagogiques personnalisés (APP) ; • Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation post-action ; • Accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation d'acquisition ; • Accompagner l'apprenant dans l'élaboration de son plan d'actions (si nécessaire). • Former un groupe d'adultes à des fins professionnelles : • Adopter une posture de formateur-accompagnateur ; • Animer et réguler un groupe d'apprenants. • S'intégrer dans une démarche d'amélioration continue : • Améliorer ses pratiques de formateur ; • Participer à l'amélioration de l'action de formation.
---------------------------	---

41

Identification des actions de formation (en cours de conception avec le CNFPT)

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-646-2	À définir	Du 28 novembre au 9 décembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

Formations de spécialités

43

**UNITÉ SPÉCIALISÉE
RISQUES TECHNOLOGIQUES**

Je veux devenir RCH 1

Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques chimiques et biologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
RCH 1
(80 heures)**

**Je deviens
RCH 1**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe reconnaissances
risques chimiques et biologiques**

RECO VIRT/VDET/CELP



RCH 1
Je veux devenir

Je veux devenir RCH 2

Équipier / chef d'équipe interventions risques chimiques et biologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
RCH 2
(80 heures)**

**Prérequis
RCH 1**

**Je deviens
RCH 2**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe interventions
risques chimiques et biologiques**

INTER VIRT/VDÉT/CELP



RCH 2
Je veux devenir

Je veux devenir RAD 1

Équipier / chef d'équipe reconnaissances risques radiologiques

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
RAD 1
(40 heures)**

**Je deviens
RAD 1**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe reconnaissances
risques radiologiques**

RECO VDET



RAD 1
Je veux devenir

Je veux devenir DEPOL 1

Équipier / chef d'équipe lutte contre les pollutions

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

Formation
DEPOL 1
(16 heures)

Je deviens
DEPOL 1

J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe lutte contre les
pollutions

RECO CELP



DEPOL 1

Je veux devenir

Je veux devenir DEPOL 2

Chef d'agrès lutte contre les pollutions

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Prérequis
DEPOL 1

Formation
DEPOL 2
(16 heures)

Je dois suivre

Je deviens
DEPOL 2

J'exerce l'activité / emplois d'
Chef d'agrès lutte contre les pollutions

INTER CELP



DEPOL 2
Je veux devenir

Je veux devenir DECONTA 1

Je veux devenir DECONTA 1

Équipier / chef d'équipe chaîne de décontamination NRBC

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
DECONTA 1**
(16 heures)

**Je deviens
DECONTA 1**

J'exerce l'activité / emplois d'
Équipier / chef d'équipe chaîne de
décontamination NRBC

INTER UMD



Je veux devenir DECONTA 2

Je veux devenir DECONTA 2

Chef d'agrès chaîne de décontamination NRBC

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressources ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Je dois suivre

**Formation
DECONTA 2
(16 heures)**

**Prérequis
DECONTA 1**

**Je deviens
DECONTA 2**

**J'exerce l'activité / emplois d'
Chef d'agrès chaîne de décontamination
NRBC**

INTER CELP



50



EQUIPIER LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour être affecté sur un chantier de lutte contre les pollutions
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH Être affecté dans un CIS du groupement territorial Est se trouvant à proximité d'une plateforme industrielle
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents types de pollution • Les matériels de lutte contre les pollutions • La mise en œuvre des moyens

51

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CIS OTZ	A définir	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



CHEF D'EQUIPE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour gérer la mise en œuvre opérationnelle de la cellule de lutte contre les pollutions
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'unité de valeur DEPOL1 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Les différents types de pollution • La sécurité des personnels • Management des personnels (affectation, relèves, etc.)

52

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
SANS OBJET	CIS OTZ	A définir	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



EQUIPIER DECONTAMINATION NRBCE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour mettre en œuvre l'unité mobile de décontamination et les matériels de la cellule logistique NRBCE
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH Être affecté dans un CIS du groupement territorial Est se trouvant à proximité d'une plateforme industrielle
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine nationale NRBCE • Le sas interservices • Montage de l'UMD • Les différentes fonctions au sein d'un secteur fonctionnel décontamination

53

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
SANS OBJET	CIS OTZ	A définir	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



CHEF D'EQUIPE DECONTAMINATION NRBC

Taux de réussite	sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour gérer la mise en œuvre de l'unité mobile de décontamination et les matériels de la cellule logistique NRBC
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans le CIS support de la spécialité
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire de l'unité de valeur DECONTA1 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine nationale NRBC • Le sas interservices • Management des personnels (affectation, relèves, etc.) • Identification et résolution des dysfonctionnements

54

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
SANS OBJET	CIS OTZ	A définir	NON
ORGANISATEUR	USRT64		



RCH1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	64 heures (8 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dangers de la radioactivité • Appliquer les méthodes d'intervention propres aux risques radiologiques • S'intégrer dans un dispositif d'intervention à caractère radiologique
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté au CIS de Mourenx-Artix Formation ouverte aux SDIS extérieurs
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des rayonnements ionisants • Radioprotection • Équipe de reconnaissance • Intervention en milieu radiologique

55

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-365-1-RCH 1	CIS MRA	Du 14 au 23 Mars 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR			



RCH2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	80 heures (10 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Caractériser les dangers d'origine chimique et connaître les principaux effets et les mesures conservatoires pouvant être mises en œuvre Confirmer les premières mesures de protection individuelle et collective, mettre en œuvre les mesures conservatoires destinées à limiter les effets sur la population et l'environnement, mettre en œuvre les matériels de l'équipe d'intervention et agir dans le cadre de la CMIC S'intégrer en qualité d'équipier ou chef d'équipe dans une équipe d'intervention et dans une CMIC
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Être affecté dans un CIS support de la spécialité</p> <p>Être titulaire de l'unité de valeur RCH1</p> <p>Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle RCH</p> <p>Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité</p> <p>S'engager à participer aux activités de la spécialité</p>
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Risques chimiques Organisation de la spécialité Matériels mis en œuvre par l'équipe d'intervention Protection individuelle et collective Intervention en milieu chimique Lutte contre les pollutions Risques biologiques

56

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-366-1-RCH 2	CIS MRA	Du 03 au 14 Octobre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	USRT64		



RCH 3

Taux de réussite	Sans objet	Durée	90 heures environ
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les bases théoriques de la chimie pour les appliquer dans le cadre de l'intervention et de la formation • Organiser et commander une CMOC • S'intégrer dans un réseau de partenaires dans le domaine des risques chimiques et biologiques
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires <i>Formation organisée en partenariat avec les SDIS de la Gironde et du Lot-et-Garonne</i>
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire des unités de valeur RCH2, FOR1 et GOC3 Être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle RCH Avoir suivi un test de présélection Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances liées aux risques chimiques • Connaissance des structures • Moyens de la CMIC • Lutte contre les pollutions • Risques biologiques • Commandement de la CMIC

57

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
RCH 3	SDIS 64 / SDIS33 / SDIS47	SANS OBJET	OUI
ORGANISATEUR	USRT64 – SDIS33 – SDIS47		



EQUIPIER / CHEF D'EQUIPE RECONNAISSANCE RISQUES RADIOLOGIQUES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les dangers de la radioactivité • Appliquer les méthodes d'intervention propres aux risques radiologiques • S'intégrer dans un dispositif d'intervention à caractère radiologique 		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté au CIS de Mourenx-Artix Formation ouverte aux SDIS extérieurs		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité		
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Caractéristiques des rayonnements ionisants • Radioprotection • Équipe de reconnaissance • Intervention en milieu radiologique 		

58

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-415-1-RAD 1	CIS MRA / OTZ	du 20 au 24 Juin 2022	NON
ORGANISATEUR	USRT64		

UNITÉ SPÉCIALISÉE SECOURS NAUTIQUES



SNAU FORMATION SURVEILLANTS DES PLAGES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	48H00 (6 journées)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	20 à 40
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant d'exercer la surveillance des plages en toute sécurité.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers volontaires ou civils (<i>étudiants en majorité</i>)
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du BNSSA ou du BEESAN recyclé Avoir la formation PSE2 ou équipier au VSAV et être recyclé
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de sauvetage en océan • Secourisme adapté • Règlementation applicable aux postes de secours • Connaissance de l'organisation du SDIS

60

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-22-1-FSPVN	BIDART	17 au 22 avril 2022	NON
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



INSCRIPTIONS :

Il faut envoyer une lettre de motivation et un CV à l'UNITÉ NAUTIQUE.

Ne pas se positionner sur WEB FOR



FORMATION DES SAUVETEURS AQUATIQUES AFFECTÉS A LA SURVEILLANCE DES PLAGES - INC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	04H00 (1/2 journée)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	20 à 40
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances des différentes classes de feux et les techniques d'extinction aux moyens d'extincteurs appropriés.
PUBLIC CONCERNÉ	SPVS recrutés dans le cadre de la surveillance des plages ayant suivi la formation ou en recyclage tous les 5 ans.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Avoir réalisé la formation de sauveteur aquatique affecté à la surveillance des plages (Obligatoire en sortie de formation et à recycler tous les 5 ans)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Les classes de feux • Les agents extincteurs • Les extincteurs

61

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	BIDART	23 avril 2022	NON
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



INSCRIPTIONS :

Il faut envoyer une lettre de motivations et un CV à L'UNITE NAUTIQUE.
Ne pas se positionner sur WEB FOR



SNAU QUALIF SAL1 - 50M

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40H00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de Scaphandrier Autonome Léger à une profondeur de 50 mètres.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du SAL 1 depuis plus d'un an et être habilité - 30 mètres Être inscrit sur la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle Avoir réalisé au moins 60 plongées en milieu naturel, dont 6 plongées entre -20 et -30 mètres, et ce dans les 12 derniers mois Avoir satisfait aux tests d'admission organisés sous la responsabilité du conseiller technique SAL de zone, à la demande des autorités d'emplois
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques individuelles • Compétences opérationnelles • Compétences théoriques

62

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-72-1-SNAU SAL 1	HENDAYE	05 au 09 septembre	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU SAL1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	136H00 (17 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de Scaphandrier Autonome Léger
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<p>Être majeur</p> <p>Être titulaire du « sauvetage aquatique » niveau 1</p> <p>Être sapeur-pompier professionnel titulaire ou sapeur-pompier volontaire ayant validé la période probatoire</p> <p>Être médicalement apte en milieu subaquatique et hyperbare</p> <p>Être à jour de sa formation continue en matière de secours à personne</p> <p>Avoir validé les objectifs de la préformation</p>
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques individuelles • Compétences opérationnelles • Compétences théoriques

63

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-76-1-SNAU SAL 1	HENDAYE	2 au 24 juin 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU SEV

Taux de réussite	Sans objet	Durée	24H00 (3 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de cette spécialité. Elle a pour but de donner aux intervenants les connaissances nécessaires pour leur permettre d'évaluer les risques et d'adapter la technique de sauvetage aux conditions météorologiques et à la configuration du site.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements extérieurs
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Faire partie de l'équipe SAV au sein de sa structure
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture de rivière • Techniques de sauvetages en eaux vives • Conforme aux dispositions nationales enseignées à MILLAU par l'ECASC

64

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-248-1-SNAU SEV	ST PEE DE BIGORRE	28 au 30 mars 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU COD4

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de conducteur d'embarcation
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des centres de secours supports de la spécialité
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> - Etre sapeur-pompier professionnel titulaire ou sapeur-pompier volontaire ayant validé la période probatoire - Etre médicalement apte - Etre titulaire du permis mer
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques individuelles • Compétences opérationnelles • Compétences théoriques

65

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-249-1-SNAU COD 4	ORTHEZ	Du 21 au 25 novembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU SAV1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	24 H 00 (3 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à acquérir les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur aquatique et de sauveteur en eaux vives.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques SAV1 conformes au GNR sauvetage aquatique • Navigation en eaux vives • Parcours techniques eaux vives

66

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-250-1-SNAU SAV	ST PEE DE BIGORRE	du 16 au 18 mars 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU SAV2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	24 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à acquérir les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur aquatique niveau 2 (sauveteur côtier).
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Tests aquatiques SAV2 conformes au GNR sauvetage aquatique

Identification des actions de formation

67

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-251-1-SNAU SAV 2	BIDART	du 11 au 15 avril 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU PREFO SAL1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Sélectionner les candidats pouvant accéder à la formation de Scaphandrier Autonome Léger et acquérir les compétences techniques individuelles et théoriques
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> - Etre majeur - Etre titulaire du « sauvetage aquatique » niveau 1 - Etre sapeur-pompier professionnel titulaire ou sapeur-pompier volontaire ayant validé la période probatoire - Etre médicalement apte en milieu subaquatique et hyperbare - Etre à jour de sa formation continue en matière de secours à personne
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques individuelles • Compétences théoriques

68

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-252-1-PFSAL	HENDAYE	du 16 au 20 mai 2022	POSSIBLE

ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64
---------------------	------------------------

SAL1 QUALIF - 50M

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40H00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités et les techniques permettant de tenir les différents emplois de Scaphandrier Autonome Léger à une profondeur de 50 mètres.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers professionnels ou volontaires des départements de la zone et nationaux
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du SAL1 depuis plus d'un an et être habilité -30mètres Être inscrit sur la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle Avoir réalisé au moins 60 plongées en milieu naturel, dont 6 plongées entre -20 et -30 mètres, et ce dans les 12 derniers mois Avoir satisfait aux tests d'admission organisés sous la responsabilité du conseiller technique SAL de zone, à la demande des autorités d'emplois
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences techniques individuelles • Compétences opérationnelles • Compétences théoriques

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-72-1-SNAU SAL QUALIF 50M	HENDAYE	du 5 au 9 septembre 2022	OUI
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64/ECASC		



SNAU TEST SAL2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8H00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Ces tests ont pour objectif de faire participer au stage national des candidats capables d'assimiler les programmes théoriques et pratiques dispensés dans ces formations.
PUBLIC CONCERNÉ	Scaphandriers Autonomes Légers habilités à 30 ou 50 mètres.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement en milieu subaquatique et hyperbare. Être titulaire du diplôme d'équipier SAL1 depuis au moins deux ans. Être inscrit sur la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle de son département.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve physique • Epreuve technique • Epreuve théorique

70

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU TEST SAL3

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8H00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Ces tests ont pour objectif de faire participer au stage national des candidats capables d'assimiler les programmes théoriques et pratiques dispensés dans ces formations.
PUBLIC CONCERNÉ	Chefs d'unités SAL2
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement en milieu subaquatique et hyperbare. Être titulaire du diplôme de chef d'unité SAL2 depuis au moins 3 ans. Être inscrit sur la liste annuelle départementale d'aptitude opérationnelle de son département.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve physique • Epreuve théorique

71

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		



SNAU TEST SAV1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	1H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Les tests de sélection ont pour but de s'assurer de la capacité des agents à suivre les stages de formations.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans des centres supports des spécialités nautiques
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être sapeur-pompier professionnel titulaire ou sapeur-pompier volontaire ayant validé la période probatoire.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests de sélection conforme à la DOP Secours Nautique

Identification des actions de formation

72

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	Unité Nautique SDIS 64		

UNITÉ SPÉCIALISÉE SAUVETAGE ET DÉBLAIEMENT

73



SDE 1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	45 H 00 (6 jours) dont 2 heures de nuit minimum
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	16
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités nécessaires pour tenir l'emploi de sauveteur déblayeur, dont la mission est de participer au sauvetage de victimes en milieu effondré ou menaçant ruine.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Être titulaire de la formation d'équipier au VSAV ; Être titulaire de la formation d'équipier incendie ; <p><u>CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan pluriannuel du SDIS 64 :</u> CIS ANG et PAU.</p>
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de son environnement Recherche de victimes Dégagement d'une victime Évacuation de victimes hors d'une zone dangereuse

74

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	SFOR/CUS		



SDE 2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	58H00 (7 jours) dont 2 heures de nuit minimum
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires de tenir l'emploi de chef d'unité sauveteur déblayeur, dont les missions sont de commander une unité sauvetage-déblaiement et de participer à la formation des sauveteurs déblayeurs.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Être inscrit sur la liste annuelle d'aptitude opérationnelle du SDIS 64 ; Être titulaire de la formation de sauveteur déblayeur (SDE1) ; Être titulaire de la formation de gestion opérationnelle et de commandement de chef d'après une équipe. <p><u>CIS prioritaires au regard du recueil et planification des besoins en formation du plan pluriannuel du SDIS 64 :</u> CIS ANG et PAU.</p>
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Maîtrise de son environnement Organisation d'un secteur de travail Recherche et accès aux victimes Évacuation de victimes Conduite d'une opération

75

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	SFOR/CUS		

UNITÉ SPÉCIALISÉE
SECOURS EN MILIEU PÉRILLEUX
ET EN MONTAGNE

Je veux devenir IMP 2

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé ma formation initiale ou d'intégration ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Pré sélection
SMO 1

Formation
SMO 1 / IMP 1

Je dois suivre

Formation
IMP 2
(80 heures)

Je deviens
IMP 2

J'exerce l'activité / emploi d'
Équipier GRIMP

Activités opérationnelles
suite à l'IMP 2

- CAN 1
- ISS

Je veux devenir
IMP 2

Je veux devenir IMP 3

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- J'ai réalisé au moins 2 ans dans l'activité/emploi d'IMP 2 ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

Pré formation
IMP 3

Je dois suivre

Formation
IMP 3
(80 heures)

Je deviens
IMP 3

J'exerce l'activité / emploi de
Chef d'unité GRIMP

Activités opérationnelles
suite à l'IMP 3

- CAN 2
- Formation IMP3
Parme

Je veux devenir
IMP 3

Je veux devenir SMO 2

Équipier secours en montagne

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle IMP 2 ;
- Je suis apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer cette spécialité.

Test
physique

Formation
SMO 2
(80 heures)

Je dois suivre

Je deviens
SMO 2

J'exerce l'activité / emploi d'
Équipier secours en montagne

Prérequis
SMO 1

Activités opérationnelles
suite au SMO2

- NEIGE 1
- GLACE 1
- NIVO-METEO

Je veux devenir
SMO 2

Je veux devenir SMO 3

Chef d'unité secours en montagne

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle SMO 2 ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

**Formation
SMO 3
(80 heures)**

Je dois suivre

**Prérequis
SMO 1**

**Je deviens
SMO 3**

**J'exerce l'activité / emploi de
Chef d'unité secours en montagne**

**Activités opérationnelles
suite au SMO3**

- NEIGE 2
- GLACE 2
- CAN 2

SMO 3
Je veux devenir

SDIS 64/GDEC/SFOR/CRD/FAURE

80

Je veux devenir CT SMO

Conseiller technique secours en montagne (ex COS montagne)

Je suis SPP ou SPV au sein du SDIS 64

- Je suis affecté dans un CIS siège, ressource ou support de la spécialité ;
- Je suis inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle SMO 3 ;
- Je suis apte médicalement (*arrêté du 6 mai 2000 modifié*) pour exercer cette spécialité.

J'exerce et suis titulaire de la formation
de chef de groupe

Je deviens
CT SMO

J'exerce l'activité / emplois de
Conseiller technique secours en montagne
(Anciennement COS montagne)

CT SMO
Je veux devenir

81



FORMATION CAN1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	44 H 00 (5 jours) dont une manœuvre de nuit
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des sauveteurs déjà formés aux techniques GRIMP ou secours en montagne de s'adapter facilement aux spécificités opérationnelles liées aux canyons.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte au personnel titulaire du SMO2 ou de l'IMP2 • Avoir rempli les conditions du test d'accès
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales liées à la spécialité Canyon • Matériels • Techniques de progression • Techniques de secours

82

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION CAN2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	44H00 (5 jours) dont une manœuvre de nuit
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

t

OBJECTIFS	La formation a pour but de permettre à des chefs d'unité GRIMP ou secours en montagne, de commander une intervention de secours en canyon.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte au personnel titulaire du SMO3 ou de l'IMP3 • Avoir rempli les conditions du test d'accès
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales liées aux canyons • Progression et secours

83

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		



PREFORMATION CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE MODULE C

Taux de réussite	Sans objet	Durée	26H00 (3 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire maîtriser au stagiaire l'entretien, la conduite du chien en milieu social et le développement des qualités olfactives de l'animal.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Module A et présence régulière au module B avec un chien âgé au minimum de 8 mois et maximum 24 mois • Être retenu pour une préformation de conducteur cynotechnique
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du chien • Éducation du chien en milieu social • Développement des qualités olfactives du chien • Motiver et récompenser le chien lors du travail • La formation comprend, en outre, une formation en continu dispensée au cours d'une période d'adaptation.

84

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



FORMATION CYN1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40H00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les compétences pour tenir l'emploi de conducteur cynotechnique, dont la mission est la recherche de victimes égarées ou ensevelies.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Être titulaire du module C de la préformation cynotechnique.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Préalables à l'engagement de l'équipe Activités opérationnelles Formation en continu

85

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



FORMATION CYN2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40H00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au stagiaire d’acquérir les compétences pour tenir l’emploi de conducteur cynotechnique, dont la mission est la recherche de victimes égarées ou ensevelies.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l’USMP
CONDITIONS D’INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire du module C de la préformation cynotechnique.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Préalables à l’engagement de l’équipe • Activités opérationnelles • Formation en continu

86

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	SDIS extérieur conventionné		



FORMATION CYN AVALANCHE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	80H00 (12 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation a pour but de faire acquérir au stagiaire l'aptitude de conduite d'un chien dans un milieu enneigé lors d'une intervention en avalanche seul ou en corps constitué.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du permis de conduite VL, en cours de validité • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Avoir satisfait à des épreuves de sélection (physique, écrite et l'entretien préalable de motivation) de tout conduit par le conseiller technique départemental
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du binôme (conducteur / chien) dans un dispositif de secours en avalanche. • Évolution en ski de randonnée avec le chien • Test DVA • Cours théorique (milieu montagnard, ...)

87

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ANENA		



SMO1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	80H00 (10 jours) dont 1 nuit sur le terrain
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La fonction a pour but de faire acquérir au stagiaire les capacités à tenir l'emploi d'équipier secours en montagne, dont les missions sont la réalisation de reconnaissances et/ou de sauvetages en montagne ou en milieu d'accès difficile.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Formation ouverte aux titulaires de l'attestation de sensibilisation aux secours en montagne (SMO1) depuis deux ans ou plus Avoir réalisé, sous la responsabilité d'un conseiller technique montagne, des épreuves de marche, de parcours d'escalade et en terrain varié, réglementaires, définies dans le GNR secours en montagne
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Chaîne d'assurage Connaissances générales Techniques de progression Techniques de secours

88

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		



SMO2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	80H00 (10 jours) dont 1 nuit sur le terrain
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La fonction a pour but de faire acquérir au stagiaire les capacités à tenir l'emploi d'équipier secours en montagne, dont les missions sont la réalisation de reconnaissances et/ou de sauvetages en montagne ou en milieu d'accès difficile.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Formation ouverte aux titulaires de l'attestation de sensibilisation aux secours en montagne (SMO1) depuis deux ans ou plus • Avoir réalisé, sous la responsabilité d'un conseiller technique montagne, des épreuves de marche, de parcours d'escalade et en terrain varié, réglementaires, définies dans le GNR secours en montagne
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Chaîne d'assurage • Connaissances générales • Techniques de progression • Techniques de secours

89

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION NEIGE NIVEAU 1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	48H00 (6 jours) dont 1 nuit sur le terrain
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à progresser et à participer en sécurité à une opération de secours en montagne en milieu enneigé.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation d'équiper secours en montagne (SMO2) • Être inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude opérationnelle de la spécialité • Avoir réalisé, sous la responsabilité du conseiller technique départemental les épreuves de ski de randonnée définies dans le GNR secours en montagne
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances générales : neige et montagne • Techniques de progression • Techniques de secours

90

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION NEIGE NIVEAU 2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	48H00 (6 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à mener efficacement et en sécurité des opérations de secours en montagne dans des conditions difficiles (neige, avalanche, glacier, crevasse...).
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Être titulaire de la formation de chef d'unité secours en montagne (SMO3) Être titulaire du module neige niveau 1 et avoir une pratique régulière de l'activité neige sous le contrôle de chefs d'unité ou de conseillers techniques secours en montagne
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances générales : neige, avalanche, glacier Techniques de progression Techniques de secours

91

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION GLACE NIVEAU 1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	48 H 00 (6 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à progresser et à secourir une victime dans un environnement glacé et/ou en qualité d'équipier.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité • Être titulaire de la formation d'équipier secours en montagne (SMO2) • Être titulaire du module neige niveau 1
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie de l'équipier • Techniques de secours

92

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		



FORMATION GLACE NIVEAU 2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	48 H 00 (6 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à mener des opérations de secours sur différents types de terrains glacés et/ou mixtes avec différents moyens, en toute sécurité.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Être titulaire de la formation de chef d'unité secours en montagne (SMO3) Être titulaire du module neige niveau 2 Être titulaire du module glace niveau 1 et pratiquer régulièrement l'activité glace sous le contrôle de chefs d'unité ou de conseillers techniques secours en montagne
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances générales : différents milieux, types de glaces... Techniques de secours

93

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	ECASC		

FORMATION DE SECOURS EN MONTAGNE NIVEAU METEO

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40H00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre aux stagiaires d'acquérir les capacités à effectuer un sondage par battage.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) pour exercer cette spécialité Être inscrit sur la liste départementale annuelle d'aptitude opérationnelle de la spécialité Avoir réalisé, sous la responsabilité du conseiller technique départemental les épreuves de ski de randonnée.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances générales : différents milieux, types de glaces, de neige... Techniques de sondage par battage Analyse stratigraphique du manteau neigeux.

94

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	SANS OBJET	SANS OBJET	SANS OBJET
ORGANISATEUR	Météo France		



FORMATION CONTROLEUR EPI (LSPCC/KSC)

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à donner les compétences demandées pour tenir les fonctions de contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Informations et formation relatives à la connaissance et aux contrôles et vérifications des EPI contre les chutes Réglementation relative au contrôle et à la gestion des EPI contre les chutes

95

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	USMP		



FORMATIONS DE SPECIALITES FEUX DE FORET

FORMATION FEUX D'ESPACE NATURELS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à donner les compétences demandées pour tenir l'emploi ou l'activité d'équipier feux d'espaces naturels
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Etre titulaire de la FISPV ou de la FISPP
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Manœuvre à plat CCF isolé Manœuvre UFEN et auto défense UFEN

97

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-429-1-FEN	GROUPEMENT OUEST	Du 08 au 09 avril 2022	POSSIBLE
2022-430-2-FEN	GROUPEMENT OUEST	Du 15 au 16 avril 2022	POSSIBLE
2022-433-3-FEN	GROUPEMENT EST	Du 01 au 02 avril 2022	POSSIBLE
2022-434-4-FEN	GROUPEMENT SUD	Du 30 septembre au 1 ^{er} octobre 2022	POSSIBLE
2022-435-5-FEN	GROUPEMENT SUD	Du 07 octobre au 8 octobre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



FDF 1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à donner les compétences demandées pour tenir l'emploi ou l'activité d'équiper feux de forêt
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Etre titulaire de la FISPV ou de la FISPP
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Manœuvre à plat CCF isolé

98

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-427-1-FDF1	GROUPEMENT OUEST	Du 25 au 29 avril 2022	POSSIBLE
2022-431-2-FDF1	GROUPEMENT SUD	Du 12 au 16 septembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR			
GROUPEMENTS TERRITORIAUX			

FDF 2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon besoin
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à donner les compétences demandées pour tenir l'emploi ou l'activité de chef d'agrès feux de forêt
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Etre titulaire du FDF1 et de la formation de chef d'agrès 1 équipe
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Commandement d'un agrès feux de forêt ou d'une unité feu d'espaces naturels

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-428-1-FDF2	GROUPEMENT OUEST	Du 25 au 29 avril 2022	possible
2022-432-2-FDF2	GROUPEMENT SUD	Du 12 au 16 septembre 2022	possible
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

**Formations de maintien et de perfectionnement des
acquis**

100

**FMPA DES FORMATIONS DE TRONC COMMUN
OPÉRATIONNEL & FONCTIONNEL**



FMPA ACCOMPAGNATEUR DE PROXIMITE (ACC PRO)

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir les compétences demandées pour encadrer des manœuvres à la garde
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Etre titulaire de la formation d'accompagnateur de proximité
THÈMES ABORDÉS	Notions et techniques pédagogiques de basées sur l'approche par les compétences

Identification des actions de formation

101

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-651-1-RACCPRO		10 janvier 2022	NON
2022-652-2-RACCPRO		11 janvier 2022	NON
2022-653-3-RACCPRO		13 janvier 2022	NON
2022-654-4-RACCPRO	A DEFINIR	14 janvier 2022	NON
2022-655-5-RACCPRO		18 janvier 2022	NON
2022-656-6-RACCPRO		19 janvier 2022	NON
2022-657-7-RACCPRO		26 janvier 2022	NON
2022-658-8-RACCPRO		27 janvier 2022	NON

ORGANISATEUR	GRUPEMENTS TERRITORIAUX
---------------------	-------------------------



FMPA FORMATEUR ACCOMPAGNATEUR (FMPA FORACC)

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir les compétences demandées pour encadrer des manœuvres à la garde et les formations d'intégration et de professionnalisation
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Etre titulaire de la formation d'accompagnateur de proximité
THÈMES ABORDÉS	Notions et techniques pédagogiques basées sur l'approche par les compétences

102

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
SANS OBJET	MISE EN ŒUVRE 2023	MISE EN ŒUVRE 2023	SANS OBJET

ORGANISATEUR	SANS OBJET
---------------------	------------

FMPA FORMATEUR PREMIER SECOURS(FOPS)

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir les compétences demandées pour encadrer les FMAPA et stage équipier SUAP
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Etre titulaire de la formation de formateur aux premiers secours
THÈMES ABORDÉS	Veille réglementaire, fiches techniques et pédagogiques

103

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-194-1-FCFOPS	Groupement EST	04 avril 2022	NON
2022-195-2-FCFOPS	Groupement EST	05 avril 2022	NON
2022-198-3-FCFOPS	Groupement EST	06 avril 2022	NON
2022-200-4-FCFOPS	Groupement EST	07 avril 2022	NON
2022-201-5-FCFOPS	Groupement EST	08 avril 2022	NON
2022-202-6-FCFOPS	Groupement EST	12 avril 2022	NON
2022-203-7-FCFOPS	Groupement EST	13 avril 2022	NON
2022-204-8-FCFOPS	Groupement EST	14 avril 2022	NON
2022-206-9-FCFOPS	Groupement EST	15 avril 2022	NON
2022-207-10-FCFOPS	Groupement EST	16 avril 2022	NON
2022-209-11-FCFOPS	Groupement SUD	25 mars 2022	NON
2022-210-12-FCFOPS	Groupement SUD	26 mars 2022	NON

2022-211-13-FCFOPS	Groupement OUEST	14 mars 2022	NON
2022-214-14-FCFOPS	Groupement OUEST	15 mars 2022	NON
2022-215-15-FCFOPS	Groupement OUEST	16 mars 2022	NON
2022-216-16-FCFOPS	Groupement OUEST	17 mars 2022	NON
2022-217-17-FCFOPS	Groupement OUEST	18 mars 2022	NON
2022-218-18-FCFOPS	Groupement OUEST	29 mars 2022	NON
2022-219-19-FCFOPS	Groupement OUEST	30 mars 2022	NON
2022-220-20-FCFOPS	Groupement OUEST	31 mars 2022	NON
2022-221-21-FCFOPS	Groupement OUEST	01 avril 2022	NON
2022-222-22-FCFOPS	Groupement OUEST	02 avril 2022	NON

ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX
---------------------	---------------------------------

FMPA FORMATEUR DE FORMATEUR PREMIER SECOURS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE
OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir les compétences demandées pour encadrer les FMAPA FOPS, les FMAPA et stage équipier SUAP		
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires		
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Etre titulaire de la formation formateurs		
THÈMES ABORDÉS	Veille réglementaire, fiches techniques et pédagogiques		

105

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-225-1-FPE	Groupement OUEST	04 Février 2022	NON
2022-229-2-FPE	Groupement EST	27 Janvier 2022	NON
2022-230-3-FPE	Groupement EST	28 Janvier 2022	NON
2022-231-4-FPE	Groupement EST	25 Mars 2022	NON
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		

FMPA FORMATEURS PPBE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir les compétences demandées pour encadrer les stages équipier PPBE
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Etre titulaire de la formation de formateurs LSPCC
THÈMES ABORDÉS	fiches techniques et pédagogiques

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-225-1-FPE	A définir	04 février 2022	NON
2022-229-2-FPE	A définir	27 janvier 2022	NON
2022-230-3-FPE	A définir	28 janvier 2022	NON
2022-231-4-FPE	A définir	25 mars 2022	NON

ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX
---------------------	--------------------------



FMPA FORMATEURS INC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir les compétences demandées pour encadrer les stages équipier et chef d'équipe incendie
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Etre titulaire de la formation de formateurs binôme et ARI
THÈMES ABORDÉS	fiches techniques et pédagogiques

107

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-223-1-FIE	A définir	Du 31 janvier au 2 février 2022	NON
2022-226-2-FIE	A définir	Du 24 janvier au 26 janvier 2022	NON
2022-227-3-FIE	A définir	Du 30 mars au 1 ^{er} avril	NON
2022-228-4-FIE	A définir	Du 18 mai au 20 mai	NON

ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX
---------------------	---------------------------------

FMPA SAP CADRES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	FMA destinées aux personnels SP (cadres) n'ayant pas de FMA programmée dans les CIS ou groupements
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Officiers Etre titulaire de la formation d'équipiers SUAP
THÈMES ABORDÉS	Rappel des techniques de bases d'un équipier SUAP et d'un sauveteur isolé

108

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-224-1-FMASAPC	Groupement OUEST	01 Février 2022	NON
	Groupement SUD	A définir	NON
	Groupement EST	A définir	NON

ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX
---------------------	--------------------------

FMPA CA 1 EQ SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef d'agrès une équipe (PPBE/SUAP/SR/MEA).
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 2 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires exerçant les fonctions de chefs d'agrès une équipe (PPBE/SUAP/SR/MEA)
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • nommé au grade de sergent <u>ET</u> exercer les activités de chef d'agrès une équipe (PPBE/SUAP/SR/MEA)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures opérationnelles liées aux opérations (PPBE/SUAP/SR/MEA) • Mise en application des connaissances • Prise de décisions/critères de choix • Véhicules nouvelle génération

109

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-234-1-RCAE1	Groupement EST	13 et 14 Janvier 2022	POSSIBLE
2022-235-2-RCAE1	Groupement EST	10 et 11 Mars 2022	POSSIBLE
2022-236-3-RCAE1	Groupement EST	09 et 10 Novembre 2022	POSSIBLE
2022-240-4-RCAE1	Groupement OUEST	24 et 25 Janvier 2022	POSSIBLE
2022-241-5-RCAE1	Groupement OUEST	19 et 20 Septembre 2022	POSSIBLE
2022-242-6-RCAE1	Groupements OUEST	14 et 11 Novembre 2022	POSSIBLE

ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX
---------------------	--------------------------



FMPA CATE SPP SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût par formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir l'emploi de chef d'agrès tout engin.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 2 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef d'agrès tout engin
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • exercer les activités de chef d'agrès tout engin
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Procédures opérationnelles liées aux opérations • Mise en application des connaissances • Prise de décisions/critères de choix

110

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-237-1-RCATE	Groupements EST	20 et 21 Janvier 2022	POSSIBLE
2022-238-2-RCATE	Groupements EST	08 et 09 Mars 2022	POSSIBLE
2022-239-3-RCATE	Groupements EST	24 et 25 Novembre 2022	POSSIBLE
2022-243-4-RCATE	Groupements OUEST	03 et 04 Février 2022	POSSIBLE
2022-244-5-RCATE	Groupements OUEST	23 et 24 Mai 2022	POSSIBLE
2022-245-6-RCATE	Groupements OUEST	20 et 21 Octobre 2022	POSSIBLE
2022-246-7-RCATE	Groupements OUEST	10 et 11 Novembre 2022	POSSIBLE
2022-247-8-RCATE	Groupements OUEST	12 et 13 D	POSSIBLE

ORGANISATEUR	GRUPEMENTS TERRITORIAUX
---------------------	-------------------------

FMPA CHEF DE GROUPE / CHEF DE COLONNE / CHEF DE SITE SPP SPV RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la fonction de chef de groupe. / chef de colonne / chef de site
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 2 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers exerçant les fonctions de chef de groupe et/ou chef de colonne et inscrits sur la LAO ou en vue de l'inscription sur LAO
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être inscrit sur la liste d'aptitude opérationnelle
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> • Commander en position de COS : • Commander en position de chef de secteur : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer son groupe et le déplacer jusqu'au lieu de l'intervention ; ▪ Mettre en œuvre, sur son secteur, la tactique opérationnelle définie par le COS, en s'appuyant sur ses collaborateurs. • Assurer les fonctions dédiées en poste de commandement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Se positionner au sein du PC ; ▪ Assurer la fonction « moyens » ; ▪ Assurer la fonction « renseignements ».

111

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-84-1-FMPACDGDC2	GROUPEMENT EST	28 et 29 mars 2022	POSSIBLE
2022-87-2-FMPACDGDC2	GROUPEMENT EST	7 et 8 novembre 2022	POSSIBLE
2022-90-3-FMPACDGDC2	GROUPEMENT SUD	24 et 25 janvier 2022	POSSIBLE
2022-93-4-FMPACDGDC2	GROUPEMENT SUD	28 et 29 novembre 2022	POSSIBLE
2022-168-5-FMPACDGDC2	GROUPEMENT OUEST	16 et 17 mai 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



FMPA FDF1/FDF2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 FDF 1 + 4 FDF 2
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions d'équipier ou chef d'agrès FDF.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers affectés dans le CIS pour être inscrit sur une liste opérationnelle annuelle de renfort extra départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) Être inscrit ou en vue de l'inscription sur la liste d'aptitude opérationnelle Être titulaire du FDF1 ou FDF2
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Techniques d'établissement et d'extinction Tactique de lutte contre les feux de forêts Sécurité individuelle et collective

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-42-1-RFDF1 2022-61-1-RFDF2	Groupement EST	2 et 3 mai 2022	POSSIBLE
2022-47-2-RFDF1 2022-62-2-RFDF2	Groupement EST	9 et 10 mai 2022	POSSIBLE
2022-129-7-RFDF1 2022-133-7-RFDF2	Groupement OUEST	10 et 11 mai 2022	POSSIBLE
2022-131-8-RFDF1 2022-162-8-RFDF2	Groupement OUEST	12 et 13 mai 2022	POSSIBLE
2022-50-3-RFDF1 2022-65-3-RFDF2	Groupement EST	16 et 17 mai 2022	POSSIBLE
2022-57-5-RFDF1 2022-134-9-RFDF1 2022-71-5-RFDF1 2022-164-9RFDF2	Groupements OUEST/SUD	19 et 20 mai 2022	POSSIBLE
2022-53-4-RFDF1 2022-69-4-RFDF2	Groupement EST	23 et 24 mai 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



FMPA FUSIL HYPODERMIQUE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 H 00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le fusil hypodermique • Respecter les règles de sécurité dans ce domaine • Etre reconduit ou intégrer la liste opérationnelle des personnels autorisés à pratiquer la télé anesthésie.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP et SPV
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Faire partie de l'équipe animalière
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité de la zone d'intervention • Préparation de la seringue • Entraînements au tir

113

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-420-1FMAFH	CIS PAU	23/05/2022	NON
2022-421-2FMAFH	CIS ANG	09/05/2022	NON
2022-422-3FMAFH	CIS ANG	26/09/2022	NON
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		



FMPA ANIMALIER

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 H 00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Maintenir et perfectionner ses connaissances et ses techniques opérationnelles
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP et SPV
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Faire partie de l'équipe animalière
THÈMES ABORDÉS	Manipulation d'animaux divers en fonction de l'organisme ou de l'éleveur accueillant.

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-418-3FFA	Groupement OUEST	10/05/2022	NON
2022-419-4FFA	Groupement OUEST	27/09/2022	NON
2022-416-1FFA	Groupement EST	24/05/2022	NON
2022-417-2FFA	Groupement EST	25/05/2022	NON
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		

114

FMPA SD

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Maintenir et perfectionner ses connaissances et ses techniques en sauvetage déblaiement
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers SPP et SPV
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Faire partie de l'équipe SD
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise de son environnement • Recherche de victimes • Dégagement d'une victime Évacuation de victimes hors d'une zone dangereuse.

115

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-639-1-RSE	A définir	Du 09 mai au 13 mai 2022	POSSIBLE
2022-640-2-RSE	A définir	Du 13 juin au 17 juin 2022	POSSIBLE
2022-641-3-RSE	A définir	Du 12 septembre au 16 septembre 2022	POSSIBLE
2022-642-4-RSE	A définir	Du 26 septembre au 30 septembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		



FMPA COD 2 PL

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08 H 00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8 à 10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les fonctions de conducteur sur terrain accidenté.
PUBLIC CONCERNÉ	<u>Module obligatoire tous les 3 ans</u> Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires affectés dans un CIS doté de véhicules tout terrain poids lourd
CONDITIONS D'INSCRIPTION	- Etre titulaire du COD2 PL
COMPÉTENCES VISÉES	<ul style="list-style-type: none"> ● Évaluer la capacité de cheminement et préparer le franchissement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Analyser la zone de déplacement et l'objectif à atteindre ; ▪ Déterminer le cheminement adapté et les contraintes induites ; ▪ Préparer le véhicule et le personnel au cheminement à utiliser. ● Conduire en tout-terrain : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ; ▪ S'intégrer dans un groupe ou une colonne feux de forêts ; ▪ Réaliser les manœuvres spécifiques feux de forêts en véhicule isolé ou en groupe ; ▪ Utiliser les dispositifs d'autoprotection contre l'incendie ; ▪ Contrôler l'engin après les franchissements. ● Conduire en zone inondée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter la conduite aux conditions de déplacement ; ▪ Choisir la technique relative aux conditions de déplacement ; ▪ Utiliser les dispositifs spécifiques de l'engin ; <p>Contrôler l'engin après les franchissements.</p>

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-3-1-RCOD 2PL	Groupement SUD	4 mai 2022	NON
2022-4-2-RCOD 2PL	Groupement SUD	5 mai 2022	NON
2022-5-3-RCOD 2PL	Groupement SUD	6 mai 2022	NON
2022-8-4-RCOD 2PL	Groupement SUD	11 mai 2022	NON

2022-9-5-RCOD 2PL	Groupement SUD	12 mai 2022	NON
2022-13-6-RCOD 2PL	Groupement SUD	13 mai 2022	NON
2022-14-7-RCOD 2PL	Groupement EST	13 juin 2022	NON
2022-17-8-RCOD 2PL	Groupement EST	14 juin 2022	NON
2022-18-9-RCOD 2PL	Groupement EST	15 juin 2022	NON
2022-21-10-RCOD 2PL	Groupement EST	16 juin 2022	NON
2022-26-11-RCOD 2PL	Groupement EST	17 juin 2022	NON
2022-28-12-RCOD 2PL	Groupement EST	20 juin 2022	NON
2022-31-13-RCOD 2PL	Groupement EST	21 juin 2022	NON
2022-37-14-RCOD 2PL	Groupement EST	22 juin 2022	NON
2022-40-15-RCOD 2PL	Groupement EST	23 juin 2022	NON
2022-41-16-RCOD 2PL	Groupement EST	24 juin 2022	NON
2022-102-17-RCOD 2PL	Groupement OUEST	2 juin 2022	NON
2022-106-18-RCOD 2PL	Groupement OUEST	3 juin 2022	NON
2022-116-19-RCOD 2PL	Groupement OUEST	8 juin 2022	NON
2022-119-20-RCOD 2PL	Groupement OUEST	9 juin 2022	NON
2022-123-21-RCOD 2PL	Groupement OUEST	10 juin 2022	NON

FMPA DE L'UNITÉ SPÉCIALISÉE RISQUES TECHNOLOGIQUES



FMPA DECONTAMINATION NRBCE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	20
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du DECONTA1 ou DECONTA2 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine • Les matériels • Manœuvres

119

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CIS OTZ	À définir par le chef du CIS OTZ	NON
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		



FMPA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	20
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires Être affecté dans un CIS support de la spécialité RCH
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire du DEPOL1 ou DEPOL2 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité RCH S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine • Les matériels • Manœuvres

120

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CIS OTZ	À déterminer par le chef du CIS OTZ	NON
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		



FMPA RISQUES RADIOLOGIQUES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine • Les matériels • Manœuvres

121

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-367-1-RRAD1	CIS OTZ	09 Mai 2022	NON
2022-368-2-RRAD1		10 Mai 2022	NON
2022-369-3-RRAD1		11 Mai 2022	NON
2022-370-4-RRAD1		12 Octobre 2022	NON
2022-371-5-RRAD1		13 Octobre 2022	NON
2022-372-6-RRAD1		14 Octobre 2022	NON
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		



FMPA RECONNAISSANCE ET INTERVENTION RISQUES CHIMIQUES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine • Les matériels • Manœuvres

122

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-373-1-FR2	CIS ANG	24 -25 - 26 Janvier 2022	NON
2022-374-2-FR2			
2022-375-3-FR2			
2022-376-4-FR2		28 - 29 - 30 Mars 2022	NON
2022-377-5-FR2			
2022-378-6-FR2			
2022-379-7-FR2	CIS ANG	03 - 04 - 05 Octobre 2022	NON
2022-380-8-FR2			
2022-381-9-FR2			
2022-382-10-FR2	CIS ANG	05 - 06 - 07 Décembre 2022	NON
2022-383-11-FR2			
2022-384-12-FR2			
2022-385-13-FR2	CIS ANG	19 -20 - 21 Janvier 2022	NON
2022-386-14-FR2			
2022-387-15-FR2			
2022-388-16-FR2	CIS MRA	28 - 29 - 30 Mars 2022	NON
2022-389-17-FR2			
2022-390-18-FR2			
2022-391-19-FR2	CIS ANG	26 - 27 - 28 Septembre 2022	NON
2022-392-20-FR2			

2022-393-21-FR2			
2022-394-22-FR2			
2022-395-23-FR2		30 Novembre et 01 - 02 Décembre 2022	NON
2022-396-24-FR2			
2022-397-25-FR2			
2022-398-26-FR2		25 -26 - 27 Janvier 2022	NON
2022-399-27-FR2			
2022-400-28-FR2			
2022-401-29-FR2		12 - 13 - 14 Avril 2022	NON
2022-402-30-FR2			
2022-403-31-FR2	CIS PAU		
2022-404-32-FR2		04 - 05 - 06 Octobre 2022	NON
2022-405-33-FR2			
2022-406-34-FR2			
2022-407-35-FR2		13 - 14 - 15 Décembre 2022	NON
2022-408-36-FR2			
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		



FMPA CHEF DE CMIC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	15
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire des unités de valeur RCH3 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • La doctrine • Les matériels • Manœuvres

124

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-409-1-FR3	CIS MRA	A définir	NON
2022-410-2-FR3		A définir	NON
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		



FMPA CONSEILLER TECHNIQUE RCH

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	5
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	Formation obligatoire pour les personnels figurant sur la liste d'aptitude opérationnelle. Maintien, actualisation et perfectionnement des techniques opérationnelles et de la connaissance des matériels
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être titulaire des unités de valeur RCH4 Être apte médicalement (arrêté du 6 mai 2000 modifié) pour exercer la spécialité S'engager à participer aux activités de la spécialité
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Comités de pilotage (COPIL) de l'USRT Encadrement des FMPA RCH3

125

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-411-1-FR4	DD SIS / CIS	A définir	NON
2022-412-2-FR4		A définir	NON
2022-413-3-FR4		A définir	NON
2022-414-4-FR4		A définir	NON
ORGANISATEUR	UNITES SPECIALISEES		

UNITÉ SPÉCIALISÉE SECOURS NAUTIQUES



FMPA COD4

Taux de réussite	Sans objet	Durée	06 H 00 (1 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur d'embarcation
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du COD4
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques en milieu naturel • Pilotage d'embarcations • Mises en situations de sauvetage avec embarcations • Matelotage

127

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-253-1-RC4		3 février 2022	NON
2022-254-2-RC4		4 février 2022	NON
2022-255-3-RC4	A définir en fonction du positionnement des agents	5 février 2022	NON
2022-256-4-RC4		6 mai 2022	NON
2022-257-5-RC4		7 mai 2022	NON
2022-258-6-RC4		21 mai 2022	NON
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA FO SAV1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8H 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation de sauveteur aquatique.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAV1 et SEV Encadrer les FMPA et formations SAV1 et SEV
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques SAV1 • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques pédagogiques • Mises en œuvre opérationnelles

128

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-259-1-FES1	ST PEE DE BIGORRE	28 février 2022	NON
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA FORMATEURS SEV

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8H 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation de sauveteur en eaux vives.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAV1 et SEV Encadrer les FMAPA et formations SAV1 et SEV
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques SEV • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques pédagogiques • Mises en œuvre opérationnelles

129

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-260-1-FMAESEV	ST PEE DE BIGORRE	1er mars 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA SAV2/3

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 H 00 (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de chef de bord et sauveteur côtier.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAV2 ou du SAV3
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques conformes au GNR sauvetage aquatique • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques pédagogiques • Techniques de sauvetage jet et paddle-board

130

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-262-2-RSAV2	BIDART	le 22 et 23 septembre 2022	NON
2022-263-3RSAV2	BIDART	le 29 et 30 septembre 2022	NON
2022-264-4-RSAV2	BIDART	le 13 et 14 octobre 2022	NON
2022-265-5-RSAV2	BIDART	le 17 et le 18 octobre 2022	NON
2022-266-6-RSAV2	BIDART	le 20 et le 21 octobre 2022	NON
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA FO SAV 2 ET SAV3

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16H00 (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions d'encadrant en formation chef de bord et sauveteur côtier.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAV3 Encadrer les FMPA et formations SAV2 et 3
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques conformes au GNR sauvetage aquatique • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques pédagogiques • Techniques de sauvetage jet et paddle-board

131

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-282-1-FES2ES3	BIDART	le 25 mars et le 16 septembre 2022	NON
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA SURVEILLANT DES PLAGES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	27 H 00 (3 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	20 à 40
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer la surveillance des plages en toute sécurité.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-Pompiers volontaires ou civils (étudiants en majorité)
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du BNSSA ou du BEESAN recyclé Avoir la formation PSE2 ou équipier au VSAV et être recyclé Avoir effectué la formation de sauveteur aquatique affecté à la surveillance des plages
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Techniques de sauvetage en océan • Secourisme adapté • Règlementation applicable aux postes de secours

132

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-271-1-RSDP	BIDART	du 23 au 25 avril 2022	NON
2022-272-2-RSDP		du 26 au 28 avril 2022	NON
2022-273-3-RSDP		du 29 avril au 1er mai 2022	NON
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA SAV1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 H 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur aquatique et de sauveteur en eaux vives.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAV1 et du SEV
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Sauvetage en eaux intérieures • Sauvetage en eaux vives

133

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-274-1-RSAV1	SAINT-PÉ-DE-BIGORRE	3 mars 2022	NON
2022-275-2-RSAV1		7 mars 2022	NON
2022-276-3-RSAV1		10 mars 2022	NON
2022-277-4-RSAV1		14 mars 2022	NON
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA SEV

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 H 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur en eaux vives.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médical Être titulaire du SAV1 et du SEV
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Tests aquatiques SEV • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques pédagogiques • Mises en œuvre opérationnelles

134

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-278-1-RSEV	SAINT-PÉ-DE-BIGORRE	4 mars 2022	NON
2022-279-2-RSEV	SAINT-PÉ-DE-BIGORRE	8 mars 2022	NON
2022-280-3-RSEV	SAINT-PÉ-DE-BIGORRE	11 mars 2022	NON
2022-281-4-RSEV	SAINT-PÉ-DE-BIGORRE	15 mars 2022	NON
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA SAL

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 H 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de scaphandrier autonome léger qualifié -30 ou -50 mètres.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du SAL1 ou SAL2 ou du SAL3
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie de la plongée • Technique individuelle • Technique opérationnelle

135

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-283-1-FMASAL	A définir	13 janvier 2022	NON
2022-284-2-FMASAL	A définir	20 janvier 2022	NON
2022-285-3-FMASAL	A définir	27 janvier 2022	NON
2022-286-4-FMASAL	A définir	3 février 2022	NON
2022-287-5-FMASAL	A définir	10 février 2022	NON
2022-288-6-FMASAL	A définir	17 février 2022	NON
2022-289-7-FMASAL	A définir	10 mars 2022	NON
2022-290-8-FMASAL	A définir	17 mars 2022	NON
2022-291-9-FMASAL	A définir	24 mars 2022	NON
2022-292-10-FMASAL	A définir	7 avril 2022	NON
2022-293-11-FMASAL	A définir	14 avril 2022	NON
2022-294-12-FMASAL	A définir	21 avril 2022	NON
2022-295-13-FMASAL	A définir	5 mai 2022	NON
2022-296-14-FMASAL	A définir	12 mai 2022	NON
2022-297-15-FMASAL	A définir	19 mai 2022	NON

2022-298-16-FMASAL	A définir	9 juin 2022	NON
2022-299-17-FMASAL	A définir	16 juin 2022	NON
2022-300-18-FMASAL	A définir	23 juin 2022	NON
2022-301-19-FMASAL	A définir	7 juillet 2022	NON
2022-302-20-FMASAL	A définir	21 juillet 2022	NON
2022-303-21-FMASAL	A définir	28 juillet 2022	NON
2022-304-22-FMASAL	A définir	4 août 2022	NON
2022-305-23-FMASAL	A définir	11 août 2022	NON
2022-306-24-FMASAL	A définir	18 août 2022	NON
2022-307-25-FMASAL	A définir	25 août 2022	NON
2022-308-26-FMASAL	A définir	20 octobre 2022	NON
2022-309-27-FMASAL	A définir	27 octobre 2022	NON
2022-310-28-FMASAL	A définir	10 novembre 2022	NON
2022-311-29-FMASAL	A définir	17 novembre 2022	NON
2022-312-30-FMASAL	A définir	24 novembre 2022	NON
2022-313-31-FMASAL	A définir	8 décembre 2022	NON
2022-314-32-FMASAL	A définir	15 décembre 2022	NON
2022-315-33-FMASAL	A définir	22 décembre 2022	NON

136

ORGANISATEUR	SNAU
---------------------	------



FMPA SAL1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	32 H 00 (4 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de scaphandrier autonome léger qualifié -30 ou -50 mètres.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du SAL1
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Etude des modifications de la réglementation • Analyse des retours d'expériences • Connaissance des nouveaux matériels • Formation dans son rôle de guide de palanquée

137

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-316-1-RSAL1	HENDAYE	du 12 au 15 septembre 2022	POSSIBLE
2022-317-2-RSAL1	HENDAYE	du 19 au 22 septembre 2022	POSSIBLE
2022-318-3-RSAL1	HENDAYE	du 26 au 29 septembre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA SAL2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de scaphandrier autonome léger de niveau 2.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du SAL2
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Etude des modifications de la réglementation • Analyse des retours d'expériences • Connaissance des nouveaux matériels • Pédagogie théorique et pratique de la plongée • Formation dans son rôle de chef d'unité en opération (SAL2)

138

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-319-1-RSAL2	HENDAYE	du 3 au 7 octobre 2022	POSSIBLE
2022-320-2-RSAL2	HENDAYE	du 10 au 14 octobre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SNAU		



FMPA SAV1 SEV

Taux de réussite	Sans objet	Durée	8 H 00 (1 jour)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de sauveteur aquatique et de sauveteur en eaux vives.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être apte médicalement Être titulaire du SAV1 et SEV
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Navigation en eaux vives • Parcours techniques eaux vives

139

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-321-1-FMASEV	A définir	11 janvier 2022	NON
2022-322-2-FMASEV		18 janvier 2022	NON
2022-323-3-FMASEV		22 janvier 2022	NON
2022-324-4-FMASEV		25 janvier 2022	NON
2022-325-5-FMASEV		1er février 2022	NON
2022-326-6-FMASEV		5 février 2022	NON
2022-327-7-FMASEV		8 février 2022	NON
2022-328-8-FMASEV		15 février 2022	NON
2022-329-9-FMASEV		5 avril 2022	NON
2022-330-10-FMASEV		9 avril 2022	NON
2022-331-11-FMASEV		12 avril 2022	NON
2022-332-12-FMASEV		19 avril 2022	NON
2022-333-13-FMASEV		10 mai 2022	NON
2022-334-14-FMASEV		14 mai 2022	NON
2022-335-15-FMASEV		17 mai 2022	NON

2022-336-16-FMASEV	24 mai 2022	NON
2022-337-17-FMASEV	7 juin 2022	NON
2022-338-18-FMASEV	14 juin 2022	NON
2022-339-19-FMASEV	21 juin 2022	NON
2022-340-20-FMASEV	25 juin 2022	NON
2022-341-21-FMASEV	5 juillet 2022	NON
2022-342-22-FMASEV	12 juillet 2022	NON
2022-343-23-FMASEV	19 juillet 2022	NON
2022-344-24-FMASEV	23 juillet 2022	NON
2022-345-25-FMASEV	9 août 2022	NON
2022-346-26-FMASEV	23 août 2022	NON
2022-347-27-FMASEV	27 août 2022	NON
2022-348-28-FMASEV	30 août 2022	NON
2022-349-29-FMASEV	6 septembre 2022	NON
2022-350-30-FMASEV	13 septembre 2022	NON
2022-351-31-FMASEV	17 septembre 2022	NON
2022-352-32-FMASEV	20 septembre 2022	NON
2022-353-33-FMASEV	11 octobre 2022	NON
2022-354-34-FMASEV	15 octobre 2022	NON
2022-355-35-FMASEV	18 octobre 2022	NON
2022-356-36-FMASEV	25 octobre 2022	NON
2022-357-37-FMASEV	8 novembre 2022	NON
2022-358-38-FMASEV	15 novembre 2022	NON
2022-359-39-FMASEV	19 novembre 2022	NON
2022-360-40-FMASEV	22 novembre 2022	NON
2022-361-41-FMASEV	6 décembre 2022	NON
2022-362-42-FMASEV	13 décembre 2022	NON
2022-363-43-FMASEV	17 décembre 2022	NON
2022-364-44-FMASEV	20 décembre 2022	NON

140

ORGANISATEUR	SNAU
--------------	------

FMPA UNITÉ SPÉCIALISÉE SECOURS EN MILIEU PÉRILLEUX ET EN MONTAGNE

141

SMP FMPA GRIMP

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12/jour
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GRIMP
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2, IMP3
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

42

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-501-1-FGP	A définir	17 Janvier 2022	NON
2022-502-2-FGP		18 Janvier 2022	NON
2022-503-3-FGP		19 Janvier 2022	NON
2022-504-4-FGP		20 Janvier 2022	NON
2022-505-5-FGP		14 Mars 2022	NON
2022-506-6-FGP		15 Mars 2022	NON
2022-507-7-FGP		16 Mars 2022	NON
2022-508-8-FGP		17 Mars 2022	NON
2022-509-9-FGP		12 Avril 2022	NON
2022-510-10-FGP		13 Avril 2022	NON
2022-511-11-FGP		14 Avril 2022	NON
2022-512-12-FGP		15 AVRIL 2022	NON
2022-513-13-FGP		22 Avril 2022	NON
2022-514-14-FGP		23 Avril 2022	NON
2022-515-15-FGP		24 Avril 2022	NON

2022-516-16-FGP	25 Novembre 2022	NON
2022-517-17-FGP	15 Février 2022	NON
2022-518-18-FGP	15 Février 2022	NON
2022-519-19-FGP	17 Février 2022	NON
2022-520-20-FGP	18 Février 2022	NON
2022-521-21-FGP	09 Mai 2022	NON
2022-522-22-FGP	10 Mai 2022	NON
2022-523-23-FGP	11 Mai 2022	NON
2022-524-24-FGP	13 Mai 2022	NON
2022-525-25-FGP	21 Juin 2022	NON
2022-526-26-FGP	22 Juin 2022	NON
2022-527-27-FGP	23 Juin 2022	NON
2022-528-28-FGP	24 Juin 2022	NON
2022-529-29-FGP	19 Décembre 2022	NON
2022-530-30-FGP	20 Décembre 2022	NON
2022-531-31-FGP	21 Décembre 2022	NON
2022-532-32-FGP	22 Décembre 2022	NON



SMP FMPA GRIMP 36 HEURES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	36H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12/jour
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions opérationnelles du GRIMP
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2 ou 3 et SMO2 ou 3
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

144

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-536-1-FG44H	À définir	13 Septembre 2022	POSSIBLE
2022-537-2-FG44H		14 Septembre 2022	
2022-538-3-FG44H		15 Septembre 2022	
2022-539-4-FG44H		16 Septembre 2022	
2022-540-5-FG44H	À définir	27 Septembre 2022	POSSIBLE
2022-541-6-FG44H		28 Septembre 2022	
2022-542-7-FG44H		29 Septembre 2022	
2022-543-8-FG44H		30 Septembre 2022	
2022-544-9-FG44H	À définir	11 Octobre 2022	POSSIBLE
2022-545-10-FG44H		12 Octobre 2022	
2022-546-11-FG44H		13 Octobre 2022	
2022-547-12-FG44H		14 Octobre 2022	
ORGANISATEUR	USMP		

Point de vigilance : une manœuvre de nuit est prévue dans les 36 heures de stages

SMP FMPA GRIMP 24 HEURES

Taux de réussite	Sans objet	Durée	36H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12/jour
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions opérationnelles du GRIMP
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV IMP2 ou 3 et SMO2 ou 3
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

145

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-548-1-FHD	À définir	30 Mai 2022	POSSIBLE
2022-549-2-FHD		31 Mai 2022	
2022-550-3-FHD	À définir	01 Juin 2022	POSSIBLE
2022-551-4-FHD		13 Juin 2022	
2022-552-5-FHD	À définir	14 Juin 2022	POSSIBLE
2022-553-6-FHD		15 Juin 2022	
ORGANISATEUR	USMP		



SMP FMPA CONTROLEUR EPI LSPCC ET KSC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	4 heures
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires étant contrôleurs EPI contre les chutes de hauteur
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire de la formation • Être habilitée par le directeur départemental
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés sur les contrôles • Retour sur l'année écoulée, et sur l'année à venir

146

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CLET ARTIX	à définir	NON
ORGANISATEUR	USMP		



SMP FMPA CYNO AVALANCHE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08 H 00 X 6 jours
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité avalanche.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du brevet avalanche
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la recherche de personne ensevelie sous la neige • Mises en œuvre opérationnelles

147

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-468-1-RMCA	GOURETTE	10 Janvier 2022	NON
2022-469-2-RMCA		11 Janvier 2022	
2022-470-3-RMCA	ARTOUSTE	07 Février 2022	NON
2022-471-4-RMCA		08 Février 2022	
2022-472-5-RMCA	PIERRE ST MARTIN	07 Mars 2022	NONLE
2022-473-6-RMCA		08 Mars 2022	
UNITES SPECIALISEES	USMP		



SMP FMPA CYNO

Taux de réussite	Sans objet	Durée	04h00 / 08H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de conducteur cynotechnique spécialité recherche.
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du CYN1
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées à la situation en décombres et en questage • Mises en œuvre opérationnelles

148

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-436-1-FMACYN2	ARTIX	20 Janvier 2022	POSSIBLE (sur les manœuvres de 2 jours)
2022-437-2-FMACYN2	PAU	27 Janvier 2022	
2022-438-3-FMACYN2	PAU	17 Février 2022	
2022-439-4-FMACYN2	A définir	24 Février 2022	
2022-440-5-FMACYN2	PAU	17 Mars 2022	
2022-441-6-FMACYN2	ARTIX	24 Mars 2022	
2022-442-7-FMACYN2	ARTIX	07 Avril 2022	
2022-443-8-FMACYN2	ARTIX	14 Avril 2022	
2022-444-9-FMACYN2	À définir	05 Mai 2022	
2022-445-10-FMACYN2	PAU	12 Mai 2022	
2022-446-11-FMACYN2	ARTIX	19 Mai 2022	
2022-447-12-FMACYN2	PAU	02 Juin 2022	
2022-448-13-FMACYN2	À définir	09 Juin 2022	
2022-449-14-FMACYN2	PAU	16 Juin 2022	
2022-450-15-FMACYN2	ST ETIENNE DE BAIGORRY	23 Juin 2022	

2022-451-16-FMACYN2	ST ETIENNE DE BAIGORRY	24 Juin 2022	
2022-452-17-FMACYN2	À définir	07 Juillet 2022	
2022-453-18-FMACYN2	PAU	18 Août 2022	
2022-454-19-FMACYN2	A définir	25 Août 2022	
2022-455-20-FMACYN2	ARTIX	01 Septembre 2022	
2022-456-21-FMACYN2	PAU	08 Septembre 2022	
2022-457-22-FMACYN2	À définir	15 Septembre 2022	
2022-458-23-FMACYN2	PAU	22 Septembre 2022	POSSIBLE (sur les manœuvres de 2 jours)
2022-459-24-FMACYN2	ARTIX	06 Octobre 2022	
2022-460-25-FMACYN2	PAU	13 Octobre 2022	
2022-461-26-FMACYN2	À définir	20 Octobre 2022	
2022-462-27-FMACYN2	PAU	27 Octobre 2022	
2022-463-28-FMACYN2	ARTIX	03 Novembre 2022	
2022-464-29-FMACYN2	PAU	17 Novembre 2022	
2022-465-30-FMACYN2	À définir	24 Novembre 2022	
2022-466-31-FMACYN2	PAU	01 Décembre 2022	
2022-467-32-FMACYN2	A définir	15 Décembre 2022	

149

ORGANISATEUR

USMP



SMP FMPA ISS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08h ou 12h
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6 à 8
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de secouriste en site souterrain
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV ISS
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

150

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-475-1-FMA ISS	À définir	11 Janvier 2022	NON
2022-476-2-FMA ISS		08 Février 2022	
2022-477-3-FMA ISS		08 Mars 2022	
2022-478-4-FMA ISS		05 Avril 2022	
2022-479-5-FMA ISS		12 Mai 2022	
2022-480-6-FMA ISS		27 Juin 2022	
2022-481-7-FMA ISS		28 Juin 2022	
2022-482-8-FMA ISS		05 Juillet 2022	
2022-483-9-FMA ISS		29 Août 2022	
2022-484-10-FMA ISS		08 Septembre 2022	
2022-485-11-FMA ISS		06 Octobre 2022	
2022-486-12-FMA ISS		15 Novembre 2022	
2022-487-13-FMA ISS		07 Décembre 2022	
2022-498-14-FMA ISS		08 Décembre 2022	
ORGANISATEUR	USMP		



SMP FMPA FORMATEUR NATIONAL CYNO AVALANCHE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	32H
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	6
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour tenir les fonctions de formateur maitre-chien d'avalanche
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire du brevet de formateur ANENA
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

151

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-474-1-RMMCA	À définir	01 au 04 Octobre 2022	POSSIBLE
ORGANISATEUR	USMP		



SMP FMPA GMSP

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08 H 00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	8
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GMSP
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour être inscrit sur une liste opérationnelle départementale
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV SMO2 ou 3
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés • Informations sur les techniques adaptées • Mises en œuvre opérationnelles

152

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-558-1-FMAGSM	À définir	10 Janvier 2022	NON
2022-559-2-FMAGSM	À définir	15 janvier 2022	NON
2022-560-3-FMAGSM	À définir	25 janvier 2022	NON
2022-561-4-FMAGSM	À définir	26 janvier 2022	NON
2022-562-5-FMAGSM	À définir	27 janvier 2022	NON
2022-564-7-FMAGSM	À définir	28 janvier 2022	NON
2022-565-8-FMAGSM	À définir	29 janvier 2022	NON
2022-566-9-FMAGSM	À définir	7 février 2022	NON
2022-567-10-FMAGSM	À définir	8 février 2022	NON
2022-568-11-FMAGSM	À définir	9 février 2022	NON
2022-569-12-FMAGSM	À définir	10 février 2022	NON
2022-570-13-FMAGSM	À définir	11 février 2022	NON
2022-571-14-FMAGSM	À définir	22 février 2022	NON
2022-572-15-FMAGSM	À définir	24 février 2022	NON
2022-573-16-FMAGSM	À définir	25 février 2022	NON

2022-574-17-FMAGSM	À définir	26 février 2022	NON
2022-575-18-FMAGSM	À définir	7 mars 2022	NON
2022-576-19-FMAGSM	À définir	8 mars 2022	NON
2022-577-20-FMAGSM	À définir	9 mars 2022	NON
2022-578-21-FMAGSM	À définir	10 mars 2022	NON
2022-579-22-FMAGSM	À définir	11 mars 2022	NON
2022-580-23-FMAGSM	À définir	12 mars 2022	NON
2022-581-24-FMAGSM	À définir	21 mars 2022	NON
2022-582-25-FMAGSM	À définir	23 mars 2022	NON
2022-583-26-FMAGSM	À définir	24 mars 2022	NON
2022-584-27-FMAGSM	À définir	25 mars 2022	NON
2022-585-28-FMAGSM	À définir	04 avril 2022	NON
2022-586-29-FMAGSM	À définir	05 avril 2022	NON
2022-587-30-FMAGSM	À définir	06 avril 2022	NON
2022-588-31-FMAGSM	À définir	08 avril 2022	NON
2022-589-32-FMAGSM	À définir	23 avril 2022	NON
2022-590-33-FMAGSM	À définir	03 mai 2022	NON
153 2022-591-34-FMAGSM	À définir	05 mai 2022	NON
2022-592-35-FMAGSM	À définir	06 mai 2022	NON
2022-593-36-FMAGSM	À définir	30 mai 2022	NON
2022-594-37-FMAGSM	À définir	31 mai 2022	NON
2022-595-38-FMAGSM	À définir	01 juin 2022	NON
2022-596-39-FMAGSM	À définir	02 juin 2022	NON
2022-597-40-FMAGSM	À définir	04 juin 2022	NON
2022-598-41-FMAGSM	À définir	15 juin 2022	NON
2022-599-42-FMAGSM	À définir	27 juin 2022	NON
2022-600-43-FMAGSM	À définir	29 juin 2022	NON
2022-601-44-FMAGSM	À définir	01 juillet 2022	NON
2022-602-45-FMAGSM	À définir	02 juillet 2022	NON
2022-603-46-FMAGSM	À définir	12 juillet 2022	NON
2022-604-47-FMAGSM	À définir	25 juillet 2022	NON
2022-605-48-FMAGSM	À définir	27 juillet 2022	NON
2022-606-49-FMAGSM	À définir	08 août 2022	NON
2022-607-50-FMAGSM	À définir	11 août 2022	NON
2022-608-51-FMAGSM	À définir	23 août 2022	NON

2022-609-52-FMAGSM	À définir	25 août 2022	NON
2022-610-53-FMAGSM	À définir	05 septembre 2022	NON
2022-611-54-FMAGSM	À définir	06 septembre 2022	NON
2022-612-55-FMAGSM	À définir	20 septembre 2022	NON
2022-613-56-FMAGSM	À définir	24 septembre 2022	NON
2022-614-57-FMAGSM	À définir	05 octobre 2022	NON
2022-615-58-FMAGSM	À définir	08 octobre 2022	NON
2022-616-59-FMAGSM	À définir	21 octobre 2022	NON
2022-617-60-FMAGSM	À définir	15 novembre 2022	NON
2022-618-61-FMAGSM	À définir	19 novembre 2022	NON
2022-619-62-FMAGSM	À définir	29 novembre 2022	NON
2022-620-63-FMAGSM	À définir	02 décembre 2022	NON
2022-621-64-FMAGSM	À définir	03 décembre 2022	NON
2022-622-65-FMAGSM	À définir	12 décembre 2022	NON
2022-623-66-FMAGSM	À définir	15 décembre 2022	NON
2022-624-67-FMAGSM	À définir	26 décembre 2022	NON

ORGANISATEUR	USMP
---------------------	------



SMP FMPA CANYON

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions de secours en canyon
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de l'UV CAN1 ou CAN2
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Informations, rappels et nouveautés sur les canyons du département • Informations sur les techniques de progression et de secours en canyon • Mises en œuvre opérationnelles

155

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-425-1-FCN	À définir	16 Mai 2022	NON
2022-426-2-FCN	À définir	17 MAI 2022	NON

ORGANISATEUR	USMP
---------------------	------



TESTS PRE-SELECTION SMO1 IMP1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	à définir
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à évaluer les compétences demandées pour intégrer la formation SMO1
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire de la FISPV ou FISPP
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Marche en montagne avec sac de 10Kg, marche en terrain varié • Escalade en chaussures d'alpinisme (V+) • Escalade en chaussons d'escalade : 2 voies en tête à vue (6A) • Escalade en grande voie (TD) en tête • Entretien individuel

156

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	USMP		



TESTS PRE-SELECTION SMO2

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	à définir
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à évaluer les compétences demandées pour intégrer la formation SMO1
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être titulaire des UV IMP2
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Marche en montagne avec sac de 10Kg, marche en terrain varié • Escalade en chaussures d'alpinisme (V+) • Escalade en chaussons d'escalade : 2 voies en tête à vue (6A) • Escalade en grande voie (TD) en tête • Entretien individuel

157

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	À définir	À définir	NON
ORGANISATEUR	USMP		



TESTS GMSP ETE HIVER

Taux de réussite	Sans objet	Durée	08H00
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	à définir
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE A VISEE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Formation destinée à maintenir, actualiser et perfectionner les compétences demandées pour exercer les missions du GMSP
PUBLIC CONCERNÉ	Ouvert aux sapeurs-pompiers professionnels et/ou volontaires de l'USMP
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Informations, rappels et nouveautés Informations sur les techniques adaptées Mises en œuvre opérationnelles

158

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-554-1-GEH	À définir	13 Janvier 2022	NON
2022-555-2-GEH		14 Janvier 2022	
2022-556-3-GEH		13 Juin 2022	
2022-557-4-GEH		14 Juin 2022	
ORGANISATEUR	USMP		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2019**

Formations liées aux jeunes sapeurs-pompiers



JSP EQUIPIER PROMPT SECOURS RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 h 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> être titulaire du cursus de formation JSP1 <u>ET</u> JSP2 être âgé de 16 ans au minimum à la date de la formation
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Les moyens de transmissions radio Les extincteurs et leur utilisation Cadre juridique Notions élémentaires Sécurité Les bilans Les détresses vitales Les autres atteintes Mise en application des connaissances

160

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	GOUEST	A définir	NON
	GEST	A définir	NON
	GSUD	A définir	NON
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



JSP EQUIPIER SUAP RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 h 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP4 d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • jeune sapeur-pompier (<i>Cursus JSP 4</i>) • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • avoir validé l'EQPS (<i>obtention lors du JSP3</i>)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre juridique • Notions élémentaires • Atteintes et affections spécifiques, parturientes • Immobilisations et relevages • Hygiène et asepsie • Protection, Balisage, dégagements d'urgence, calage • Mise en application des connaissances

161

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	GEST	A définir	NON
2022-213-1-JES	GOUEST	Du 14 au 18 février 2022	NON
	GSUD	A définir	
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



JSP MODULE COMPLEMENTAIRE INC PPBE RNAC

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre au JSP d'acquérir les connaissances et les techniques complémentaires à son cursus
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Être : <ul style="list-style-type: none"> • apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • être titulaire de l'EQVSAV (<i>obtention lors du JSP4</i>)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation Tronçonneuse de l'EQDIV • Intervention pour personne bloquée dans un ascenseur de l'EQDIV • Manœuvre d'exploration grand volume sous ARICO de l'EQINC • Passage au CEPARI • Techniques de lances et phénomènes thermiques • Passage au CFO

162

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
2022-212-1-CJR	GEST	Du 14 au 18 février 2022	NON
	GOUEST	A définir	
	GSUD	A définir	
ORGANISATEUR	GROUPEMENTS TERRITORIAUX		



BREVET JSP

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 H 00 (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	Selon année JSP en cours
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	Obtention du Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers
PUBLIC CONCERNÉ	Jeunes sapeurs-pompiers
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Être JSP 4 • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>) • Être dans l'année civile de ses 16 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 18 ans • Avoir validé les QCM et départementaux des cursus JSP1, JSP2 et JSP 3 • Avoir validé la formation d'équipier prompt secours (EQPS)
THÈMES ABORDÉS	<p>Épreuves conformes à l'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Épreuves activités physiques et sportives : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Épreuve aquatique de sauvetage individuelle ; ➢ Parcours sportif du sapeur-pompier ; ➢ Endurance cardio-respiratoire ; ➢ Évaluation de la force des membres supérieurs (corde). • QCM Incendie et Opérations diverses • Épreuves pratiques : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en œuvre e l'ARICO ; ➢ Mise en œuvre des échelles à mains ➢ Mise en œuvre du LSPCC ; ➢ Établissements en écheveaux et utilisation des lances ; ➢ Mise en œuvre du matériel d'opérations diverses ;

163

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	A définir	A définir	Non
ORGANISATEUR	SFOR		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

Formations du service de santé et de secours médical

164

Sont proposées au SDIS 64 :

- Les formations d'assistant de prévention (anciennement ACMO) (base et recyclage) destinées **à tous les agents** désireux de s'investir en Hygiène et Sécurité.
- Formation SSSM :
 - Formation au soutien sanitaire opérationnel ;
 - Formation aux techniques d'urgence médicale sur mannequin Kelly ;
 - Formation aux protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) (ainsi que le recyclage).

LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS VOLONTAIRES du service de santé, obligatoire et terminée dans les 3 ans qui suivent le recrutement, se décline en 4 modules devant être réalisés dans l'ordre suivant :

- Module secourisme
- Module Sécurité Civile
- Module urgence
- Module santé publique

Des validations d'acquis professionnels (VAE) peuvent être accordées par une commission de la DGSCGC, justifiées par l'expérience professionnelle ou par des formations équivalentes.

LA FORMATION INITIALE D'APPLICATION DES PERSONNELS PROFESSIONNELS du service de santé, obligatoire, est enseignée à l'ENSOSP durant 18 semaines.

LA FORMATION D'ADAPTATION À L'EMPLOI de groupement ou de chefferie, destinée au personnel volontaire ou professionnel, est enseignée à l'ENSOSP durant 3 semaines.

165

D'autres formations peuvent être proposées :

- Formation à l'évaluation médicale de la capacité des conducteurs destinée aux médecins généralistes réalisant des visites médicales professionnelles ou d'aptitude.
- Formation DSM (Directeur des Secours Médicaux), destinée aux médecins titulaires de la spécialité de Médecine de catastrophe.
- Ateliers de l'urgence (pédiatrie, urgences vitales, soutien sanitaire opérationnel, PHTLS, traumatologie) enseignés à l'ENSOSP durant 2- 3 jours.

Je rentre INFIRMIER SPV

Je suis inscrit à l'ordre national des infirmiers

Je suis apte physiquement

Je suis infirmier de SPV

Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)

1

Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)

2

Module urgence

(3 jours + enseignement à distance)

3

Module Santé publique

(1 jour PEAD + EAD/année + TAT)

4

J'obtiens mon brevet d'infirmier de SPV

Je rentre **INFIRMIER**

Je rentre

Je rentre MÉDECIN SPV

Je suis inscrit à l'ordre national des médecins

Je suis apte physiquement

Je suis médecin de SPV 

Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)

1

Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)

2

Module urgence

(3 jours + enseignement à distance)

3

Module Santé publique

(1 jour PEAD + EAD/année + TAT)

4

J'obtiens mon brevet de médecin de SPV 

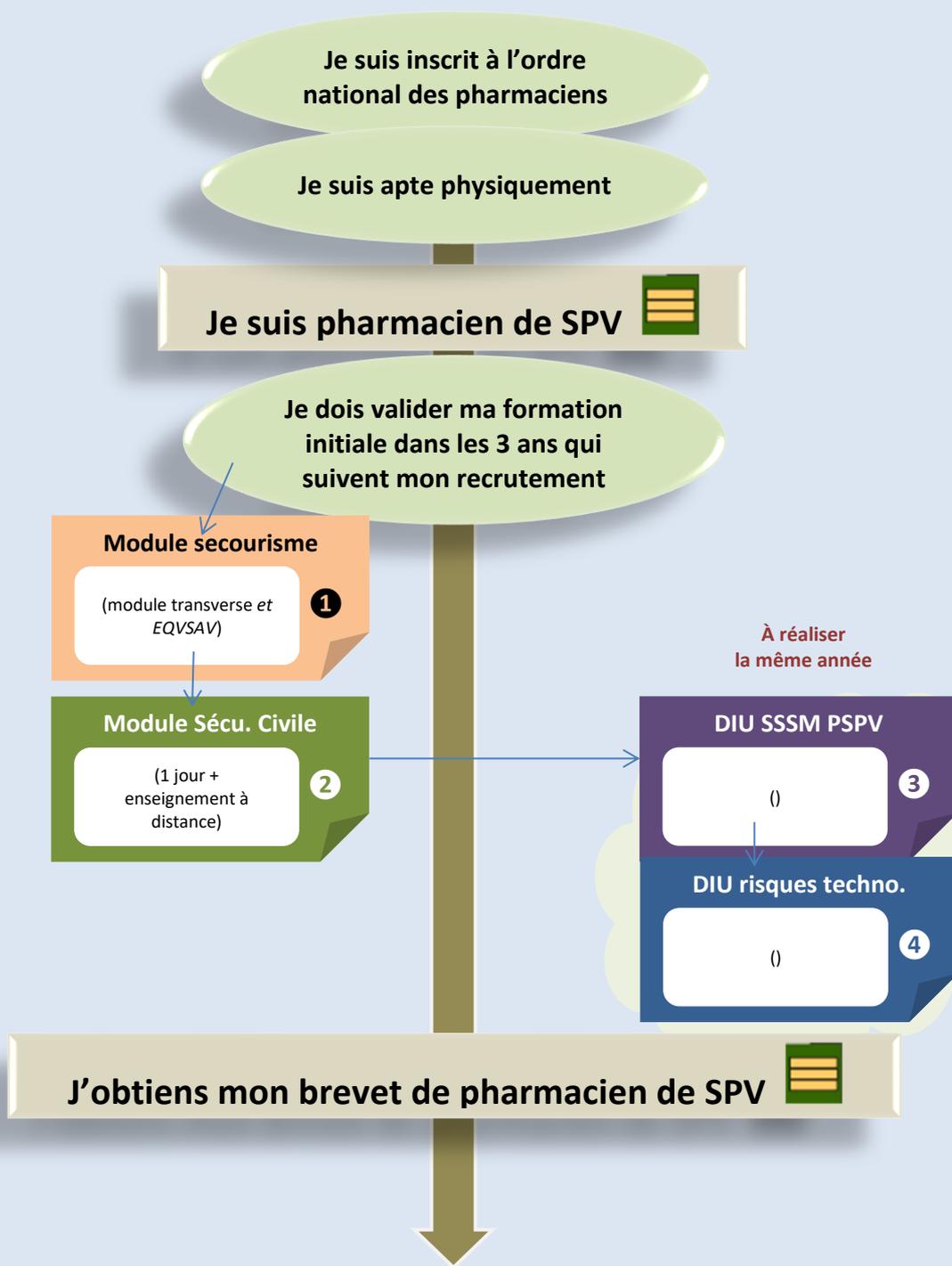
MÉDECIN

Je rentre

PHARMACIEN

Je rentre

Je rentre PHARMACIEN SPV



Je rentre VÉTÉRINAIRE

Je rentre

Je rentre VÉTÉRINAIRE SPV

Je suis inscrit à l'ordre national des vétérinaires

Je suis apte physiquement

Je suis vétérinaire de SPV

Je dois valider ma formation initiale dans les 3 ans qui suivent mon recrutement

Module secourisme

(module transverse et EQVSAV)

1

Module Sécu. Civile

(1 jour + enseignement à distance)

2

Module GOV

Module de gestion opérationnelle vétérinaire (3 jours)

3

J'obtiens mon brevet de vétérinaire de SPV



FORMATION INITIALE PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE - ASSPPE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	2 jours x 2 sessions
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre d'acquérir les connaissances et les techniques spécifiques relatives à la mise en œuvre des protocoles infirmiers en soins d'urgence et des actes sur prescriptions préalablement écrites sous la délégation du médecin chef départemental.
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers de sapeurs- pompiers du SDIS 64.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Inscription directement auprès du SSSM. <ul style="list-style-type: none"> • Inscription ONI obligatoire. • Être apte médicalement. • En fonction de l'expérience des soins d'urgences (laissée à l'appréciation du médecin chef), avoir réalisé le module urgences de la FI ou les journées de formation aux urgences du CH OTZ.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Pharmacologie et circuit du médicament. • Responsabilité de l'ISP. • Les protocoles infirmiers en soins d'urgence sous la délégation du médecin chef. • Mises en situations pratiques.

170

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CDF	A définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SSSM 64		



FORMATION SOINS D'URGENCE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	1 soirée x 2 ou 3 sessions
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	Formative

OBJECTIFS	La formation doit permettre de maintenir les connaissances et les techniques spécifiques des soins et des gestes relatifs à la prise en charge des urgences.
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers de sapeurs-pompiers du SDIS 64.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Inscription directement auprès du SSSM. <ul style="list-style-type: none"> Être apte médicalement.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> Pathologies de l'urgence. Mises en situations pratiques.

Identification des actions de formation

171

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CDF	A définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SSSM 64		



FMPA PROTOCOLE INFIRMIER EN SOINS D'URGENCE - ASSPPE

Taux de réussite	Sans objet	Durée	1 Jour x 2 ou 3 sessions
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation doit permettre de maintenir les connaissances et les techniques spécifiques des protocoles infirmiers en soins d'urgence et des actes sur prescriptions préalablement écrites sous la délégation du médecin chef départemental.
PUBLIC CONCERNÉ	Infirmiers de sapeurs- pompiers du SDIS 64.
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Inscription directement auprès du SSSM. <ul style="list-style-type: none"> • Avoir suivi la formation PISU. • Être apte médicalement. • Avoir participé à au moins une session de formation aux gestes d'urgence dans l'année. (formation sur mannequin Kelly). • FMA obligatoire tous les 2 ans.
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveautés et modifications dans les PISU/ASSPPE • Formation ou rappel d'utilisation des nouveaux dispositifs médicaux • Mises en situations pratiques.

172

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	CDF	A définir	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SSSM 64		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2022**

Formations liées aux activités physiques et sportives

173

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES (EN COURS DE CONSTRUCTION)

Le cross National 2022

Le challenge de la qualité (PSSP) départemental 2022

Le challenge de la qualité (PSSP) zonal 2022

Le challenge de la qualité (PSSP) national 2022

Le cross départemental 2022



EAP 1

Taux de réussite	Sans objet	Durée	40 H 00 (5 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	SOMMATIVE A VISÉE CERTIFICATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour animer et encadrer les séances d'entraînements physiques et sportives des sapeurs-pompiers.
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires dans les CIS identifiés par le recueil des besoins de formation
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir satisfait aux prérequis • Avoir le niveau 3 (standard) aux indicateurs de la condition physique • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation générale des APS chez les sapeurs- pompiers • Caractéristiques principales d'un programme de santé sécurité par l'APS • Les principaux risques liés à une mauvaise pratique • Structuration type d'une séance d'APS • Principes d'animation et de gestion de groupe • Mise en œuvre des ICP

175

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	Sans objet	Sans objet	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



EAP JSP

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 H 00 (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour dispenser une séance pratique d'APS prédéfinie dans le respect du développement biologique d'un jeune public (13 à 18 ans) et dans un cadre règlementaire sous l'autorité d'un responsable de section JSP
PUBLIC CONCERNÉ	Sapeurs-pompiers professionnels et volontaires
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • En priorité, rattaché à une section de JSP • Apte médicalement (<i>arrêté du 6 mai 2000 modifié</i>)
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de l'entraînement cardiovasculaire, musculaire, et athlétique par tranche d'âge. • Théorie et pratique • Les bonnes pratiques de la vie

176

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	Sans objet	Sans objet	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



EAP ARBITRAGE ET JURYS

Taux de réussite	Sans objet	Durée	16 h 00 (2 jours)
Coût formation	Sans objet	Nombre de stagiaires	10 à 12
Tarif par stagiaire	Sans objet	Évaluation	FORMATIVE

OBJECTIFS	La formation est destinée à faire acquérir les connaissances et techniques pour maîtriser les aspects règlementaires, organisationnels et logistiques relatifs à la mise en place des épreuves et compétitions officielles et de connaître les règles de chronométrie et de jugement des épreuves sportives officielles
PUBLIC CONCERNÉ	SPP, SPV
CONDITIONS D'INSCRIPTION	<ul style="list-style-type: none"> • En priorité, être membre de la filière encadrement des activités physiques et sportives • Être volontaire pour s'investir dans les manifestations sportives règlementaires SP
THÈMES ABORDÉS	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle et missions des chronométreurs, juges, starters • Cadre à respecter lors des épreuves officielles • Règlementation des épreuves sportives officielles. • Mise en application

177

Identification des actions de formation

N°	LIEU	DATE	HÉBERGEMENT
	Sans objet	Sans objet	POSSIBLE
ORGANISATEUR	SFOR		



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2021**

Le service du développement du volontariat

178

La mission prospective et développement du volontariat travaille en étroite collaboration avec le service formation et l'ensemble des acteurs qui le compose ou qui sont associés à la mise en œuvre de la formation.

Le respect rigoureux des contraintes législatives et réglementaires, associé au professionnalisme des organisateurs, responsables pédagogiques et formateurs, nous ont permis d'être reconnus auprès des employeurs publics et privés favorisant ainsi le départ en formation de leurs salariés/sapeurs-pompiers volontaires.

Pour cela, le calendrier départemental de formation pour l'année à venir, validé puis diffusé auprès des centres d'incendie et de secours ainsi qu'auprès des employeurs, nous permet, après acceptation de la candidature du sapeur-pompier volontaire par son chef de centre puis de son chef de groupement via le service des emplois et des compétences des groupements territoriaux, de négocier et conventionner sa formation le plus tôt possible tel que prévu aux articles 8 et 8-1 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

Au titre de l'article L723-13 du code de la sécurité intérieure, les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient d'actions de formation adaptées aux missions qui leurs sont confiées en tenant compte des compétences qu'ils ont acquises, dans les conditions fixées aux articles L1424-37 et L1424-37-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi, le sapeur-pompier volontaire peut partir en formation sur son temps de travail effectif, en étant rémunéré normalement. En contrepartie, son employeur peut percevoir les indemnités horaires à sa place tel que prévu à l'article 7 de la loi n°96-370 du 3 mai 1996 modifiée.

De plus, le décret n°2013-153 du 19 février 2013 reconnaît que les formations suivies par les sapeurs-pompiers volontaires rentrent dans le champ de la formation professionnelle continue prévue par le Code du travail. Plus précisément, celles-ci sont imputables en tant « qu'actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances » (Art. L.6317-7 du Code du travail) et rentrent dans le « droit individuel à la formation », mais peuvent aussi être inscrite au titre du plan de formation de l'entreprise dans la typologie adaptée en fonction des modalités retenues par l'entreprise ainsi que la négociation avec l'employeur.

Depuis le 14 décembre 2015, dans le cadre de l'application du nouveau dispositif relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie résultant de la loi n° 2014-288 du 05 mars 2014, les modules de formations de Tronc Commun non officiers des sapeurs-pompiers volontaires sont recevables au titre de la formation professionnelle continue et sont inscrits au recensement à « l'inventaire » par la Commission Nationale de Certification Professionnelle.

Pour l'heure, elles ne sont pas encore « éligibles » au titre du Compte Personnel Formation (CPF), car elles ne sont pas référencées dans l'arborescence de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a en charge la gestion du CPF, car ne relevant pas pour l'heure, du champ interprofessionnel.

Dès que le dispositif prévu selon les modalités déclinées ci-dessus sera à nouveau opérationnel, la mission prospective et développement du volontariat fera passer les informations nécessaires à l'attention de l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires du département par les différents canaux de communication à disposition au SDIS 64.

De plus, la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels a permis la création d'un Compte Personnel d'Activité (CPA), contribuant au droit à la qualification professionnelle et permettant la reconnaissance de l'engagement citoyen.

Constitué ainsi d'un Compte d'Engagement Citoyen (CEC) qui recense les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire, il permet de disposer d'heures inscrites sur le Compte Personnel de Formation (CPF) ou de jours de congés pour en faciliter et développer l'exercice.

Les activités permettant d'acquérir ces heures inscrites sur le compte personnel de formation comprennent notamment le service civique, la réserve militaire, la réserve communale de sécurité civile ou le volontariat dans les armées.

La publication au JORF du 07 mai 2017 du décret n°2017-828 du 5 mai 2017 relatif à l'accès des sapeurs-pompiers volontaires au compte d'engagement citoyen du compte personnel d'activité confirme ainsi la prise en compte des activités de sapeur-pompier volontaire exercées à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre du compte engagement citoyen.

En attendant une prochaine circulaire du ministère de l'intérieur qui apportera quelques précisions sur ces nouveautés, voici déjà quelques explications sur l'environnement général du compte personnel d'activité et le compte d'engagement citoyen appliqué aux SPV.

Ces dispositions entrent **en vigueur le 1^{er} janvier 2017**. Toutefois, elles ne devraient être effectives qu'en début 2018, leur mise en œuvre nécessitant la diffusion et l'assimilation de nombreuses informations nouvelles, comme la réalisation de multiples démarches et procédures préalables.

Le **compte personnel d'activité**, dont bénéficie quasiment toute personne âgée d'au moins seize ans (*quinze ans pour les apprentis*), contribue au droit à la qualification professionnelle, à la sécurisation du parcours professionnel et permet la reconnaissance de l'engagement citoyen.

Il est constitué :

1. du compte personnel de formation ;
2. du compte personnel de prévention de la pénibilité ;
3. **du compte d'engagement citoyen.**

Le **compte personnel de formation** est comptabilisé en heures et mobilisé par la personne, qu'elle soit salariée ou à la recherche d'un emploi, afin de suivre, à son initiative, une formation éligible et de la financer. Le compte ne peut être mobilisé qu'avec l'accord exprès de son titulaire.

Le titulaire du compte personnel d'activité peut consulter les droits inscrits, le nombre d'heures créditées, décider des activités bénévoles ou de volontariat qu'il souhaite y recenser, obtenir des informations sur les formations éligibles et sur les abondements complémentaires susceptibles d'être sollicités et peut utiliser ses droits en accédant à un service en ligne gratuit géré par la Caisse des dépôts et consignations.

Pour accéder ou créer votre compte personnel d'activité :

<https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-prive/html/#/connexion>

Le **compte d'engagement citoyen** recense les activités bénévoles ou de volontariat de son titulaire. Il permet d'acquérir :

1. des heures inscrites sur le compte personnel de formation à raison de l'exercice de ces activités ;
2. des jours de congés destinés à l'exercice de ces activités.

Désormais, le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers fait partie des activités bénévoles ou de volontariat permettant d'acquérir des heures inscrites sur le compte personnel de formation, au titre du compte d'engagement citoyen.

La mobilisation de ces heures est financée par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire, soit le service départemental d'incendie et de secours, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou l'État.

L'employeur a la faculté d'accorder des jours de congés payés consacrés à l'exercice d'activités bénévoles ou de volontariat. Ces jours de congés peuvent être retracés sur le compte d'engagement citoyen.

Ainsi, pour tout premier engagement quinquennal comme pour tout renouvellement d'engagement à compter du 1^{er} janvier 2017, **l'activité de SPV permet de bénéficier de l'acquisition de vingt heures sur le compte personnel de formation, au titre du compte d'engagement citoyen, dans la limite d'un plafond de soixante heures.**

Cependant, la déclaration à la Caisse des dépôts et consignations, par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire, le service départemental d'incendie et de secours, la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le service de l'État investi à titre permanent de mission de sécurité civile, **intervient à l'issue de l'année civile au cours de laquelle l'arrêté de nomination a été notifié** au SPV (*les heures sont donc créditées l'année suivante*).

ATTENTION : le décret s'applique à partir du renouvellement de l'engagement de 5 ans au 01 janvier 2017. Si un engagement est en cours au 1^{er} janvier 2017, il faut attendre la fin de celui-ci et c'est lors du nouvel engagement que le droit est ouvert.

Au premier trimestre 2018, les déclarations d'engagement 2017 seront adressées par l'autorité de gestion du sapeur-pompier volontaire à la Caisse des dépôts et consignations.

Dans l'immédiat, il est à rappeler que le sapeur-pompier volontaire qui **travaille** dans le **secteur privé** doit **utiliser en priorité les droits qui lui restent acquis au titre du droit individuel de formation**. Le DIF disparaîtra à compter du 1^{er} janvier 2020, il ne basculera pas dans le nouveau dispositif.

Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes :

Lorsque le SPV part en formation en dehors de son temps de travail effectif, il n'y a pas nécessité de conventionnement, c'est sur ton temps libre.

Lorsque le SPV part durant son **temps de travail effectif**, il y a nécessité de conventionner le départ en formation (Art.L723-11 CSI) puisque cela requiert l'autorisation d'absence de l'employeur, avec en annexe la fiche descriptive, la feuille d'émargement et l'attestation de fin de formation qui sont des documents toujours obligatoires pour justifier que la formation s'est bien déroulée et suivie par le SPV à l'issue de l'action de formation.

Plusieurs modalités sont possibles :

- **Convention de disponibilité pour la formation**

Il s'agit de la reconnaissance de l'employeur à respecter le cadre d'application de la loi et de libérer son salarié/sapeur-pompier volontaire sur le temps de travail effectif pour se former. Elle est valable toute l'année et renouvelable par tacite reconduction année après année. Elle permet de fixer le nombre de jour annuel pour lequel l'employeur s'engage à libérer son salarié pour suivre une formation.

Dans tous les cas, même s'il existe un accord verbal et moral permettant au sapeur-pompier volontaire de partir en formation, nous lui conseillons de proposer par notre intermédiaire une convention de disponibilité le protégeant de tout risque de rupture avec son employeur et vis-à-vis de ses collègues de travail.

De plus, la subrogation peut intervenir dans tous les cas.

- **Contrat de formation professionnelle continue**

Depuis 2003, pour les sapeurs-pompiers volontaires exerçant une activité non salariée (*artisans, commerçants, professions libérales, etc.*), nous avons obligation de signer avec eux un contrat de formation professionnelle continue qui justifie qu'ils participent à une formation professionnelle. En complément du contrat de formation professionnelle continue, nous trouvons : la fiche descriptive de la formation, à l'issue la feuille d'émargement (*stagiaires, formateurs*), l'attestation de présence et l'attestation de fin de formation.

En conséquence, la mission prospective et développement du volontariat, seule habilitée à négocier les conventions auprès des employeurs et tout ce qui s'y rattache, est au service des sapeurs-pompiers volontaires et de leurs employeurs.

Pour tous renseignements

Capitaine Claude VIDAL
claud.vidal@sdis64.fr

Madame Michèle CAOULES
michele.caoules@sdis64.fr

SDIS 64
Mission prospective et développement du volontariat des Pyrénées-Atlantiques
33, avenue du Maréchal Leclerc
B.P. 1622 - 64016 PAU Cedex
Tél : 08.20.12.64.64



**CATALOGUE DES ACTIONS DE FORMATION
DES PERSONNELS DU SDIS 64
ANNÉE 2021**

Les formulaires utiles

182

Certains sapeurs-pompiers devront fournir des formulaires précis. Ces formulaires serviront, en fonction du type de stage, aux différents services des groupements et du SDIS 64

Liste des formulaires

- Déclaration de situation pour les S.P.V. (I.F. 089)
- Demande de subrogation pour les S.P.V. (I.F.092) impérativement en amont du stage
- Autorisation d'absence pour les S.P.V. (I.F.090)
- Demande de remboursement de frais de déplacement (I.F.252)
- Procédure de demande d'ordre de mission (Règlement intérieur)
- Demande d'ordre de mission ou d'autorisation d'absence (I.F.197)

CONDITION DE NOMINATION, ancienneté SPP/SPV, quota et justification

Mesures pérennes suite réforme du 20 avril 2012

Possibilité de promotion, d'avancement ou de nomination au grade supérieur des SPP (Hors SSSM)

	De sapeur à caporal	De caporal à caporal-chef	De caporal (ou chef) à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant 2 ^{ème} Cl.	Lieutenant 1 ^{ère} Cl.	Lieutenant Hors Cl.
Références	Loi n°84-53, art. 79-2 Décret 2012-520, art. 11 Décret 2016-596, art. 12-1	Loi n°84-53, art.79-1 Décret 2012-520, art. 11 Décret 2016-596, art. 12-2	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-521 modifié, art. 4 et 5	Loi n°84-53, art. 79-1 Décret 2012-521 modifié, art. 13	Loi n°84-53, art. 36 et 39 Décret 2012-522 modifié, art. 4, 5 et 6	Loi n°84-53, art. 36 Décret 2012-522 modifié, art. 8 et 14	Loi n°84-53, art. 79-1 et 2 Décret 2012-522 modifié, art. 15
Condition statutaire	<p><u>Examen pro</u> 3 ans au moins de services effectifs dans le grade de sapeur ou dans le grade d'un autre corps ou cadre d'emploi de cat. C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou le cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en cat. C.</p> <p>Avoir atteint le 4^{ème} échelon et validation de la totalité des UV de formation d'équipier.</p> <p>Examen professionnel</p> <p><u>Avancement au choix après avis de la CAP</u> 8 ans au moins de service effectifs dans un grade de sapeur ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de cat. C, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en cat. C.</p> <p>Au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon</p> <p>Formation d'équipier</p>	<p><u>Avancement au choix</u> après avis de la CAP des caporaux ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans le grade de caporal ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de cat. C doté de la même échelle de rémunération ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération ou n'est pas classé en cat. C.</p>	<p>- soit <u>concours interne</u> + 4 ans au moins de services publics au 01/01 du concours.</p> <p>+ titulaire d'une qualification de chef d'équipe de SPP ou reconnue comme équivalente par la commission compétente (ouverture du concours à d'autres populations)</p> <p>- soit <u>examen pro</u> + 6 ans au moins en qualité de caporal ou caporal-chef au 01/01 de l'examen + formation chef d'équipe.</p> <p>- soit <u>au choix</u> après avis CAP si 6 ans dans le grade de caporal-chef au 01/01 de l'année au titre de laquelle la sélection par cette voie est organisée + formation de chef d'équipe.</p> <p>Quotas</p>	<p>1 an dans le 4^{ème} échelon + 4 ans au moins en qualité de sergent au 01/01 du TA.</p> <p><u>Avancement au choix</u> de l'autorité territoriale après avis de la CAP catégorie C.</p> <p>Formation de chef d'agrès 1 équipe.</p>	<p>- soit <u>concours interne</u> + 4 ans de services publics au 01/01 du concours + titulaire d'une qualification de chef d'agrès tout engin de SPP ou reconnue comme équivalente par la commission compétente (ouverture du concours à d'autres populations)</p> <p>- soit <u>au choix</u> après avis CAP si 6 ans dans le grade d'adjudant au 01/01 du TA + formation de chef d'agrès tout engin</p>	<p>- soit <u>concours interne</u> + 4 ans SPP au 01/01 du concours.</p> <p>(ouverture du concours à d'autres populations)</p> <p>- soit <u>examen pro</u> après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 2^{ème} Cl. + au moins 1 an dans le 4^{ème} échelon au 01/01 du TA.</p> <p>- soit <u>au choix</u> après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 2^{ème} Cl. + au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon de Ltn 2^{ème} Cl au 01/01 du TA.</p> <p>Quotas.</p>	<p>- soit <u>examen pro</u> après avis CAP + 3 ans en qualité de Ltn 1^{ère} Cl. + au moins 1 an dans le 5^{ème} échelon au 01/01 du TA.</p> <p>- soit <u>au choix</u> après avis CAP si 5 ans dans le grade de Ltn 1^{ère} Cl. + au moins 1 an dans le 6^{ème} échelon au 01/01 du TA.</p> <p>Quotas.</p>

L'accès à la profession de sapeur-pompier professionnel se fait directement par concours externe au grade de caporal, lieutenant 1^{ère} classe ou capitaine ou à partir du 1^{er} mai 2013 par recrutement sans concours au grade de sapeur (quota de 1 pour 2 recrutements de caporal issus du concours externe).

Art. 15 du décret 2012-521 :

Les sergents ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation de sergent-chef.

Les adjudants ayant 3 ans de services effectifs dans ce grade reçoivent l'appellation d'adjudant-chef.

Ce tableau ne concerne pas le recrutement par concours externe.

Possibilités d'avancement au grade supérieur des SPV

	De sapeur à caporal	De caporal à sergent	De sergent à adjudant	Lieutenant	Capitaine	Commandant	Lieutenant-colonel	Colonel
Conditions statutaires	Art. R 723-18 du code de la sécurité intérieure (CSI)	Art. R 723-19 du CSI	Art. R 723-20 du CSI	Art. R 723-24 et R 723-25 du CSI	Art. R 723-26 du CSI	Art. R 723-29 du CSI	Art. R 723-30 du CSI	Art. R 723-31 du CSI
Type de nomination	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de sapeur + formation équipier	Avoir 3 ans de services effectifs dans le grade de caporal + formation chef d'équipe	- avoir 6 ans dans le grade détenu + formation chef d'agrès 1 équipe - avoir 2 ans dans le grade détenu si chef de centre ou adjoint chef de centre + formation chef d'agrès 1 équipe - par promotion à titre unique* Quotas (art. R 723-22).	- adjudant-chef avec 25 ans au moins en qualité de SPV, 5 ans d'ancienneté dans le grade d'adjudant et exercer les fonctions de chef de centre - 2 années en qualité de sous-officier + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 4 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- commandant avec au moins 15 années de services effectifs en qualité de SPV dont 5 ans en qualité de capitaine + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).	- avoir 5 ans de services effectifs dans le grade de lieutenant-colonel + formation - par promotion à titre unique* Quotas (art. R723-33).
Avis	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Comité de centre + chef de gpt	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	Chef de gpt + DDSIS	DD SIS	DD SIS
Observations	Délibération n°2013-178 du 19/12/2013							

ATTENTION : Article R 723-56 du code de la sécurité intérieure – « Les SPV ayant cessé leur activité depuis moins de 5 ans peuvent être réengagés dans une qualification sous une appellation ou dans un grade identique à celui qu'ils détenaient au moment de la cessation de leurs fonctions sous réserve de satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées à l'article R 723-7. »

Les SPV qui, postérieurement à leur engagement, ont obtenu un **titre ou diplôme** prévu à l'article R 723-12 du CSI, **peuvent être nommés lieutenant ou capitaine dans la limite des postes disponibles** (art. R 723-34 du CSI). Ils doivent satisfaire aux conditions d'aptitude physique et médicale (art. R 723-7 du CSI) et aux conditions régulières d'engagement (article R 723-6 du CSI).

* La **promotion à titre unique** (art. R 723-27 du CSI) est possible pour les sous-officiers ou officiers de SPV ayant au moins 25 années de service et qui justifient de 10 années de fonctions en qualité d'adjoint au chef de groupement, de chef de centre ou d'adjoint au chef de centre : ils peuvent bénéficier, à titre unique, d'une promotion au grade supérieur sans formation.



LEXIQUE DE LA FORMATION

Le présent chapitre vise à clarifier les concepts utilisés par les acteurs de la sécurité civile qui, de près ou de loin, ont un rapport avec les formations répertoriées au sein de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

Afin d'uniformiser la qualité des formations animées par les sapeurs-pompiers, les définitions suivantes sont des références à suivre par tous les formateurs.

Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751.

Ce glossaire s'appuie enfin sur les définitions données dans le « Lexique de la formation » réalisé par l'ENSOSP et du « lexique de la formation » proposé en annexe 1 de l'arrêté du 4 octobre 2017 relatif aux formations de spécialité dans le domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

A

Acquis

Ensemble de savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation. Les acquis exigés pour suivre une formation constituent les prérequis.

Action de formation

Ensemble (objectifs, programme, moyens pédagogiques et d'encadrement, suivi de la formation et appréciation des résultats) mis en œuvre, dans un temps déterminé ou non, nécessaire pour permettre à des personnes sorties du système scolaire, d'atteindre un niveau de capacités défini dans l'objectif de formation.

L'action de formation peut être mise en place à l'occasion d'une formation de professionnalisation, d'intégration, initiale ou de perfectionnement. Elle peut aussi s'inscrire dans le cadre d'une promotion, ou de l'actualisation des connaissances.

Acquis de l'expérience

Ensemble des connaissances et des compétences acquises par une personne à l'extérieur des systèmes éducatifs et de formation professionnelle, le plus souvent dans le milieu du travail ou dans les activités extra professionnelles.

Activité

Ensemble des tâches effectivement réalisées par la personne concourant à la réalisation d'une prestation ou d'un service. L'activité constitue une réponse à la question « que fait concrètement ce salarié dans cet emploi ? ». En effet un emploi est décrit à partir d'une liste d'activités.

Activités d'accompagnateur de proximité

Le parcours de professionnalisation ne s'arrête pas uniquement au parcours de formation au sens strict, les phases avant formation et de retour dans son nouvel environnement sont essentielles à l'atteinte des compétences requises. Il s'agit d'un accompagnement dont l'objectif vise le développement des aptitudes et de l'autonomie, l'amélioration de l'efficacité, l'adaptation à une situation nouvelle, les comportements et postures adaptés.

Activité d'application

C'est la réalisation de cas concret ou de mise en situation.

Activité pédagogique

Types d'occupations que peuvent avoir les stagiaires et/ou le formateur. Il existe trois types d'activité pédagogique :

- *Activité de découverte* : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas ;
- *Activité de démonstration* : le formateur ou un autre émetteur (vidéo..) transmet un savoir ;
- *Activité d'application* : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Alternance

Méthode pédagogique qui s'appuie sur une articulation entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements requis. Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en contexte opérationnel et en centre de formation.

Analyse de besoin (de formation)

Elle résulte d'une analyse globale du système où sont mis en évidence des objectifs de changement voulus par l'institution, qui peuvent supposer la mise en œuvre de moyens autres que la formation ou bien, la réalisation d'une formation. L'analyse des besoins en formation est la première étape du processus de conception d'une formation.

Elle nécessite une étude élaborée avec rigueur et pertinence au moyen de différents outils de recueil d'information, dont :

- la recherche documentaire pour identifier les projets organisationnels, les fiches de postes...
- les entretiens avec les différents acteurs (responsables, agents, organismes représentatifs...) pour repérer la situation jugée insatisfaisante et la situation désirée ;
- l'observation des postes de travail et identification de leurs évolutions possibles.

À partir de cette étude, l'écart mesuré entre les compétences requises (ce que les agents doivent mobiliser pour un poste idéalement tenu) et les compétences acquises (ce qu'ils mobilisent réellement), permet de décliner les objectifs de formation à atteindre. (voir besoin de formation).

Analyse de la demande

Opération consistant à examiner la pertinence d'un projet de formation par rapport aux objectifs poursuivis par le demandeur.

Analyse réflexive¹

En partant du principe qu'on apprend davantage en analysant son action qu'en la réalisant, il s'agit de réfléchir sur les activités tant physiques que cognitives réalisées en situation d'apprentissage.

Ainsi, l'apprentissage par l'analyse réflexive de l'action est plus efficace que l'apprentissage par la répétition de l'action.

L'analyse réflexive peut revêtir plusieurs formes :

- entretien individuel d'auto-confrontation ;
- entretien d'explicitation ;
- séance collective d'analyse de l'activité de l'apprenant (*débriefing*) ;
- séance collective d'analyse de pratique professionnelle (*analyse des pratiques*) ;
- autoanalyse.

Animateur de formation

Celui qui est chargé de conduire, de stimuler et de faciliter le travail d'un groupe en formation.

Apprenant (stagiaire)

Le terme apprenant désigne une personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement de connaissances et de leur mise en œuvre.

Il est souvent utilisé au détriment du terme « élève » et reflète un changement de vision selon lequel l'apprenant est un acteur coresponsable de son apprentissage.

Apprentissage

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. *Définition ci-dessous*), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.

Approche par les compétences (APC)

Les référentiels de compétences déterminent les compétences nécessaires à l'exercice des activités en opération de secours ou dans les activités fonctionnelles. Pour que les personnes atteignent ces niveaux de compétences, la construction pédagogique des formations se centre sur toutes les compétences mobilisées efficacement pour réussir la réalisation des activités.

La conception pédagogique, en plus de développer la construction de savoirs, la maîtrise des doctrines et des techniques opérationnelles, doit permettre à l'apprenant de :

- Rechercher, identifier, et exploiter les compétences déjà acquises ;
- L'impliquer dans son autoévaluation ;
- Adapter la progression pédagogique à chaque apprenant ;
- Favoriser à terme, l'autoformation tout au long de la carrière, l'autonomie de l'individu et sa responsabilisation quant à sa progression en compétences ;
- Valoriser l'esprit d'équipe, les compétences collectives, la transmission professionnelle et trans-générationnelle par les pairs et les pères.

De fait, la stratégie pédagogique implique de positionner l'apprenant en place centrale, de développer sa posture réflexive et son autonomie dans sa formation.

Plus largement, du fait de la dynamique impulsée par les changements de postures des formateurs, des agents, des encadrants, l'approche par les compétences induit des impacts managériaux qui s'inscrivent dans la démarche plus globale de l'organisation apprenante.

Aptitude

Capacité supposée à exercer une activité : tâche à accomplir, emploi à occuper, connaissance à acquérir.

La reconnaissance juridique de l'aptitude (*certificat d'aptitude, liste d'aptitude...*) ouvre l'accès à certains droits : emploi, formation...

Asynchrone

Temps de formation distanciel sans être en direct au travers l'utilisation d'outil digitaux ne nécessitant pas de connexion simultanée (*FOAD, MOOC, SPOC, CHAT, FORUM, ...*)

Ateliers pédagogiques personnalisés (APP)

Ces ateliers sont réalisés à la suite des mises en situation professionnelles pour développer, soit les connaissances rendant plus intelligibles la ou les mises en situation vécues, soit les habiletés nécessaires à la réalisation des tâches et opérations de ces mêmes mises en situation.

Leur forme pédagogique varie selon les besoins (*travaux dirigés, cours, outils numériques, ateliers pratiques, ...*).

Ils constituent une partie complémentaire de l'offre de formation sur des actions généralement de courte durée.

Ces ateliers peuvent être réalisés collectivement. Le développement des connaissances et des habiletés restera quant à lui individuel.

Attestation de présence

Document écrit à usage administratif qui certifie l'assiduité du stagiaire à une formation.

Attestation de stage

Document écrit, remis au stagiaire, qui certifie sa participation à une formation.

Attestation des acquis

Document délivré au stagiaire par les dispensateurs de la formation, reconnaissant l'acquisition de capacités à l'issue de la formation.

Audit de formation

Analyse d'un système de formation destinée à établir un diagnostic. Elle peut s'appliquer à une organisation dans le cadre de son fonctionnement général, à un dispositif ou à une action de formation.

L'audit peut être utilisé pour prescrire, en termes de conseil, les moyens à mettre en œuvre par l'organisation.

Auto confrontation des apprenants

Complémentaire à l'autoévaluation, il s'agit de permettre à l'apprenant de se confronter à ses propres pratiques par ou à partir d'un support visuel.

Auto-formation

Système pédagogique permettant à un individu de se former seul, à son rythme, en utilisant des ressources pédagogiques adaptées.

Autoévaluation accompagnée

Réflexion menée par l'apprenant, accompagné par le formateur-accompagnateur, à la suite d'une mise en situation professionnelle. Elle permet d'évaluer à travers la performance atteinte en situation, le niveau de compétences et par conséquent de prendre conscience des éventuels besoins en termes de connaissances, d'habiletés et d'attitudes.

Autonomie

Degré de liberté ou d'initiative dont une personne dispose dans la réalisation de son travail, en tenant compte des consignes, instructions et directives reçues dans le cadre de l'organisation du travail.

Autorité d'emploi

Responsable d'un organisme œuvrant pour la sécurité civile ou président d'une association agréée de sécurité civile, ou son représentant.

¹ Commentaires / observations : l'analyse réflexive n'est pas exclusive des situations d'apprentissage, elle peut contribuer dans le champ du travail, à la professionnalisation des acteurs

B

Besoin de formation²

Le besoin de formation résulte de l'identification d'un écart, susceptible d'être réduit par la formation, entre les compétences d'un individu ou d'un groupe à un moment donné et celles attendues par l'institution.

Le besoin de formation est l'aboutissement d'une démarche d'ingénierie de formation, l'analyse des besoins, à laquelle participent les différents acteurs concernés. Il se distingue ainsi de la demande de formation qui correspond à un ressenti exprimé par l'individu suite à une analyse relativement sommaire de sa situation.

Bilan de compétences

Les fonctionnaires territoriaux ayant accompli dix ans de services effectifs peuvent bénéficier d'un bilan de compétences, en particulier avant de suivre des formations de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique ou de solliciter un congé de formation professionnelle. Ce bilan a pour objet d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel, et le cas échéant, un projet de formation.

Blanc de référence

Cf. définition de la mise en situation cible.

C

Cahier des charges³

Document contractuel fixant les modalités d'exécution d'une action de formation. Ce document contient les éléments administratifs, pédagogiques, financiers et organisationnels pour atteindre des objectifs déterminés.

Capacité (du stagiaire)

Ensemble de dispositions et d'acquis permettant à une personne d'accomplir une activité physique, intellectuelle ou professionnelle donnée et généralement formulé par l'expression « être capable de ». Elle s'exprime le plus souvent en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Cas concret

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

Certification des acquis de la formation

Procédure définissant les conditions de délivrance d'un certificat qui valide les acquis d'une formation.

Certificat de compétences

Document administratif délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'État, certifiant l'atteinte du niveau de performance requis à l'issue du parcours. Il est daté à la fin de ce parcours.

Code

Codification abrégée d'une unité d'enseignement.

Exemple : RIF pour « Référentiel Interne de Formation ».

Compétence⁴

Couramment évoquée dans les champs du travail, de l'orientation ou de la formation, ce concept transdisciplinaire (psychologie, sociologie,

² Une distinction est faite entre les besoins ressentis (ce que les personnes indiquent comme étant leurs besoins), les besoins manifestés (identifiés lors de mises en situation) et les besoins prescrits (définis par des experts ou la direction d'une institution).

³ Le cahier des charges constitue le document principal d'une mise en concurrence pouvant se concrétiser suivant les cas, sous forme d'une consultation ou d'un appel d'offres ouvert ou restreint.

⁴ La compétence ne s'observe pas en tant que elle, elle est supposée au vu des résultats de l'action, on ne peut observer que ses manifestations dans l'activité (la performance). La possession d'un diplôme ne garantit donc pas la compétence.

ergonomie, sciences de l'éducation, gestion, management) est un terme qui fait l'objet de définitions hétérogènes éclairées par des conceptions diverses, voire opposées (innéiste, comportementaliste, cognitiviste, interactionniste).

En écartant l'idée qu'il s'agit d'une aptitude innée ou qu'elle correspond au comportement observable, la compétence peut être appréhendée comme une mobilisation, ou orchestration en situation professionnelle, de différentes ressources (connaissances, attitudes, principes d'action, savoir-faire, routines, environnement).

Elle constitue un ensemble structuré dont les éléments se combinent, s'agencent, s'ordonnent, de façon intégrée et dynamique, afin de répondre aux exigences des activités qui doivent être réalisées. Il s'agit bien d'une combinatoire où l'individu ajuste en permanence ses propres « savoirs » aux aléas de son milieu.

Concepteur de formation

Le concepteur a deux missions principales :

- La conception des processus de formation en s'appuyant sur le référentiel de professionnalisation ;
- La formation et la supervision des équipes de formateurs-accompagnateurs.

Connaissances

Informations générales ou spécialisées qu'un individu détient en propre.

Contenu de formation

Table des matières détaillée des différents sujets traités dans la formation en fonction d'objectifs définis.

Contrôle de connaissance

Vérification de l'acquisition de savoirs. Ce contrôle peut être oral ou écrit.

Coût de la formation (pour l'entreprise)

Ensemble des frais entraînés par l'action de formation : prestations et frais annexes (*rémunération, frais de transport, hébergement, restauration*).

Certains de ces coûts sont imputables au titre de l'obligation légale de participation au développement de la formation professionnelle continue.

Critère de performance

Éléments mesurables des performances à atteindre au cours de chaque mise en situation professionnelle. Ces critères permettent à l'apprenant, de réaliser son autoévaluation, accompagné par son formateur-accompagnateur. Le formateur-accompagnateur observe ces critères objectifs et factuels et y prend appui pour accompagner l'apprenant dans son auto-évaluation.

D

Demande de formation

Expression d'un besoin de formation formulé par une personne salarié ou non, par un des responsables, ou par l'entreprise. Une demande bien formulée et une offre adaptée conditionnent la qualité de la formation.

Démonstration pratique

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Démonstration pratique dirigée

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants l'apprentissage d'une action réalisée à plusieurs alors que les formateurs ne sont pas assez nombreux pour montrer eux même cette action.

Développement personnel

Fait de progresser dans la connaissance de soi ou d'accroître ses capacités ou de permettre son propre épanouissement, sans lien direct obligatoire avec les besoins de l'entreprise.

Diagnostic

Mise en évidence de points forts et de points faibles à partir d'éléments observables pour formuler des objectifs d'évolution.

Didactique

Ensemble des moyens d'enseignement de savoirs de référence conceptuels. Cet accès à l'explicitation et à la compréhension de théories éclaire et élargit le champ des savoirs pratiques. Elle vise à enrichir le socle de connaissances pour mieux décrypter les compétences visées. C'est la forme que prendra l'enseignement.

Diplôme

Document écrit sanctionnant des connaissances et ouvrant des droits. Il émane d'une autorité compétente sous contrôle de l'État. Il conditionne parfois l'accès à certaines professions ou à certaines formations ou concours.

Discipline

Matière principale de la formation (voir *référentiel national « Emplois/Activités » de sécurité civile*).

Distanciel

Temps de formation réalisé en dehors des structures notamment par le biais d'outil digitaux (*formation ouverte et à distance [FOAD], ...*).

E

E-Learning ou FOAD

Le E-Learning, ou formation ouverte à distance, est une technique de formation reposant sur la mise à disposition des contenus pédagogiques via un support électronique : Internet, intranet, support informatique, etc. Cette formation permet d'entretenir ou de s'approprier un savoir.

Éducation permanente

Conception philosophique selon laquelle l'éducation est conçue comme un processus à long terme qui commence à la naissance et se poursuit toute la vie. L'éducation permanente comprend notamment la formation initiale (*acquise dans le système scolaire*) et la formation continue (*acquise par des individus déjà engagés dans la vie active*).

Étude de cas

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour lancer l'acquisition des savoirs.

Évaluation

Modalités permettant de caractériser les compétences développées et par conséquent le niveau de performance atteint. Elle peut faire l'objet d'un certificat de compétences à l'issue du parcours

Évaluation des acquis

Appréciation des compétences et des connaissances maîtrisées par une personne à un moment donné. Les instruments (*critères, normes...*) et les supports de l'appréciation sont variables.

Évaluation de la formation

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...

Évaluation diagnostique

Envisagée en début d'apprentissage ou de formation, elle intervient lorsque l'on s'interroge sur le fait qu'un sujet possède ou non les capacités nécessaires (*pré-acquis*) pour entreprendre une formation ou pour suivre cet apprentissage.

Elle peut ainsi fournir des repères pour organiser la suite des apprentissages. L'analyse des résultats obtenus peut aider à la mise en œuvre des réponses pédagogiques, dès lors adaptées aux besoins particuliers des apprenants.

Évaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Évaluation sommative

Elle permet, au terme d'une durée déterminée, et sur base d'une épreuve d'évaluation, de mesurer l'acquisition de savoirs et de savoir-faire.

Examen

Épreuve ou série d'épreuves destinées à déterminer l'aptitude d'un candidat à obtenir un titre, un diplôme, un certificat ou à suivre une formation.

Exposé directif

Technique pédagogique permettant de transmettre des informations en un temps déterminé.

Cette technique ne permet pas une participation active de l'auditoire.

Exposé interactif

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension.

F

Face à Face pédagogique

Situation dans laquelle le formateur et les apprenants sont présents et en interaction pédagogique.

Filière de formation

Succession ordonnée de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un emploi.

Financement de la formation

Tous les moyens financiers mis en œuvre pour réaliser la formation, par l'état, les collectivités territoriales, les entreprises et les formés.

Formateur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelles au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Formateur accompagnateur

Le formateur-accompagnateur forme des apprenants dans un ou plusieurs domaines d'activités. Il les accompagne dans leur auto-évaluation tout au long de la période de formation et élabore avec eux les actions de formation nécessaires à l'atteinte du niveau de performance requis, mais aussi, le cas échéant, le plan d'action nécessaire à leur professionnalisation lors de leur retour en activité (*post-formation*).

Formateur de formateurs

Personne exerçant une activité reconnue de formation de formateurs qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelles au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Formation alternée (ou en alternance)

Méthode pédagogique qui associe :

- des enseignements généraux, professionnels et technologiques dispensés dans des organismes de formation ;

- l'acquisition d'un savoir-faire par l'exercice en entreprise d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements reçus.

Formation continue

Activité ayant pour objet de permettre le maintien des acquis, l'actualisation et le perfectionnement des connaissances et l'acquisition de nouveaux savoirs, des citoyens acteurs de sécurité civile. Elle est obligatoire pour l'exercice des missions de sécurité civile.

Formation d'adaptation à l'emploi (FAE)

Acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être permettant à un sapeur-pompier (*professionnel ou volontaire*) d'acquérir les capacités nécessaires à l'exercice d'un nouvel emploi ou d'une nouvelle activité.

Formation externe

Mise en œuvre par une entreprise d'actions de formation à l'usage de son personnel, en ayant recours à un dispensateur de formation extérieur.

Formation de formateur

Enseignement qui peut comprendre des connaissances disciplinaires, psychopédagogiques, sociologiques, des connaissances relatives aux publics de formation, à la gestion de la formation, à l'entreprise, au dispositif de la formation professionnelle continue...

Improprement utilisée au sens large pour la formation des acteurs de la formation, ou pour la formation des professionnels de la formation.

Formation initiale

Ensemble des connaissances acquises en tant que stagiaire, avant de pouvoir exercer une activité ou tenir un emploi, dans le cadre d'un référentiel national « Emplois/Activités » de sécurité civile.

Formation d'intégration

Elles sont dispensées au sein de la fonction publique territoriale en début de carrière aux agents de toutes catégories d'emplois (A, B et C). Elles offrent à chacun la possibilité de partager une culture territoriale commune.

Formation intégrée

Formation mettant en situation différents niveaux d'apprenants mis en situation d'apprentissage collectivement. *Exemple : formation incendie durant laquelle, les chefs de groupe développent leurs compétences en même temps que les chefs d'agrès.*

Formation interne

Mise en œuvre d'actions de formation par une entreprise au profit de son personnel, en utilisant ses propres moyens pédagogiques.

L'entreprise arrête la conception de l'action de formation et conserve la maîtrise directe de son organisation pédagogique et de son déroulement matériel.

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue fait partie de l'éducation permanente. Elle a pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de culture et de qualification professionnelle et leur contribution au développement culturel, économique et social.

Elle peut être dispensée à des salariés titulaires d'un contrat de travail prévoyant une formation en alternance.

Formation exclusive en situation de travail (*formation sur le tas*)

Formation empirique assurée dans les conditions habituelles de travail. Son objet est principalement de faire acquérir une pratique professionnelle sans apport extérieur organisé.

Formation de maintien et de perfectionnement des acquis (FMPPA)

Destinée à maintenir et renforcer les acquis des agents, elle est réalisée périodiquement sous la forme de :

- séances d'entraînement ;
- exercices ou de recyclages ;
- journées à thème ou colloques.

Formation de perfectionnement

Ce type de formation est dispensé en cours de carrière à la demande de l'employeur ou de l'agent, dans le but de développer les compétences des fonctionnaires territoriaux ou de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences. Les fonctionnaires peuvent, dans l'intérêt du service, être tenus de suivre les actions de formation de perfectionnement demandées par leur employeur. Elles sont mises en œuvre, sous réserve des nécessités du service et sans préjudice des dispositions relatives au droit individuel à la formation.

Formation de préparation aux concours et examens professionnels

Elles permettent aux fonctionnaires de se préparer à un avancement de grade ou à un changement de cadre d'emplois par la voie des examens professionnels ou concours réservés aux fonctionnaires. Ces actions peuvent également concerner l'accès aux corps de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière, ainsi que les procédures de sélection destinant aux emplois des institutions de la Communauté Européenne. Les actions de formation de préparation aux concours et examens sont mises en œuvre, sous réserve des nécessités du service et sans préjudice des dispositions relatives au droit individuel à la formation.

Formation de professionnalisation

Elles sont dispensées régulièrement, tout au long de la vie professionnelle de l'agent et à l'occasion de l'affectation sur un poste à responsabilité.

Formation en alternance

Mode d'organisation de la formation consistant en une articulation de périodes formatives organisées entre le lieu de formation et le milieu de travail.

Formation ouverte et à distance (FOAD)

Une formation est dite ouverte lorsqu'elle est flexible en termes de contenu, de modularité (*structure des contenus*), de temps, lorsqu'elle permet aux apprenants des entrées et des sorties permanentes. Une formation est dite à distance lorsqu'elle permet à des individus de se former sans se déplacer sur le lieu de formation et sans la présence physique d'un formateur. Lorsqu'il n'y a plus d'unité de temps, ni d'action, ni de lieu, on parle de Formation Ouverte et À

Distance. Elle recouvre plusieurs modalités (*cours par correspondance, apprentissage en ligne ou e-Learning*) caractérisées par l'autonomie de l'apprenant.

La FOAD se distingue toutefois de l'autodidaxie intégrale par le lien qu'elle implique avec une institution éducative. Beaucoup de formations à distance comportent d'ailleurs des activités en face à face (*tutorat, regroupements, contrôle des connaissances...*) tout comme l'enseignement présentiel comporte des séquences d'auto-apprentissage. Ce mode de formation requiert des techniques spéciales de formation, de conception des cours, et des moyens de communication reposant sur une technologie électronique ou autre.

G

Gestion de la formation

Organisation et suivi des activités nécessaires à la planification, la coordination des ressources humaines et matérielles, la gestion budgétaire et l'évaluation des actions de formation.

Grille d'autoévaluation

Document support de l'apprenant et du formateur-accompagnateur. Ce document comprend les critères de performance, à partir desquels l'apprenant réalise son autoévaluation.

H

Homologation

Procédure de validation d'un titre ou d'un diplôme délivré par un dispensateur de formation public ou privé. Cette validation est accordée par le Premier Ministre. L'homologation fait référence à un niveau de formation.

I

Ingénierie de formation

Ensemble de démarches permettant de concevoir, mettre en œuvre et d'évaluer des dispositifs, des actions de formation. L'ingénierie de formation comprend 4 grandes étapes :

- le processus de diagnostic : analyse des besoins conduisant aux objectifs de formation ;
- la conception du projet de formation ;
- la mise en œuvre : coordination et conduite du projet ;
- l'évaluation.

Ingénierie pédagogique

Ensemble de démarches permettant de concevoir et d'adapter les méthodes et moyens pédagogiques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de formation. Elle comprend :

- la définition d'objectifs pédagogiques ;
- la définition des contenus de formation ;
- la conception, le choix des méthodes et des moyens pédagogiques ;
- l'évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

Intitulé

Titre du stage.

J

Jury de validation

Il est composé de personnes habilitées à évaluer les acquis des candidats en fin de formation ou à l'issue d'une procédure de validation des acquis de l'expérience. La nature des acquis évalués correspond aux exigences du référentiel de certification. Le jury est seul habilité à octroyer des unités ou un diplôme complet, ou un titre professionnel, à la suite de l'analyse des acquis d'une personne.

L

Logistique

Art de combiner tous les moyens matériels, humains et pédagogiques pour mettre en œuvre une formation.

Ce terme ne doit pas être employé pour désigner chacun de ces moyens isolément.

M

Maintien des acquis

Ensemble des moyens nécessaires mis en œuvre pour une personne afin de maintenir au plus haut niveau ses compétences résiduelles pour pouvoir continuer dans l'exercice de son emploi ou dans la pratique de son activité de sécurité civile, lorsque celui-ci évolue.

Malette pédagogique

Il s'agit d'un matériel didactique validé par l'établissement. Il rassemble l'essentiel de l'information et des outils pédagogiques sur un thème donné, nécessaires à un formateur compétent chargé d'animer une ou plusieurs séquences. Cette mallette est conçue dans le but d'harmoniser les prestations des intervenants et permet de diminuer leur temps de préparation.

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquière un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès aux savoirs : pédagogique active etc.

Mise en situation cible

Également appelée « blanc de référence », la mise en situation cible correspond à ce que l'apprenant rencontrera comme situation de travail à l'issue de son parcours de formation. Elle reproduit une situation de travail de référence et est réalisée en début de parcours et permet :

- De mettre en relation l'apprenant avec ses futures activités et par conséquent de donner du sens à ses actions au cours de son parcours de formation ;
- D'établir un diagnostic des compétences déjà détenues, partiellement ou pas du tout détenues, en vue de construire le parcours de la formation.

Mise en situation professionnelle (MSP)

La situation professionnelle est un état complexe résultant de l'interaction, à un moment déterminé, d'une personne ou d'un groupe de personnes avec une situation de travail.

Face à une situation professionnelle, l'expertise suppose l'activation de compétences adaptées à un contexte spécifique. La mobilisation de représentations et d'identités pertinentes quant à la situation génère alors des pratiques considérées comme professionnelles. Cette définition exige la mise en œuvre d'une situation contextualisée. Ce contexte doit prendre appui sur une situation de travail réelle. Par situation professionnelle, on n'entend pas seulement un cadre, mais un ensemble d'éléments qui donne du sens et amène l'apprenant à agir.

La situation professionnelle peut se complexifier au fur et à mesure du cursus de formation, pour atteindre le niveau de performance requis.

Module de formation

Composante d'une action de formation. Son acquisition sanctionne un niveau de capacité. Il peut faire l'objet d'une validation après évaluation. Il peut comprendre une ou plusieurs unités de valeur de formation capitalisables comportant entre elles une cohérence pédagogique et professionnelle. Dans ce cas, sa validation est subordonnée à l'acquisition de toutes les unités de valeur le composant

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, etc.

N

Niveau de formation

Position hiérarchisée d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'une formation dans une nomenclature.

I Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau égal ou supérieur à celui de la licence ou des écoles d'ingénieurs.

II Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.

III Personnel occupant des emplois exigeant normalement une formation de niveau de brevet de technicien supérieur ou du diplôme des instituts universitaires de technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.

IV Personnel occupant des emplois de maîtrise ou possédant une qualification d'un niveau équivalent à celui du baccalauréat technique ou de technicien, et du brevet de technicien.

V Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) et du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

V bis Personnel occupant des emplois supposant une formation courte d'une durée maximale d'un an conduisant au certificat

d'éducation professionnel ou à toute autre attestation de même nature.

VI Personnel occupant des emplois n'exigeant pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire.

Niveau de qualification

Situation d'un individu dans une grille de qualification qui répartit les connaissances et le savoir-faire dans un métier (*ou ensemble de métiers proches*) entre différents postes. Le niveau de qualification prend en compte les compétences (*essentiellement techniques*), le niveau de complexité des opérations à réaliser et les degrés d'autonomie, de décision et d'anticipation.

Nomenclature nationale de formation des citoyens acteurs de sécurité civile

Structuration du système de référence des compétences des citoyens acteurs de sécurité civile.

NTIC

Nouvelles technologies de l'information et de la communication.

O

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Énoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Objectif intermédiaire

Énoncé d'intention, plus réduit, entre l'objectif général et les objectifs spécifiques. Il décrit les capacités qu'aura le stagiaire à la fin de la partie concernée en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être.

Objectif pédagogique

Énoncé d'intention décrivant ce dont l'apprenant sera capable après apprentissage.

Objectif spécifique

Énoncé d'intention relatif à la modification du comportement de l'apprenant après une séquence pédagogique. Il décrit de façon précise la capacité qu'aura le stagiaire à la fin de la séquence.

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, aides formalisées pour augmenter l'efficacité technique pédagogique.

P

Participant

Voir apprenant.

Parcours de professionnalisation

Parcours permettant à un individu de réaliser les activités qui lui sont confiées. Il se déroule en trois phases :

- **Avant le parcours de formation** : il s'agit là de la préparation faite par l'individu de manière autonome ou accompagnée, afin de le conditionner dans des dispositions favorables pour suivre le parcours de formation (modalités de mise en œuvre, outils nécessaires, conditions du retour de formation, ...);
- **Pendant le parcours de formation** reprenant les idées évoquées plus haut ;

- **Après formation** : par la prise en compte de son nouvel environnement à travers l'accompagnement de ses pairs et de son encadrement.

Partie pédagogique

Élément correspondant au thème travaillé dans le cadre d'un objectif intermédiaire. Elle permet de repérer rapidement le thème traité à tout moment de la formation. Elle est la subdivision du scénario pédagogique.

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Plan de formation (de l'entreprise)

Document élaboré par la direction d'une entreprise afin d'assurer la formation de son personnel pour une période donnée. Il s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise. Il indique les publics visés, les actions de formation planifiées, le budget et les résultats attendus.

Le plan de formation est soumis chaque année pour avis au comité d'entreprise (*plus de 50 salariés*) et aux délégués du personnel (*moins de 50 salariés*).

Pré requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée. Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète. Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète.

Présentiel

Temps de formation en face à face pédagogique.

Processus cognitif

Démarches d'acquisition des connaissances et mécanismes individuels d'apprentissage.

Produit pédagogique

Ensemble organisé d'outils pédagogiques

Programme de formation

Descriptif écrit et détaillé des contenus de formation planifiés. Il respecte une progression pédagogique liée aux objectifs de formation à atteindre.

Le programme de formation se présente sous forme d'un document écrit, faisant mention des différentes phases prévues, pratique ou théorique et les modalités de leur déroulement, pour atteindre le but recherché.

Projet professionnel

Projection d'un individu dans une situation professionnelle souhaitée. Le projet professionnel précise les moyens nécessaires à sa réalisation.

Public

Qualité et nombre des participants (*minimum et maximum*).

Q

QCM

Abréviation de « questions à choix multiple, mais réponse unique ». L'utilisateur ne peut donc choisir qu'une seule réponse à chaque question, même si plusieurs propositions peuvent être justes.

QPACRE

Quand, Pourquoi, Avec quoi, Comment, Risques, critères d'Efficacité.

QRM

Abréviation de « questions à réponses multiples ». Les propositions sont présentées sous forme de cases à cocher. L'utilisateur peut donc choisir de cocher plusieurs réponses pour une même question.

R

Reconnaissance des acquis

Prise en considération de l'ensemble des formations et expériences d'un individu.

Référent

Interne ou externe à la structure, il est garant de l'état de connaissances de la matière. Il est identifié par l'établissement au regard de son expertise, et peut occasionnellement la représenter.

Il a donc la légitimité par rapport à la matière et/ou à la profession.

Il peut animer une discipline ou une matière pour assurer la production des documents, des fiches de séquence, des supports, sous l'égide d'un coordonnateur pédagogique.

Référentiel d'emploi

Le référentiel d'emploi définit le cadre réglementaire d'exercice des activités. Il va permettre de donner une vision structurée et synthétique des métiers visés, des types d'activités pratiquées et du contexte dans lequel elles sont réalisées. S'agissant des sapeurs-pompiers volontaires, la notion de « cadre d'activités » a été substituée à la notion de « cadre d'emploi ».

Référentiel d'activités professionnelles

Le référentiel des activités professionnelles décrit les activités et les tâches que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme.

Ce référentiel :

- permet, lors de l'analyse de l'activité professionnelle, de dégager les éléments nécessaires à la construction du référentiel de compétences ;
- permet aux formateurs d'appréhender les objectifs professionnels et définir le contenu de la formation ;
- peut constituer un outil de référence dans les comparaisons nationales et internationales de certifications.

Référentiel de compétences

Le référentiel de compétences décrit les compétences professionnelles à acquérir pour réaliser les activités recensées dans le référentiel des activités professionnelles. Il consiste en une description des compétences en termes d'actions de ce qui doit être fait concrètement.

Une liste de savoirs associés (notions et concepts) viendra préciser chacune de ces compétences.

Référentiel de formation

Il permet de structurer les unités constitutives du diplôme professionnel.

Le référentiel des activités professionnelles est le point de départ de la construction des unités constitutives d'un diplôme. Ces unités constitutives doivent être en lien avec les activités professionnelles.

Le référentiel de formation est donné à titre indicatif et peut être adapté par les SDIS en fonction de leurs besoins

Référentiel de certification

Le document définit les modalités d'évaluation des compétences, la composition des jurys, les modalités de délivrance des diplômes...

Un nombre d'épreuves limité et assez courtes mais correspondant à des situations de travail identifiables afin de faciliter notamment la validation des acquis de l'expérience sera privilégié.

Remue-ménages

Technique pédagogique de découverte utilisable en groupe ou en plénière. Elle a pour objet de permettre au formateur de recueillir des idées proposées spontanément par les participants pour répondre à une problématique. De stimuler et développer la créativité.

Responsable de formation

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

S

Savoir

Ensemble de connaissances théoriques et pratiques, objectivées, mises en œuvre par un individu pour comprendre le monde, en construire une représentation et agir sur lui.

Il est construit par l'individu, enrichi et validé par l'action et l'expérimentation.

Savoir-être ou comportemental

Capacité à s'adapter à des situations variées, à ajuster ses comportements et attitudes en fonction des caractéristiques de l'environnement, des enjeux de la situation et du type d'interlocuteur.

Savoir-faire

Ensemble de connaissances procédurales qu'un individu est susceptible d'appliquer dans une situation donnée ou une réalisation spécifique.

Scénario pédagogique

Document à la disposition du formateur présentant les éléments qui permettent d'atteindre les objectifs pédagogiques. Il décrit dans le détail la manière dont va se dérouler une formation

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Session de formation

Période de formation planifiée dans le temps, organisée pour un groupe selon des objectifs correspondant à des besoins collectifs.

Simulation

Technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Situation de formation

Circonstance durant laquelle un personnel développe ses compétences. Le développement des compétences se doit d'être permanent, tant durant ou après la réalisation réelle des activités (*missions*), que lors de temps spécifique et dédié à la formation tant en distanciel qu'en présentiel.

Situation de travail de référence

C'est une situation professionnelle emblématique mobilisant diverses compétences dont la problématique est récurrente. Elle est commune à l'ensemble des « opérateurs » d'un même secteur d'activité. *Exemple de situation de travail de référence : prise en charge d'une personne victime d'une chute de vélo pour un équipier de sapeur-pompier.* Elle est décontextualisée, générique et forme une unité qui a un sens dans le monde du travail. Elle est nécessaire pour construire une formation car elle est le lien entre le monde professionnel et le monde de la formation.

Stage

Voir session de formation.

Stagiaire

Terme officiel et statutaire des personnels en position de formation lors d'un temps spécifique en distanciel ou en présentiel.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiels nationaux, référentiel interne de formation

et de certification, tableau blanc, vidéoprojecteur, mannequins de simulation...

Synchrone

Temps de formation distanciel avec échange(s) en direct(s)

T

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Étude de cas, démonstration pratique.

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

Technologie d'information et de communication

Les notions de technologie d'information et de communication (TIC) regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet, et des télécommunications.

Travail réel

Il s'agit du travail concrètement réalisé par l'opérateur, qui adapte ses actions, dont celles qui sont prescrites, en fonction de l'analyse qu'il fait de la situation.

Travail prescrit

Il s'agit du travail tel qu'il doit être réalisé. Il est élaboré, généralement à partir de l'analyse des pratiques d'un opérateur, sous forme de procédures et de consignes. Il est souvent formalisé dans une fiche de poste

Trigramme

Codification abrégée d'un module.

Titre professionnel

Les titres à finalité professionnelle sont des certifications délivrées par les diverses institutions ou organismes qui attestent que le titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Travail de Groupe

Le travail de groupe permet aux participants d'exprimer leur vécu, leurs expériences, leurs connaissances. Entraîner les apprenants à se questionner, à raisonner. Favoriser la réflexion et la mise en commun des expériences personnelles de chacun. Le travail de groupe nécessite une organisation avec au minimum un animateur et un rapporteur.

Tuteur

Agent chargé d'encadrer, de former, d'accompagner une personne durant sa période de formation afin de faciliter son intégration dans la structure.

Le tuteur est choisi dans la structure compte tenu de son niveau de compétence. Il est chargé de la liaison entre l'organisme de formation et les salariés de l'entreprise qui participent à l'acquisition par la personne en formation de compétences professionnelles.

Tutorat

Action d'associer, pour une période donnée, une personne confirmée du domaine de compétence et une personne débutante du même domaine.

V

Validation des acquis

Selon les situations, procédure mise en œuvre en vue d'une reconnaissance institutionnelle des acquis ou acte officiel par lequel ces acquis sont reconnus.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Acte officiel par lequel les compétences acquises par l'expérience de l'individu, sont reconnues. Elle s'applique à l'ensemble des diplômes, titres et certificats de qualifications enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles.

En application de la loi du 11 mars 1957 et du code de la propriété intellectuelle
du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale
à usage collectif de la présente publication est strictement interdite
sans autorisation expresse de :



© SDIS 64
33, avenue du Maréchal Leclerc
BP 1622
64016 PAU cedex
Téléphone 0820 12 64 64

Reproduction interdite par quelque procédé que ce soit
(Impression, photographie, photocopie, scanner, etc.)